

Si le rapport Gauvin avait été appliqué en 1974

## Les Québécois auraient déjà épargné \$100 millions

par **Gérald LeBlanc**

QUEBEC — Si le régime d'assurance-automobile proposé par le comité Gauvin avait été en vigueur en 1974, les Québécois auraient épargné un peu plus de \$100 millions en primes versées à leurs assureurs.

Le système suggéré par le Bureau d'assurance du Canada (Auto-Bac) aurait permis une épargne de \$40 millions et celui proposé par le Barreau du Québec n'aurait entraîné aucune baisse dans les \$450

millions versés en vertu du régime actuel.

Ces chiffres ont été fournis par les quatre membres du comité d'étude sur l'assurance-automobile, connu sous le nom de comité Gauvin suivant le nom de son président l'actuaire Jean-Louis Gauvin, qui témoignaient, hier, devant la commission parlementaire des Institutions financières.

M. Gauvin a d'ailleurs pressé le gouvernement d'adopter le régime le plus écono-

mique, celui de son comité, s'il voulait que le public accepte une réforme en profondeur du régime d'assurance-automobile au Québec.

Le ministre des Institutions financières, M. William Tetley, s'est cependant abstenu d'indiquer la voie que le gouvernement entend suivre dans cette réforme promise pour faire baisser les primes, plus dispendieuses au Québec que dans le reste du Canada et même dans l'ensemble

de l'Amérique du Nord.

M. Tetley ne veut pas présumer de la décision que prendra le conseil des ministres mais il s'est engagé à procéder à cette réforme au cours de l'année 1975.

"Ce sera certainement cette année", répondait en effet le ministre au député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, qui voulait savoir quand serait faite la "réforme complète" du secteur de l'assurance-automobile.

M. Tetley précisait plus tard qu'il s'agissait non pas d'une mais de plusieurs lois sur lesquelles se penchent, depuis novembre, deux comités présidés par le juge André Desjardins.

Estimant que tout a été dit et redit, après quatre ans d'étude du comité Gauvin et 18 séances d'examen en commission parlementaire, M. Léger quittait d'ailleurs la commission, suite au refus de M. Tetley de préciser les intentions du

gouvernement.

Il faut dire que les travaux de la commission ont traîné en longueur et ont suscité peu d'intérêt des députés. Il a d'ailleurs fallu attendre une demi-heure, après la suspension du midi, avant de compléter le quorum autour de la table parlementaire. A compter de 16h45, la commission a continué de siéger sans le quorum réglementaire de huit députés.

Voir page 6: Le rapport Gauvin



Les grévistes de la Sdnoco à Terrebonne attendaient en vain leur député libéral. La visite du président du PQ leur fut d'autant plus réconfortante. Dans une brève allocution, M. René Lévesque les a conquis en leur promettant l'appui du parti. Ils étaient une trentaine au local de la CSN à le prier de venir affronter Denis Hardy aux prochaines élections. Nos informations en page 2. (Photo Alain Renaud)

## Le juge Cliche s'élève contre employeurs et gouvernement

par **Louis-Gilles Francoeur**

Le juge Robert Cliche a stigmatisé hier l'attitude de certains employeurs de l'industrie des ascenseurs et celle du gouvernement du Québec qui, selon la preuve présentée hier en audiences, ont passé outre aux conditions du décret provincial de la construction.

S'adressant au sous-ministre des Transports, M. Claude Rouleau, qui a admis avoir accordé un montant forfaitaire de \$45,000 à la compagnie Otis pour accroître le rendement de la main-d'œuvre syndiquée préposée à l'installation des ascenseurs de l'édifice G à Québec, le juge Cliche s'est exclamé: "Le respect de la loi, de la légalité, ça doit finir par s'appliquer à quelqu'un".

Tout le monde, a ajouté le président de la commission, se retranche derrière "une efficacité toute américaine". Mais si le gouvernement ne met pas les gens à leur place, syndicats et patrons, qui le fera lorsque l'intérêt public est en jeu? a-t-il conclu en substance.

L'ancien directeur général de la construction du gouvernement, M. Denis Lahaie, venait pour sa part de déclarer

que l'installation des ascenseurs de l'édifice G avait été retardée par les ralentissements de travail des syndiqués. Le gouvernement avait alors décidé de verser, en sus du contrat prévu, un montant de \$10,000 à Otis pour chacun des six ascenseurs de l'édifice. Après négociations, cette somme a été réduite à \$45,000.

La compagnie Otis alléguait à l'époque qu'il fallait consentir un nombre impres-

sionnant d'heures supplémentaires aux syndiqués pour accroître leur productivité. Toutefois, M. Lahaie et le sous-ministre Rouleau ont été d'accord pour dire que le gouvernement n'avait pas vérifié si le \$45,000 avait été finalement versé aux travailleurs ou si le nombre d'heures supplémentaires réclamées par Otis avaient été effectuées par les ouvriers.

M. Rouleau a expliqué ensuite qu'il n'avait pas jugé bon de faire appel au ministre de la Justice pour faire cesser le ralentissement des constructeurs d'ascenseurs en dépit du fait que le décret provincial de la construction interdit ce recours aux syndiqués en dehors de la période de négociation. Le sous-ministre a expliqué que les ministères sont autant de petits gouvernements "indépendants" et qu'il est souvent difficile à l'un de recourir à l'autre.

De toute façon, a-t-il dit, l'important était de respecter les échéanciers et qu'on "n'avait pas le choix", un peu comme si les responsables "avaient eu un revolver sur la tempe". M. Rouleau a ajouté que le problème se posait à peu près dans les mêmes termes au complexe Desjardins à Montréal, qui est financé grâce aux investissements du mouvement coopératif. Le juge Cliche a alors évoqué la possibilité de coûts additionnels de \$35 à \$40 millions et M. Rouleau, qui est aussi vice-président de Place Desjardins, ne l'a pas démenti.

Laissant prévoir que la commission Cliche pourrait recommander des solutions radicales pour éviter au public de faire les frais de ces batailles sucées "par un petit groupe d'hommes", le juge a dit: "Il y a une telle chose que la désacrédition pour donner le pouvoir à la base: quant aux petits entrepreneurs qui se sont fait de petits royaumes, on va aussi s'en occuper."

Le président de la compagnie Armor Elevators, M. Ronald Featherston, a pour

Voir page 6: Le juge Cliche



Warner Baxter, le "roi de la jungle des ascenseurs" (Photo Alain Renaud)

### sommaire

■ Le Canada doit d'abord se donner une politique de la navigation

■ CFVO, Hull: une crise de hoquets

— page 2

■ Quatorze pour cent des Montréalais ont les poumons malades

■ La loi devrait régir la main-d'œuvre d'entretien des automobiles

■ Désormais demande l'arrestation de celui qui l'aurait donné

— page 3

■ La course handicap à la détente: un éditorial de Georges Vigny

■ Le retour de Jesse James: un commentaire de Michel Roy

— page 4

Garneau lève un coin du voile

## Ni hausse ni baisse d'impôt dans un budget de \$7 milliards

par **Gilles Lesage**

QUEBEC — Le budget de plus de \$7 milliards que le gouvernement du Québec présentera vers la fin du mois de mars ne comportera ni hausse des impôts ni formule d'indexation de l'impôt sur le revenu personnel.

C'est ce que le ministre des Finances a laissé entendre hier à Québec, au congrès de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

M. Raymond Garneau signale que le Québec n'a pas augmenté les charges fiscales depuis 1970 et qu'il a même décrété des réductions pour des groupes importants de contribuables à revenu modeste.

"Toutefois, ajoute-t-il, à cause de la situation qui prévaut dans les autres provinces suite à l'indexation, je ne vois réellement pas comment nous pourrions songer à augmenter ce fardeau, la pression se faisant plutôt en sens inverse".

Le gouvernement du Québec est le seul au Canada, on le sait, à ne pas prévoir de formule d'indexation sur le revenu personnel. Il n'a pas l'intention d'agir en ce sens en 1975-76, préférant recourir à des réductions sélectives et à des mesures ponctuelles.

Pour financer ses dépenses accrues, le gouvernement devra donc compter sur la hausse normale des revenus, sur les emprunts, et peut-être faire davantage appel "aux économies des Québécois et des Canadiens, selon des formules qui devront être mises au point, tout en continuant à offrir nos titres sur les marchés internationaux".

Parlant devant des constructeurs de routes, M. Garneau a consacré la majeure partie de son allocution à faire état des grands projets dans ce domaine.

Ainsi, dit-il, le ministère des Transports dépensera environ \$500 millions en 1975-76 au chapitre de la construction routière, dont près de la moitié pour le développement de la voirie régionale.

Dans la région de Montréal, il s'agit surtout de parachever les autoroutes dont la

construction est déjà en marche. "Il est évident qu'avec la réalisation des aménagements olympiques, du métro et de plusieurs autres projets d'envergure, il serait irréaliste de prévoir de vastes travaux d'infrastructures additionnelles à ceux qui sont déjà entrepris et dont la réalisation peut être ajournée", a précisé M. Garneau.

Pour la région métropolitaine de

Voir page 6: Ni hausse ni baisse

## Bourassa et Trudeau en tête-à-tête samedi

OTTAWA (CP — Le Devoir) — Le premier ministre, M. Trudeau, a fait savoir hier aux Communautés qu'il aura dans la matinée de samedi un entretien avec M. Robert Bourassa à la demande de ce dernier.

M. Trudeau, qui répondait à une question de M. Roch LaSalle, député conservateur de Joliette, a tenu à préciser qu'il ne soulèverait pas la question des Jeux olympiques s'il n'en tenait qu'à lui. Mais il a reconnu que le premier ministre du Québec voudra sans doute aborder ce problème avec lui.

Depuis que la décision fut prise à Amsterdam, il y a cinq ans, d'attribuer à Montréal la responsabilité de l'organisation des Jeux olympiques de 1976, le gouvernement central ne s'est jamais écarté de la position originale qu'il avait prise, à savoir qu'il ne comblerait ni ne contribuerait à combler le moindre déficit résultant de cette manifestation. C'est une position que le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, a réitérée samedi à la télévision et que M. Trudeau lui-même a souvent rappelée.

Voir page 6: Bourassa-Trudeau

## Les classes clandestines, une provocation (St-Pierre)

TORONTO (Le Devoir) — "Aller chercher au berceau les immigrants d'origine italienne et leur donner des leçons d'anglais pour leur éviter d'avoir à s'inscrire aux écoles de langue française est une véritable provocation", estime le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Conférencier devant le prestigieux Empire Club de la capitale ontarienne, M. Guy Saint-Pierre a fait hier l'apologie de la loi 22 sur la langue officielle et fustigé ceux qui, surtout dans le monde de l'enseignement, tentent de contourner la loi.

Ainsi, il voit d'un très mauvais oeil l'initiative de groupes italiens de Montréal qui, avec l'appui d'enseignants, enseignent l'anglais à de tout jeunes enfants, pour leur éviter de

devoir aller à l'école française.

Selon M. Saint-Pierre, il s'agit là de "véritable provocation". Le ministre de l'Éducation, le Dr François Cloutier, estime au contraire qu'il ne faut pas faire de drame avec cette affaire, que le nombre d'enfants est restreint et que les choses se tassent d'elles-mêmes au cours des années prochaines.

"Il me semble évident, dit encore M. Saint-Pierre, que la principale motivation qui pousse des enseignants anglophones à combattre certaines parties de la loi 22 est tout simplement la crainte de perdre leurs emplois".

La loi 22, note-t-il, "se révèle d'une impérieuse nécessité pour le Québec mais aussi pour le Canada".

"Le Québec continue d'admettre et

de favoriser, de pratiquer comme gouvernement, le bilinguisme, dit le ministre aux hommes d'affaires ontariens. Il accorde aux citoyens de langue maternelle anglaise des droits pleins et entiers, de beaucoup supérieurs à tout ce que les francophones se voient octroyer n'importe où dans les autres provinces du Canada."

Selon M. Saint-Pierre, le bill 22 accorde aux francophones du Québec une sécurité nécessaire, sans laquelle "c'est une situation intenable qui renaît, c'est le désespoir des minorités qui se sentent menacées, la violence incontrôlée, ce sont des situations comme celle de la Grande-Bretagne face à l'Irlande".

Le ministre indique qu'il n'y a pas

Voir page 6: Une provocation

La loi 22 et les inscriptions scolaires - 2

## Appliquer... ou contourner le fameux article 40 ?

par **Gérald LeBlanc**

QUEBEC — Le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, et ses conseillers ne savent pas encore comment ils appliqueront (ou contourneront) le fameux article 40, qui introduit la langue maternelle comme critère de contingentement des classes anglaises, dans la loi sur la langue officielle (bill 22).

"Il y aura quelque chose de fait", se contentent en effet de répondre les collaborateurs de M. Cloutier lorsqu'interro-

gés sur cet article 40, dont il convient d'abord de rappeler le texte.

"Une commission scolaire, une commission scolaire régionale ou une corporation de syndicats actuelle ou future ne peut valablement prendre la décision de commencer, de cesser, d'accroître ou de réduire l'enseignement en langue anglaise à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre de l'Éducation, lequel ne la donne que s'il est d'avis que le

nombre d'élèves de langue maternelle anglaise le justifie."

Il convient également de rappeler la petite histoire de cet article pour en saisir la portée et les problèmes qu'il suscite présentement au parrain du bill 22, M. François Cloutier.

Durant le débat sur le bill 22, M. Cloutier a défendu, envers et contre tous, son principe de test d'aptitude linguistique pour déterminer la langue d'enseigne-

ment des élèves et orienter de plus en plus d'immigrants vers l'école française.

A la toute dernière heure, le parrain du bill 22 devait cependant céder devant la tenacité de son collègue de la justice, M. Jérôme Choquette, qui réclamait une garantie supplémentaire pour l'intégration des immigrants à la majorité francophone.

Rejetant ce critère de la langue maternelle comme un corps étranger à l'écono-

mie de son bill, M. Cloutier l'a combattu jusqu'à la fin. Le matin même où il annonçait les amendements que le gouvernement apporterait au projet de loi, il omettait de mentionner celui de M. Choquette.

Encore plus, même après l'adoption de cet amendement et celle de la loi, M. Cloutier a souvent feint d'ignorer l'existence de ce critère pour s'en remettre en-

Voir page 6: Le fameux article 40

Avant une marine marchande

Le Canada devra se donner une politique de la navigation

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand, a déposé hier aux Communes une étude spéciale de H. J. Darling qui porte un jugement très sévère sur l'absence de toute politique cohérente au Canada en matière de navigation internationale et sur les conséquences désastreuses qui en résultent pour le pays.

Le second "rapport Darling" (son auteur ayant auparavant présidé une célèbre commission d'enquête sur le cabotage) recommande donc au gouvernement Trudeau d'élaborer de toute urgence une ligne de conduite cohérente concernant les nombreuses situations où l'intérêt national canadien est en jeu, a déjà été gravement lésé et risque de l'être encore davantage: le mouvement des ressources ca-

nadiennes dans le commerce de vrac comme le minéral, le charbon, etc.; le rôle des navires canadiens dans la mise en valeur de l'Arctique; l'étude des intérêts canadiens face aux grandes compagnies de transport par container qui ont absorbé la plus grande partie du trafic-marchandises, ainsi que de la concurrence que se livrent les ports canadiens et les ports américains (et plus généralement, la situation de toute l'infrastructure portuaire du pays à la lumière des tendances récentes de la navigation); enfin, les conséquences pour le pays des accords bilatéraux conclus par d'autres pays en matière de navigation.

L'étude affirme toutefois que la constitution d'une flotte marchande battant pavillon canadien ne serait qu'un moyen

parmi d'autres de promouvoir efficacement les intérêts du Canada dans toutes ces situations, "et probablement pas le plus efficace".

"Cela reste un objectif valable à long terme, ajoute néanmoins M. Darling, qu'il ne faut pas attendre en une seule fois mais étape par étape, au fur et à mesure que nos aptitudes à protéger nos intérêts dans ce domaine s'affirment et donnent des résultats pratiques... Avec une politique bien conçue et dans des conditions favorables, il sera possible de constater une augmentation des éléments allant dans le sens d'une flotte battant pavillon canadien, tandis qu'une politique forçant les choses risquerait de compromettre toute future tentative dans ce sens.

De même l'étude dévoilée hier soutient que la constitution d'une marine marchande ne devrait pas être considérée principalement comme un moyen de favoriser l'essor des chantiers de construction navale ainsi que ce projet l'a été jusqu'ici dans divers milieux, attitude qui, selon M. Darling a eu "des conséquences fâcheuses sur la formulation d'une politique acceptable en matière de navigation".

"Le travail dans les chantiers de construction navale est une bonne chose; de poursuivre l'auteur, mais il doit être considéré comme un sous-produit ou comme un avantage marginal d'une politique de navigation, laquelle doit être orientée principalement vers des situations d'intérêts précises."

"On ne doit pas interpréter ces arguments comme favorisant l'élimination du facteur "construction navale" de l'ensemble des éléments dont il faudra tenir compte pour mettre sur pied une politique de la navigation. L'idéal pourrait bien être la construction, au Canada de tous les navires battant pavillon canadien devant être engagés dans la navigation internationale. Toutefois, une politique réaliste devra tenter plutôt de résoudre des situations d'intérêts que d'essayer de retirer des avantages hypothétiques et dépendre alors de facteurs comme la nécessité d'agir rapidement. Cela peut signifier, par exemple, le recours initial à un tonnage affrété, ou à un petit nombre de navires de divers type, ou encore à des navires d'un tonnage ou d'un type que le Canada

ne peut pas construire."

Dans un communiqué où transparait clairement la sympathie de M. Marchand envers le projet de formation d'une flotte marchande canadienne, le ministre fédéral a annoncé hier, lors du dépôt du second rapport Darling, la création à Ottawa d'un bureau consultatif interministériel sur les problèmes de la navigation internationale présidé par M. Roy Illing, administrateur du transport maritime au sein du ministère des Transports. Signalement d'ailleurs que le jugement d'ensemble porté par M. Darling dans le secteur précis qui l'intéressait rejoint très souvent celui que portait il y a un an M. Marchand lui-même sur l'insuffisance et l'inanité des politiques fédérales en matière de transport. De même, plusieurs des recommandations formulées par M. Darling recoupent les nouvelles orientations préconisées par le ministre: renforcement de l'autorité en matière de politique maritime, octroi de "pouvoirs réels" à cette autorité, au lieu de la diffusion des responsabilités qui prévaut actuellement, attitude plus énergique de cette autorité dont "les responsables devront être prêts à prendre des initiatives, et notamment la préparation d'une déclaration de politique générale au nom du gouvernement M. Darling recommande aussi que le Canada traite directement et bilatéralement avec ses partenaires maritimes pour défendre ses intérêts et notamment avec les Etats d'Amérique du Sud. Enfin, l'étude insiste sur la nécessité d'accorder une priorité à la navigation dans l'Arctique et aux règlements concernant le transport par des marchandises en vrac exportées par le Canada.

Et pourtant, l'étude de M. Darling est une dénonciation en règle, directe et brutale, de l'incurie fédérale en matière de navigation internationale. Qu'on en juge seulement par les quelques citations qui suivent:

"Il n'y a au Canada ni législation, ni politique, ni directives administratives en matière de navigation hauturière..."

"Il est également bon de souligner que le Canada est pratiquement le seul pays au monde qui considère, officiellement, que la navigation est un secteur d'activité comme tant d'autres. C'est une attitude rare dans les autres pays. Même un pays enclavé dans ses terres comme la Suisse possède des navires immatriculés sous son pavillon. Et s'il y a de nombreux pays en voie de développement (à l'exception des plus petits d'entre eux) qui, jusqu'ici, ne se sont pas intéressés activement à la navigation, on peut sans risque prétendre que seul un manque de ressources les retiennent..."

"Etant donné qu'il n'y a pas au Canada d'administration spécialisée pour les questions de navigation, une décision particulière, la plus insignifiante soit-elle, devra être prise en conseil des ministres. Aucun ministère ou organisme n'est habilité ni par une loi ni par un décret à résoudre directement des cas particuliers. D'où cette impuissance et cette incertitude qui doivent étonner les étrangers chaque fois que nous tentons de résoudre les problèmes les plus simples..."

"La menace que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et les Etats sud-américains font peser sur les intérêts canadiens nous en fournissent un récent exemple. ("Si la tendance actuelle se poursuit, seules les compagnies d'Amérique du sud et des Etats-Unis pourront continuer à assurer les échanges commerciaux entre le Canada et l'hémisphère sud du continent, toutes étant subventionnées sous une forme ou sous une autre" dit ailleurs le rapport. Les partis intéressés — les ambassades, les compagnies de navigation, les agents maritimes et les expéditeurs eux-mêmes, — ne savent pas à qui s'adresser pour mettre sur pied un projet d'admission et pensent que le Canada ne peut rien faire pour eux. Peuvent-ils penser autrement? Le ministère des Transports, le ministère de l'Industrie et du Commerce ou la Commission canadienne des transports ne peuvent répondre à de telles demandes qu'en se tortant les mains et en proposant des mots de consolation comme le fait un prêtre devant un lit de mort..."

Bourassa devrait en conséquence expliquer ses "omissions" devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Le député péquiste rappelle que la directive de juin dernier n'avait qu'un caractère temporaire et devait être remplacée par une loi. Cette loi se fait encore attendre. M. Burns se demande si la directive n'est qu'un geste publicitaire ou si le gouvernement a vraiment l'intention d'assurer l'indépendance des administrateurs publics.

Hier, le bureau du premier ministre invitait les personnes intéressées à communiquer avec le secrétariat du conseil exécutif pour tout renseignement ou explication supplémentaire. Mais personne n'était disponible pour répondre aux questions.

CFVO, Hull: une crise de hoquets

par François Barbeau

HULL — Après quatre mois d'attente environ, le premier poste de télévision coopérative du Québec, CFVO à Hull, qui n'en est qu'à ses premiers balbutiements, a été secouru d'une crise de hoquets qui dure encore.

Crise d'autorité, disent les uns, de puberté, disent les autres. Le directeur de la station, M. Gilles Poulin, n'est pas rendu si loin: CFVO, dit-il, est encore un bébé qui il ne faut pas battre à coups de bâton.

Un bébé éprouve le besoin de mordre, ne serait-ce que pour satisfaire son irritabilité, et s'il blesse par inadvertance avec ses dents de lait toutes neuves. Il s'en soucie peu.

La comparaison peut sembler farfelue, mais dans le cas d'une coopérative, il ne faut pas oublier qu'il faut deux mâchoires pour mastiquer.

Donc, le premier coup de dent public a été donné par la direction il y a quelques semaines, coup qui a congédié les cinq journalistes du service de l'information. Ces derniers ont montré les crocs à leur tour en menaçant de révéler des choses aux sociétés.

Depuis, la crise s'est apaisée quelque peu, mais il ne faudrait qu'un faux pas de part ou d'autre pour l'envenimer de plus belle et faire étouffer le bébé.

Personne évidemment ne veut porter la responsabilité d'un infanticide. Les cinq journalistes congédiés ont réintégré la salle des nouvelles, à certaines conditions qu'ont posé les membres du conseil d'administration de CFVO en rescindant l'ordre de congédiement: une auto-évaluation des journalistes, une lettre de semonces et l'annulation d'une assemblée générale des sociétaires au cours de laquelle ces derniers devaient être informés des

conditions atroces de croissance.

Mais dans leur autocritique, remise hier la direction, les journalistes se déchargent de toute responsabilité. On leur avait reproché de ne pas rencontrer les objectifs fixés par la société, qui voulait de la coopération jusqu'à l'information.

Ils répliquent qu'on attendait beaucoup d'eux, et que malgré leur bonne volonté, ils n'ont pu suffire à la tâche, faute d'outils (caméras, film, personnel technique, fardeau de travail lourd à porter sur des épaules pas assez nombreuses).

Collectivement, c'était leur position. Individuellement, hier devant la direction, qui s'est encadrée de deux psychologues pour l'occasion, ils ont répété la même chose.

Ils réfutent d'autre part les arguments invoqués par la partie patronale la journée de leur congédiement: que leur cote d'écoute était la plus basse de la région, qu'il en coûtait 25 fois plus cher à produire leur émission qu'à produire la seule autre, etc.

Les sondages du NEM, notent les journalistes, montrent que "Le Quotidien", leur émission d'information, était plus écoutée que les nouvelles du 10 à 22h30. Quant aux frais de production, ils sont évidemment élevés si on tient compte de la masse satura-

riale de la salle des nouvelles, et si on y ajoute des frais imputés à la production, par des pigistes de Radio-Canada, d'émissions d'affaires publiques, soutiennent les cinq, mais moins élevés que par tout ailleurs. Le budget du secteur information n'est que 10% du budget total de la station.

Loin de s'opposer à une nouvelle formule d'information, les journalistes s'en réjouissent, mais insistent sur le fait que le caractère coopératif de la

station ne doit pas être transposé justement dans leur secteur, les forçant à "couvrir" les faits et gestes de tous les sociétaires qui pourraient en exprimer le désir.

Là, le fossé s'élargit entre eux et le directeur de la station, M. Gilles Poulin. Ce dernier a une vision très large de l'information, qui irait toucher toutes les régions desservies par l'antenne de CFVO, tant du côté québécois que du côté ontarien, et accorderait une place nécessaire, dit-il, à des événements très locaux, qui pourraient être décrits par des sociétaires de ces régions.

En attendant le dénouement de cette crise, les téléspectateurs de CFVO se contentent de regarder une copie presque conforme du canal 10 de Montréal, agrémente ca et là d'émissions en provenance de Radio-Québec et de documentaires de l'ONF.

Mais la crise ne touche pas que les journalistes. Presque à ses débuts, CFVO a vu disparaître trois directeurs, ceux des services de la programmation, technique et commercial.

Ils ont été remplacés depuis, mais un d'entre eux cumule deux fonctions, l'autre ne semble pas très à l'aise dans son milieu. La programmation locale, qui devait être de 17 heures par semaine au début, est réduite à sa plus simple expression, avec une émission de 30 minutes le matin, à l'ouverture du poste, qui s'intitule Et pis c'est ça.

Le 10 février, les nouvelles seront remises en ondes, 30 minutes par jour.

Les projets ne manquent pourtant pas: une émission sur la culture physique, une émission s'adressant aux personnes qui sont retenues à la maison, une émission bi-hebdomadaire qui permettrait à chacun de communiquer

la tenue d'événements divers, réunions, assemblées, soirées, un téléroman local, des spectacles locaux, etc.

Toute cette bonne volonté est mise à l'épreuve par la technique électronique: les techniciens font leur apprentissage en travaillant, ce qui ne va pas sans anicroches. Des pannes d'électricité malencontreuses ont paralysé la station à plusieurs reprises. L'émetteur ne fonctionne à pleine capacité que depuis deux semaines, etc.

La station est installée dans une ancienne église, et les locaux au début étaient bien exécutés. Des revenus ont été perdus parce que des messages commerciaux n'étaient pas montrés, etc.

Financièrement, sans être chancelante, CFVO traverse aussi un des moments difficiles. Hier matin, dans son bureau mi-luxueux mi-austère, M. Poulin répondait nerveusement au téléphone qu'un créancier ne pouvait espérer recevoir son dû tout de suite.

D'ailleurs, tout ce brouhaha qui a entouré l'histoire des journalistes congédiés puis rembauchés n'a pas été sans effrayer ses créanciers qui réclament tous des chèques en même temps. Une promesse de financement qui a été retirée intempestivement a créé des ennuis qui ont été réglés depuis, mais qui ont laissé des rides d'inquiétude au front des administrateurs.

Les câblo-diffuseurs de la région, qui retransmettaient à leurs clients les émissions de Télé-Metropole par câble, ne voient pas d'un bon oeil la venue d'un concurrent dans l'Ontario, et ne se plient pas très facilement aux directives du CRT qui demande le black-out sur le câble quand les émissions du 10 sont retransmises à la même heure par CFVO.

René Lévesque

La rentrée de Bourgault: des sparages

par Pierre O'Neill

La réplique du président du PQ, M. René Lévesque, à M. Pierre Bourgault, n'a pas tardé: ce sont des "sparages".

En tournée dans le comté de Terrebonne, M. Lévesque était interrogé hier sur la rentrée politique fracassante de son collègue indépendantiste. Invité de la Société nationale des Québécois, M. Bourgault avait notamment reproché au Parti québécois de se distancer des travailleurs, de refouler les femmes et de ne pas savoir attirer les jeunes.

Dans un premier temps, M. Lévesque souligne que M. Bourgault n'apprend rien à personne. "Ce sont des choses que l'on sait et l'on fait notre possible. Pierre

Bourgault sait mieux que n'importe qui que c'est plus facile à dire qu'à faire".

Puis, sur le ton du sarcasme, M. Lévesque qualifie de "touchant, l'entousiasme emballant avec lequel M. Bourgault veut relancer le parti".

Quant aux rapports entre le PQ et les travailleurs, M. Lévesque estime que cette remarque de M. Bourgault n'est pas fondée. Il juge au contraire que le mouvement syndical s'identifie solidement et solidement au parti. "Contrairement à tous les sparages qui parlent de descendre dans la rue, les syndiqués forment une partie de l'épine dorsale du Parti québécois".

A Pierre Bourgault qui avait manifesté l'intention d'être candidat contre le premier ministre Bourassa dans le comté de Mercier aux prochaines élections, le président du Parti québécois fait observer que c'est "prématuré" et lui rappelle que c'est aux militants du comté de décider.

Il n'est pas non plus acquis que M. Bourgault soit désigné, comme il avait clairement réclamé, pour "rembarquer" les jeunes et se faire organiser une tournée des cégeps. En effet, M. Lévesque juge que le député de Saint-Jacques, Claude Charron, dispose d'une connaissance plus approfondie du dossier de l'éducation et serait tout indiqué pour remplir cette mission.

Ceci dit, M. Lévesque reconnaît le risque que le PQ se regarde le nombril. A l'instar de bien d'autres de ses collègues, il est conscient que le parti a mis l'accent sur les affaires internes. C'est le pourquoi du nouveau projet de tournée de la province. M. Lévesque, M. Jacques-Yvan Morin et un autre membre de l'exécutif visiteront chacun un comté par semaine. Puis, une fois par mois, tous les membres de l'exécutif uniront leurs efforts dans une tournée régionale. Les 15 et 16 février, ils se rendront en Mauricie.

Au déclenchement des élections de 1973, le Parti québécois n'avait pas sérieusement "dégelé" plus du quart des

comtés. Aujourd'hui, ses leaders entendent prendre les devants et mettre en oeuvre un "travail systématique de pénétration". Mais, quand Pierre Bourgault suggère de tenir immédiatement une trentaine de conventions pour le choix des candidats, René Lévesque répond: pas avant juin, en expliquant qu'il faut attendre les prochaines modifications à la carte électorale.

Pour autant, M. Lévesque ne rétute pas toutes les faiblesses reprochées au PQ, loin de là. Même que le Parti libéral lui apparaît à certains égards plus efficace dans l'action. Particulièrement dans cette faculté qu'il a de rejoindre les plus difficiles. "Il demeure le parti des inorganisés.

Parce que c'est le dernier des vieux partis dans le paysage et c'est le pouvoir."

Cette tournée du comté de Terrebonne a amené le président du PQ à rencontrer les grévistes de la Sonoco qui ont sollicité sa candidature contre le libéral Denis Hardy en vue des prochaines élections. Il a été accueilli par quelque 450 étudiants de la polyvalente de Terrebonne pour qui l'actuel système n'est qu'un "entonnoir" spécifiquement conçu pour les éliminer. Enfin, le président du PQ a été reçu par les policiers de Sainte-Thérèse. Il y a de particulier dans ce comté de Terrebonne que les femmes contrôlent l'association du PQ et occupent les sept postes de l'exécutif.

Les conflits d'intérêts

Bourassa s'est-il conformé à ses directives ?

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le premier ministre et le ministre du Tourisme se sont-ils entièrement conformés aux directives gouvernementales sur l'indépendance des administrateurs publics?

A cette question, suscitée par des documents publics dont La Presse a fait état samedi dernier, MM. Robert Bourassa et Robert Burns apportent des réponses divergentes. Tant et si bien que toute l'affaire pourrait bien rebondir, au cours du printemps, devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Dans un bref communiqué transmis hier par M. Charles Denis, le bureau du premier ministre déclare que M. Bourassa s'est entièrement conformé aux directives et que les assertions à l'effet contraire sont non fondées, donc fausses.

Le texte ajoute que les actions que Mme Bourassa détient dans le holding

Claurémiand, et donc les placements faits par ce holding, ont été confiés à une société de fiducie dans l'administration et l'activité de laquelle la femme du premier ministre n'a aucun droit de regard.

Mais selon La Presse, M. Bourassa et son beau-frère, M. Claude Simard, ministre du Tourisme, ne se sont pas conformés complètement à la directive en omettant de faire état de leur participation dans la société de gestion Corporation Equitable Canadienne (CEC), par l'intermédiaire du holding familial Claurémiand.

La CEC détient notamment des actions de deux banques — la BCN et la Banque provinciale — et d'une société d'aviation, Québécois, qui transigent avec le gouvernement. Or, selon les dossiers du ministère des Institutions financières, la so-



René Lévesque

ciété de gestion Claurémiand, holding des quatre enfants de M. J.-Edouard Simard (dont Mme Bourassa et le ministre du Tourisme), détient 10 pour cent des intérêts de la CEC.

Dans leur déclaration, qui fait suite à la directive émise en juin dernier, MM. Bourassa et Simard ont omis de faire état de leur participation au sein de la CEC.

Selon M. Bourassa, il n'était pas nécessaire de faire une mention particulière, parce que les actions de la CEC font partie de Claurémiand, qui fait l'objet d'une annexe à sa déclaration. Il a pourtant mentionné les autres entreprises dans lesquelles Claurémiand a des placements.

Mais selon M. Robert Burns, leader parlementaire de l'Opposition, il existe un doute sérieux sur la manière dont le premier ministre s'est lui-même conformé à la directive dont il a été l'initiateur. M.

Bourassa devrait en conséquence expliquer ses "omissions" devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Le député péquiste rappelle que la directive de juin dernier n'avait qu'un caractère temporaire et devait être remplacée par une loi. Cette loi se fait encore attendre. M. Burns se demande si la directive n'est qu'un geste publicitaire ou si le gouvernement a vraiment l'intention d'assurer l'indépendance des administrateurs publics.

Hier, le bureau du premier ministre invitait les personnes intéressées à communiquer avec le secrétariat du conseil exécutif pour tout renseignement ou explication supplémentaire. Mais personne n'était disponible pour répondre aux questions.

TARIFS D'ABONNEMENT

|            | 12 mois | 6 mois  |
|------------|---------|---------|
| CANADA:    | \$45.00 | \$25.00 |
| ÉTRANGER*: | \$50.00 | \$28.00 |

(\*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....  
Adresse .....

Le tunnel Trans-Island

## Désormiers exige l'arrestation de son dénonciateur

par Jean-Pierre Charbonneau

Se disant victime d'une monstrueuse injustice, l'homme d'affaires montrealais Paul Désormiers s'est adressé au DEVOIR, il y a quelques jours, pour réclamer une fois de plus des autorités policières et du ministère de la Justice l'exécution d'un mandat d'arrestation émis contre le truand qui, selon lui, l'a faussement impliqué en 1967 dans la célèbre affaire du tunnel de la rue Trans-Island.

Sur la foi des déclarations d'un récidiviste du nom d'Ernest Bilodeau, dit le Pie, les détectives du Bureau des enquêtes criminelles de la police de Montréal avaient accusé M. Désormiers d'avoir conspiré avec son gendre, Frank Cotroni, trois de ses fils et quelques-uns de leurs acolytes pour le creusement d'un tunnel qui devait mener à la chambre forte de la succursale de la Banque d'Epargne, située au 5169, boul. Décarie, dans l'ouest de la métropole.

Arrêté en rapport avec une série de hold-up en province, Bilodeau s'était mis à table et avait raconté aux policiers qu'à deux reprises, au cours de l'été 1966, il avait surpris des conversations incriminantes entre Frank Cotroni et son beau-père au sujet du financement de la "job du tunnel". Ces discussions s'étaient déroulées, selon Bilodeau, dans le sous-sol du domicile de Désormiers, à Longueuil, et les conversations avaient été surprises grâce au système d'intercommunication "Televox" installé dans toutes les pièces de la maison.

Ernest Bilodeau repeta d'abord sa déclaration publiquement à l'enquête préliminaire qui suivit de quelques jours l'arrestation des accusés. Ceux-ci furent par la suite tous cités à procès puis libérés sous cautionnement.

En mars 1968, la Couronne décide de procéder d'abord contre Francesco Fucco et Théodore Orban, qui étaient accusés d'avoir travaillé au creusement du tunnel. La défense, de son côté, accepta que la preuve soit versée contre les neuf autres accusés pour leur part de conspiration.

Encore une fois, Bilodeau raconta son histoire mais, en avril 1969, plus d'un an après le début du procès, le procureur de la couronne, Me Gabriel Grenier, déclara en pleine cour qu'il ne croyait plus son client. Du même fait, la preuve de complicité contre Cotroni et son beau-père en prit en solide coup.

Les choses n'en restèrent cependant pas là. Quelques jours plus tard, au moment où le président du tribunal, le juge Émile Trottier, allaient prononcer son jugement, le procureur général ordonna un "nolle prosequi" (abandon des procédures) contre les neuf individus accusés de conspiration. Mais, ce n'était qu'une manœuvre stratégique. Les accusés n'avaient pas encore quitté le Palais de Justice que les policiers les arrêterent à nouveau en vertu de nouvelles accusations identiques.

Néanmoins, peu après, le juge Trottier rendit son jugement. Il déclara coupable les accusés Fucco et Orban mais il ajouta qu'il n'existait pas un acte de preuve contre Frank Cotroni, Paul Désormiers et ses fils Michel et Paul junior. Selon le

juge, Bilodeau s'était parjuré et son témoignage était invraisemblable.

Cette opinion du juge n'empêcha pas cependant la Couronne de procéder contre Paul Désormiers et cie. Le second procès débuta le 17 août 1971 devant le juge Jacques Trahan. Le nouveau procureur de la couronne, Me Roch Héroux, déposa uniquement la preuve du premier procès et aussitôt, la défense réclama un non-lieu pour quatre des accusés. Le 24 août, le juge Trahan acquitta Paul Désormiers, son gendre Frank Cotroni et ses fils Michel et Paul. Il reprocha à l'ancien procureur général d'avoir permis qu'on réaccuse les prévenus sans preuve additionnelle.

C'est fort de cette décision et du premier jugement du juge Trottier que le 15 novembre 1972, Paul Désormiers présenta devant le juge Cyrille Morand une dénonciation contre Ernest Bilodeau avec lequel il avait accepté en 1966 de s'associer en affaires. Il y eut pré-enquête à huis clos à l'issue de laquelle un mandat d'arrestation pour parjure fut émis contre Bilodeau.

Voir page 6: Désormiers



Entre deux séances de méditation, ce trappiste de l'abbaye New Clairvaux, en Californie, en profite pour se délier les muscles. Cette étude photographique remarquable montre le frère Joseph Matthew à bicyclette dans la vallée de Sacramento. (Téléphoto AP)

## Recommandations à Cournoyer

# La main-d'oeuvre d'entretien des automobiles doit être réglementée

par Pierre Vallières

Un comité "ad hoc", formé de représentants d'associations oeuvrant dans le domaine de la réparation et de l'entretien des véhicules, a remis hier au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, le texte d'un projet de loi relatif à la formation et à la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre d'entretien des automobiles.

Ce projet de loi, rédigé à la demande même du ministre Cournoyer, prévoit entre autres l'apprentissage obligatoire des mécaniciens (de 3 ans) des examens stricts de la formation et de la compétence de ces derniers, la mise en ordre du système d'embauche, la création d'une commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre d'entretien des véhicules, dotée de pouvoirs d'enquête dans les matières relevant de sa compétence et des moyens nécessaires requis pour amener toutes les parties à se conformer aux prescriptions de la loi. En vertu de ce projet de loi, préparé par Me Claude-U. Lefebvre, aucun employeur ne pourrait utiliser les services d'un salarié qui n'a pas obtenu le certificat de qualification exigé par la commission de formation

professionnelle pour exercer l'un ou l'autre des métiers de réparation et d'entretien des véhicules-moteurs. Cette commission aurait un peu dans le domaine de l'entretien et de la réparation automobiles les mêmes pouvoirs que la CTC dans le domaine de la construction.

Si le projet de législation soumis hier au ministre du Travail est adopté par l'Assemblée nationale, il aura pour effet d'améliorer considérablement les services de réparation et d'entretien auxquels ont droit les propriétaires et les usagers d'automobiles, en encadrant pour la première fois au Québec les quelque 40,000 employés de garages, de concessionnaires ou de stations services.

Le parrain du projet de loi et porte-parole du comité "ad hoc", M. Jean-J. Lefebvre, garagiste depuis 18 ans, a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que la formation professionnelle laisse grandement à désirer dans le domaine de la réparation et de l'entretien automobiles. "Aussi, a-t-il ajouté, que les réparations soient effectuées par un professionnel, un apprenti ou un pur incompetent, le garage ou le concessionnaire vous chargera quand même le prix de \$15

## 14% des Montréalais ont les poumons malades

par Gilles Provost

Après avoir soumis à des examens pulmonaires systématiques environ 100,000 individus non cardiaques, âgés de 15 à 65 ans et choisis au hasard au sein de la population active de la région métropolitaine, un chercheur du Mount Sinai Hospital a découvert que 14% de ces personnes souffrent de maladie pulmonaire et que leurs poumons ont perdu au moins 20% de leur efficacité normale, ce qui est considérable aux yeux des scientifiques.

Bien plus, cette étude épidémiologique effectuée par l'équipe du docteur Michael Grossman révèle que les maladies pulmonaires sont beaucoup plus fréquentes chez les gens qui habitent des quartiers particulièrement pollués comme le centre-ville (entre le fleuve et le Mont-Royal) ou la zone industrielle de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

En effet, le taux de maladies pulmonaires passe à 19% dans le centre-ville (une augmentation de 35% par rapport à la moyenne régionale) et à 16% dans l'est de l'île (une augmentation de 20% au-dessus de la moyenne).

Dans l'entrevue qu'il a accordée hier au DEVOIR en compagnie de son assistante (Mlle Pitre), le docteur Grossman a précisé que ces chiffres sont conservateurs puisque les maladies respiratoires sont beaucoup plus fréquentes chez les vieillards et les cardiaques qui ont été exclus de l'étude en raison de la fatigue inhérente aux tests à subir.

Selon le docteur Grossman, il faut prendre garde de mettre un seul facteur

en évidence puisque le taux de maladies respiratoires est aussi lié directement à l'habitude de fumer, au manque d'exercice, à l'embonpoint et au niveau de responsabilités d'un individu (cause de stress).

Pour illustrer cette affirmation, le chercheur a indiqué que les gros fumeurs qui occupent une fonction contraignante sur le plan psychologique (dirigeants de compagnies, etc.) et qui font peu d'exercice souffrent aussi de maladies respiratoires dans plus de 80% des cas. Malheureusement, cette catégorie de personnes est aussi plus affectée par ce handicap que les ouvriers habitués à travailler physiquement.

L'âge est aussi très important puisque les maladies respiratoires (bronchite chronique, emphysème, etc.) se manifestent rarement avant 40 ans même si on a découvert leur présence chez 5% des étudiants de niveau collégial qu'on a examinés. (Ce pourcentage est extrêmement élevé pour une population aussi jeune.)

Toutefois, le docteur Grossman a souligné que l'étude de son équipe a été la première à s'intéresser aux cas qui présentent une baisse de rendement pulmonaire comprise entre 10% et 20%; ces patients ne sont pas assez handicapés pour être vraiment qualifiés de "malades" mais ils sont certainement sur le point de contracter une maladie pulmonaire caractéristique.

À l'échelle de toute la région montréalaise, on a trouvé une telle faiblesse respi-

atoire chez environ 6% de la population. Fait symptomatique, la plupart de ces cas se présentent chez des individus âgés de 30 à 40 ans... Aux yeux du docteur Grossman, il suffirait de traiter particulièrement cette population menacée pour réduire fortement le nombre des citoyens malades au cours des années suivantes.

Les résultats préliminaires disponibles sur l'efficacité des techniques préventives sont d'ailleurs encourageantes puisque des patients de 35 ans qui avaient un rendement pulmonaire inférieur à 80% l'an dernier ont réussi à remonter autour de 90% simplement en cessant de fumer et en faisant de l'exercice régulièrement.

Les résultats préliminaires de l'étude en cours indiquent aussi que les femmes de la région de Montréal sont aussi sujettes aux maladies respiratoires que les hommes. Cette constatation contredit les études faites ailleurs dans le monde dans le passé et qui trouvaient une incidence de maladies respiratoires deux fois plus faible chez les femmes que chez les hommes.

Le docteur Grossman n'a pu expliquer complètement cette constatation mais il l'attribue provisoirement au stress supplémentaire que connaissent maintenant les femmes au foyer ou au travail ainsi qu'à l'augmentation de la consommation des cigarettes chez la gent féminine.

Fait intéressant, l'enquête a aussi indiqué que beaucoup de gens se croient à tort atteints d'une maladie pulmonaire alors qu'il n'en est rien (ils souffrent peut-être d'autre chose, cependant). Cette proportion de "bien-portants" constitue 20% de ceux qui se croient atteints d'une maladie respiratoire. "Cette constatation devrait avoir des répercussions importantes auprès des professionnels de la santé qui ont à traiter de tels patients", fait remarquer le chercheur.

Pour l'instant, les collaborateurs de M. Grossman n'ont pas encore terminé l'analyse des résultats obtenus, ce qui les empêche de tirer des conclusions plus précises sur l'influence particulière de chacun des critères incriminés comme la pollution, la cigarette, l'exercice, l'embonpoint, le stress, l'âge, etc.

On fait remarquer à cet égard que le gouvernement québécois a manifesté de l'intérêt dans l'entreprise mais qu'il ne l'a pas subventionnée. Jusqu'à maintenant, tous les frais ont été payés par le Mount Sinai Hospital, une institution de Sainte-Agathe spécialisée dans le traitement de la bronchite et de l'emphysème. On prévoit qu'il en coûtera encore \$30,000, pour analyser les résultats déjà rassemblés, tâche effectuée en collaboration avec l'Université de Montréal.

Par la suite, on veut faire d'autres examens auprès de populations plus réduites que l'on soumettrait à un questionnaire beaucoup plus élaboré pour mieux identifier les variables en cause.

On fait aussi des recherches sur l'efficacité du traitement préventif en soumettant les cas modérément graves à trois traitements distincts et en suivant l'évolution de la maladie. Certains patients sont soumis à des médicaments destinés à prévenir les infections, d'autres sont plutôt soumis à un programme d'exercice intensif tandis que le dernier groupe est traité dans une perspective immunologique.

Dans ce contexte, le docteur Grossman et Mlle Pitre ont fortement insisté sur l'extrême gravité des maladies respiratoires qui imposent un effort disproportionné au coeur et qui causent normalement la mort par maladie cardiaque chez les sujets qui ne font pas d'exercice.

Il s'agit aussi de souligner à plusieurs reprises le drame particulier des personnes atteintes d'emphysème (une dégénérescence des alvéoles pulmonaires). Si elles ont un coeur solide, ces personnes peuvent encore vivre 15 ou 20 ans en courant constamment après leur souffle, réduites à l'état de morts-vivants totalement dépendants de leur entourage mais parfaitement conscients.

Le grand drame, c'est que ces maladies auraient facilement pu être évitées si l'individu avait été averti à temps de sa situation et s'il avait changé sa façon de vivre pour adopter un style plus sain. Parce que la société n'a pas voulu faire un minimum de dépense, elle doit maintenant payer des frais d'hospitalisation énormes pour ces personnes qui n'en finissent plus de mourir.

Denis Hardy

## La maison des soeurs grises pourrait perdre quelques pierres

par Michel Guénard

Si le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, se montre particulièrement sensible à la valeur intrinsèque de la chapelle de la maison-mère des Soeurs grises de Montréal, il ne témoigne pas en enthousiasme délirant envers la pérennité des ailes adjacentes du corps de l'édifice. "Il faut avouer, devait nous dire M. Hardy, que certains éléments architecturaux de l'ensemble ne pèchent pas par leur bon goût."

Est-ce dire que les raisins sont trop verts et que les Affaires culturelles

devraient capituler devant les intentions du groupe européen Valorinvest de construire un grand ensemble immobilier sur ce quadrilatère? Que non répond vivement M. Hardy. "Je ne peux cependant m'engager à dire que chaque pierre demeurera immuablement sur son socle jusqu'à la fin des temps... après tout il ne faut pas verser dans le fétichisme avec ce couvent."

Le ministre a laissé entendre qu'il recevra à son bureau une administratrice des Soeurs grises (il n'a pas voulu dévoiler

son nom) qui s'inscrit en faux contre une éventuelle transformation du site en emplacement immobilier. La rationalité économique et la maigreur des budgets du ministère triompheront-elles de quelques vieilles pierres qui vantent le talent architectural d'un Victor Bourgeois?

C'est lundi prochain que le ministre des Affaires culturelles doit décider s'il donnera suite à l'avis d'intention déjà signifié de procéder au classement de l'ensemble de la maison-mère des Soeurs grises.

L'un des secrétaires du ministre, M. Denis Turcotte, a expliqué au DEVOIR qu'il n'est pas absolument nécessaire de procéder au classement à titre de bien culturel de cet important ensemble architectural. M. Turcotte explique que déjà cet ensemble est protégé, étant situé dans l'aire de protection de la chapelle et qu'il s'agirait d'une double protection inutile que de le classer. Le ministre semble hésiter à classer la maison-mère dans son

Voir page 6: Hardy

**Cinq colloques sur des sujets brûlants. Chaque soirée offre: une conférence, deux réactions préparées et les réactions spontanées de l'auditoire.**

## LA BIBLE : QU'EN RESTE-T-IL ?

17 février: Il n'y a plus de miracles? — Jean Martucci  
24 février: Il n'y a plus ni Diable ni démons? — André Myre  
3 mars: Il n'y a plus ni péché ni enfer? — Roland Proulx  
10 mars: Il n'y a plus de péché originel? — Julien Harvey  
17 mars: Il n'y a plus de naissance merveilleuse de Jésus? — Jean-Louis D'Arçon

**Les lundis soirs, du 17 février au 17 mars, à 8 heures. Salle Notre-Dame-des-Neiges: 5366, Côte-des-Neiges (angle La-combe). Entrée: \$1.00 - Section réservée pour ceux qui s'inscrivent aux cinq rencontres (\$5.00).**

Études bibliques — Faculté de théologie — Université de Montréal — Tél.: 343-7024

**BOUTIQUE**  
*Simone*  
**PÉRELE**  
fine lingerie - maillots FABER  
**SUPER VENTE**  
10 à 50 %  
de réduction  
1196 OUEST SHERBROOKE-844 5051  
près de Stanley

## éditorial

# La course handicap de la Détente

Au moment où la réapparition d'une Zil noire que l'on croit être celle de Leonid Brejnev obsède les kramlinologues attitrés et où les velléités d'un retour à la politique active de Richard Nixon inquiètent le parti qu'il est supposé renforcer, nous entrons de plain-pied dans la phase cruciale de négociations appelées à marquer l'année en cours, sinon celle d'après.

La négociation sur la limitation des armements stratégiques (SALT) reprend aujourd'hui à Genève, alors qu'à Vienne a repris celle portant sur la réduction des forces et des armements en Europe centrale, anciennement appelée MBFR. Avec les négociations sur la coopération en Europe (CSCE), c'est le trépied de la Détente qui se trouvera de nouveau déployé, mais on a aujourd'hui l'impression d'assister à une de ces courses handicap où les deux principaux partants se présentent à la ligne du départ avec une surcharge de pénalisation.

Si le handicap des Soviétiques se ramène à peu de choses près au sort personnel du secrétaire général du Parti communiste d'Union soviétique, celui des Américains est plus complexe à définir, un peu comme si Washington s'apprêtait à l'après-Kissinger.

Pour couper court au faux débat sur les sentiments "personnalisés", rappelons que c'est US News and World Report qui a rapporté l'écho suivant: "l'impression se répand parmi les responsables du département d'Etat que le secrétaire d'Etat Henry Kissinger va démissionner après une nouvelle tentative de règlement au Proche-Orient". On sait que ce voyage au Moyen-Orient aura lieu dans les quinze jours et que malgré les réserves de M. Kissinger lui-même, le président Sadate répète à qui veut l'entendre que la paix est maintenant à portée de la main. Une paix commençant sans doute par un nouveau retrait israélien dans le Sinai, dont l'étendue prévue est de l'ordre d'une trentaine de milles mais qui achopp sur le point de savoir si les Cols et les champs pétroliers seront ou non inclus et à quel prix. Donc, cette dernière mission pourrait être diplomatiquement un succès. Est-ce de ce succès diplomatique que dépend la décision qu'aura à prendre le secrétaire d'Etat. De toute manière, l'homme appelé à le remplacer au pied levé est déjà connu: Elliott Richardson, ancien procureur général, ancien chef du Pentagone et ancien ministre de la Santé et provisoirement désigné au tremplin de l'ambassade américaine à Londres. Il est à noter que Richardson lui-même n'a pas écarté l'hypothèse qu'il serait appelé à diriger le département d'Etat, tout en soulignant que cette éventualité n'avait pas pesé dans sa décision d'accepter le poste à Londres.

Mais après-Kissinger ne signifie pas forcément que Kissinger lui-même doive partir. L'expression qualifie plutôt un rajustement de la position du département d'Etat sur les grands problèmes de l'heure, rajustement que l'actuel titulaire effectue d'ailleurs lui-même.

depuis quelque temps et dont sa dernière conférence de presse est l'illustration parfaite.

Dire que l'auréole commence à serrer n'est pas une révélation. Nous souleverons en passant que la commission sénatoriale d'enquête sur le Renseignement est présidée par le sénateur démocrate Frank Church, connu pour être l'un des moins tendres envers Henry Kissinger, et que Henry Kissinger, à ses nombreuses activités, a ajouté de longue date celle de chef du Renseignement. Si la commission Ruban Bleu que préside son ami Nelson Rockefeller ne l'a pas inquiété, il a de fortes chances d'être égaré par la commission Church. Et Kissinger lui-même, lors de sa conférence de presse impromptue de Vienne, soulignait qu'il ne pourrait pas continuer sa mission s'il venait à être éclaboussé. Son éventuel départ serait-il justifié par ce genre d'appréhension ou par le blocage de la plupart des dossiers qu'il a assumés? Ou les deux?

Ainsi, parlant de son voyage au Proche-Orient, le secrétaire d'Etat la qualifiait de "mission exploratoire", mettant en garde contre les prévisions optimistes. Ce n'est là qu'une mise en garde de précaution de la part d'un homme qui n'a pas tous les atouts en main, surtout quand on pense qu'au Caire M. Kissinger sera précédé de son rival soviétique Andreï Gromyko. Quant à l'autre dimension du dossier proche-oriental, le pétrole, on sait aujourd'hui que c'est l'OPEP qui a refusé la confrontation, laissant à Henry Kissinger la responsabilité d'une rupture éventuelle. Nous avons ainsi eu droit à une reprise de la déclaration menaçant les producteurs d'une intervention militaire en cas d'étranglement du monde occidental, présentée maintenant comme une supposition hypothétique! Cette menace ne se justifierait plus qu'en cas de guerre et, ajoute Henry Kissinger, "je n'en prévois pas". Ce qui n'empêche pas le chef de la diplomatie américaine de justifier les milliards de commandes d'armements signées avec les pays du Golfe persique par la "sécurité de ces Etats". Mais comme ce sont les Emirats unis, l'Iran et l'Arabie saoudite qui renforcent leur potentiel militaire, et comme jusqu'à preuve du contraire ils sont dans le même camp politique, leur sécurité est envisagée en fonction de qui? En se renforçant, renforcent-ils les intérêts américains? Alors pourquoi a-t-on cru bon de les menacer et d'envoyer l'armada dans la région?

Cette position en retrait se retrouve dans la même conférence de presse, quand le chef de la diplomatie américaine aborde les relations avec l'Amérique latine. En raison des restrictions ajoutées dans le libellé du "trade act", les Latino-américains ont pris l'initiative de renvoyer sine die la conférence de Buenos Aires où Henry Kissinger devait remettre sur rail sa stratégie du "nouveau dialogue". Non seulement ce dialogue semble rompu mais Washington ajoute que si l'Amérique latine refuse d'être soumise à des pressions des Etats-Unis, il ne faut pas que, réciproquement, elle en exerce sur les Etats-Unis! Et quand Washington affirme que le problème cubain n'est pour rien dans l'ajournement de la réunion de

Buenos Aires, les Latino-américains répondent que c'était l'un des deux problèmes à l'ordre du jour, le second étant le "trade act" qui les pénalise. D'ailleurs, cette semaine, Cuba a été invité formellement à participer à la réunion du groupe des pays d'Amérique latine (ils sont 26) au siège de l'ONU. Le message n'est hermétique qu'à celui qui refuse de le voir.

Mais il reste principalement ce qui est dans les relations avec l'Union soviétique que se trouve la clef. Et, partant, dans les rapports à définir entre le Congrès et l'Administration.

Là encore, un recul est à enregistrer: après avoir longtemps estimé qu'un "sommet" à trente-cinq était inutile pour conclure la CSCE, Henry Kissinger déclarait il y a quelques jours que les clefs d'Etat et de gouvernement des trente-cinq participants iraient probablement à la cérémonie de clôture. Hier encore, après ses entretiens avec M. Harold Wilson, il revenait à la charge pour préciser que ce "sommet" pourrait bien avoir lieu dès cet été. Des "textes plus réalistes" auraient été rédigés, selon certaines sources. Quand on sait que le principal obstacle venait des vues très minimalistes de Moscou quand à la notion d'"échanges culturels et de liberté des contacts humains", on craint de comprendre que ces "textes plus réalistes" ne soient un euphémisme signifiant qu'on a cédé sur l'essentiel.

C'est un peu ce qui s'est passé au sommet Ford-Brejnev: les positions en présence ont été conciliées au niveau le moins limitatif. Tant que les SALT n'auront pas abouti à un texte définitif, la CSCE et les ex-MBFR, qui impliquent à tel ou tel degré, des limitations d'effectifs militaires et de vecteurs nucléaires, resteront en souffrance. Et comme depuis l'accord de Vladivostok qui a rendu possible le redémarrage des SALT à Genève il y a eu la dénonciation de l'accord commercial par Moscou, on risque d'aller un peu plus loin dans la voie des concessions pour arracher, là encore, "des textes plus réalistes". MM. Ford et Brejnev n'avaient pas abordé le problème de la vérification du nombre des missiles à charges nucléaires multiples et de la détermination du nombre d'avions et de missiles de leurs arsenaux respectifs. C'est à Genève que les experts y remédieront. Le problème qui se pose est de savoir jusqu'à quel point les "timores de Washington" iront trop loin pour séduire les "cœurs froids de Moscou". L'expression est du sénateur Jackson qui détient dans son camp la clef de l'après-Kissinger présumé: les rapports à redéfinir entre le Législatif et l'Exécutif pour la conduite des affaires internationales.

Force est aujourd'hui de reconnaître que les bâtons mis par le Congrès dans les roues du département d'Etat ont certes bloqué une certaine Détente, mais les parlementaires ont, par la même occasion, abouti au résultat qu'ils voulaient précisément empêcher: ouvrir la voie à des compromis en trompe-l'oeil qui cachent des reculs.

Georges VIGNY



## lettres au DEVOIR

### L'U. de M. veut aider les maîtres du professionnel secondaire à sortir de leur cul-de-sac

Monsieur le directeur,

Pour compléter sinon corriger quelques affirmations qui apparaissent dans l'article de Lise Bissonnette intitulé "Les maîtres du secondaire professionnel auront enfin leur place à l'université" (Le Devoir du 29 janvier 1975) et visent directement l'U. de M., il me paraît important, suite aux décisions de la Commission des études de l'Université, de communiquer ce qui suit aux lecteurs du Devoir.

Le perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel au secondaire préoccupe et intéresse vivement l'Université de Montréal. L'Université a été prompt à mettre sur pied pour ces maîtres un certificat d'études pédagogiques, le C.E.P. Elle a été heureuse de le faire. Elle désire maintenant augmenter sa contribution à la formation et au perfectionnement de ces maîtres.

L'Université est prête à offrir, dès septembre 1975, plus d'enseignements aux maîtres en exercice, et des enseignements qui peuvent servir à l'obtention d'un baccalauréat. L'Université reconnaît à quel point les maîtres actuels sont placés dans un cul-de-sac en ce qui regarde leur perfectionnement et leur statut professionnel.

Mais l'Université estime que le deuxième plan directeur du minis-

tère de l'Éducation — s'il exclut d'autres formes de participation des universités que celles qu'il décrit, perpétuera un enseignement réservé dans la pratique aux étudiants les moins doués, et, qui plus est, un enseignement "terminal" pour eux, de même qu'un enseignement qu'on ne cherche pas du tout à intégrer à la formation de tout étudiant au secondaire, à l'encontre de grands et d'urgents besoins au Québec; le plan directeur perpétuera aussi un mode de perfectionnement qui, année après année, force les maîtres, concurrentiellement à une tâche déjà lourde, à compenser les manques de leur formation initiale et à s'essouffler dans l'acquisition de connaissances qui auraient pu ou même dû être assimilées davantage avant leur entrée dans l'enseignement; il perpétuera un mode de recrutement qui rendra toujours plus difficile la révision des objectifs de l'enseignement professionnel au secondaire.

Le plan directeur en effet accorde une importance insuffisante au développement de la culture personnelle, n'accorde pas suffisamment d'attention aux exigences de la formation d'un éducateur et d'un éducateur dans des domaines ou les problèmes de la communication et de l'orthopédagogie ont besoin, entre autres, d'être approfondis.

Le plan directeur n'apporte guère d'attention à l'économie et à la complémentarité des ressources éducatives en permettant d'aller à l'encontre de la distinction des niveaux qui régissent présentement le système scolaire au Québec.

Le plan directeur donne nettement l'impression que l'on sacrifie trop facilement aux exigences de l'annuaire 02 et à des besoins immédiats la qualité de l'action dont le Québec a le plus besoin. Le plan directeur recourt donc encore l'impression que le rôle premier du diplôme en est un de promotion sociale.

Bref, l'Université de Montréal, parce qu'elle est vivement intéressée à la formation et au perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel au secondaire, a cherché à mettre en relief des carences qu'elle juge graves du second plan directeur, et, si ma mémoire est bonne, elle a été vivement supportée, pour l'essentiel de ses déclarations, par un représentant de l'Université du Québec à Montréal.

Jean GAGNÉ  
adjoint au vice-recteur à la planification et président de la sous-commission du premier cycle, Université de Montréal.

Montréal,  
le 29 janvier 1975

### Trop d'accent sur les élites sportives

Les divers sujets traités à l'émission "Le 60" contribuent habituellement à fournir, à la population du Québec, une information brève mais combien pertinente et objective.

Toutefois, suite à la diffusion du reportage sur la situation de l'élite sportive du Québec, plusieurs membres de l'Association des professionnels de l'activité physique du Québec ont invité leurs responsables à réagir officiellement contre la piètre performance et le faible niveau d'objectivité démontrés dans ledit reportage.

L'élite sportive québécoise nécessite une attention importante et particulière, il nous faut la reconnaître. Toutefois, pour diverses raisons, nous pensons qu'il ne faut pas dramatiser la situation du pratiquant sportif promis à de hautes performances.

Parmi ces raisons, signalons premièrement que, si nous acceptons de dramatiser cette situation, il nous faut dramatiser en priorité la situation de la jeunesse québécoise 6-12 ans, à qui aucun programme d'activité physique de base n'est

proposé. Deuxièmement, il faudrait dramatiser aussi la situation offerte aux populations jeunes-travailleurs et adultes à qui, également, aucun programme n'est proposé.

Troisièmement, il nous faut reconnaître les efforts financiers importants faits par le gouvernement du Québec et en particulier, ceux du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, en matière de démocratisation de l'activité sportive depuis quelques années.

Quatrièmement, nous pensons jusqu'à preuve du contraire, que Mission Québec 76 est l'organisme mandaté et qualifié pour exprimer des avis éclairés sur l'objectif 30% de participation québécoise sur la délégation canadienne, objectif recherché avec la création de Mission Québec 76.

Cinquièmement, comme l'a exprimé monsieur Paul Phaneuf, ministre responsable du H.C.J.L.S., le Québec se dotera, d'ici quelques temps (quelques semaines), d'un Institut des sports, lequel se verra confier l'identification et la réalisation d'un plan directeur en matière d'élite sportive.

Le montage électronique proposé lors du reportage, de même que les propos agressifs de Monsieur Pierre Nadeau à l'endroit des principaux dirigeants du sport amateur que sont messieurs Phaneuf, Dubois et St-Pierre, n'ont pas, à notre avis, rendu justice aux efforts importants qui se font dans le but d'améliorer la situation de l'élite sportive québécoise.

Nous invitons donc la Société Radio-Canada à fournir, dans le cadre du "60", l'occasion de rencontrer les responsables du développement du sport amateur au Québec, afin que ces derniers puissent présenter à la population québécoise les lignes directrices de leur intervention.

Si vous jugez notre participation utile, celle-ci sera assurée.

Jean-Louis FOISY  
directeur général,  
Association de professionnels  
de l'activité physique  
au Québec

Montréal le 27 janvier 1975

### L'impôt sur les allocations familiales: une triste comédie

Monsieur Marc Lalonde,  
ministre de la Santé et du Bien-être social, Ottawa

Votre important message: "Vos allocations familiales et l'impôt" m'est parvenu hier. Cette taxation fait preuve d'un manque de respect à l'égard des "éleveurs" et j'irais même jusqu'à dire, vis à vis l'enfant et son droit d'être. Cette nouvelle taxation frôle un ridicule insoutenable, que je ne traiterais même pas le sujet avec sérieux.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'assurer que lorsque je donnerai naissance à mon deuxième enfant en juillet prochain, que la tête de ce dernier ne sera pas taxable aussitôt qu'il risquera un oeil à travers le hublot de l'humanité? De même, lorsqu'il hurlera son premier cri d'angoisse en plongeant tête première dans le système, taxera-t-on alors l'intensité de son cri, la portée de ses cordes vocales?

Bref, monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que sur

réception de votre feuillet TFA-1 Québec, je n'y donnerai pas suite. Votre bureaucratie gouvernementale se chargera de faire elle-même les déductions à la source, ou bien vous voudrez bien avoir l'obligeance de vous mettre vos allocations là, ou la vulgarité fait place à la dignité.

Agreez, monsieur le ministre,

l'expression chaleureuse d'une "couveuse de petits bœufs" qui croit encore à l'enfant comme la valeur la plus stable et immuable d'une société menée par un gouvernement qui place, déplace et repla- ce les gens sur l'échiquier de la vie.

Jocelyne BOURBONNAIS-DELOIRME  
Montréal, le 22 janvier 1975

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint

Michel Roy

Directeur de l'information

Jean-François

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Bonin, ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne agit en qualité d'employeur et a distribué les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$45 par année, six mois, \$25 à l'étranger; \$50 par année, six mois, \$28, trois mois, \$16. Édition du samedi, \$15 par année. Édition quotidienne, livre à domicile par semaine, \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement tiers par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

## bloc-notes

### Le retour de Jesse James

On barricade au grand quartier général du PQ ou l'Établissement vient d'apprendre avec appréhension le retour de l'impénitent Jesse James de la politique québécoise, le fougueux Pierre Bourgault, bien décidé après une éclipse de deux ans à galvaniser la troupe assoupie. Encore tout imprégné des leçons d'héroïsme du "Grand défi" de Pierre Berton dont il vient d'adapter en français l'épopée du premier chemin de fer transcontinental, le pionnier de l'indépendance nationale entend reprendre sa place aux premières lignes du combat péquiste: il sera candidat dans Mercier contre Robert Bourassa (ce Louis O'Neill aille se faire voir ailleurs!) ou dans la lointaine contrée de Sept-Îles qui porte encore la marque de ses combats d'autrefois.

Grand orateur théâtral qui faisait jadis la gloire du RIN et la terreur des souverainetés modérées, Pierre Bourgault a fait mercredi soir, en présence d'un Jacques Parizeau exclusivement économiste pour la circonstance, la démonstration de sa nouvelle vitalité devant un auditoire frémissant et ravi. Son coup d'envoi annonce le programme de la bataille qu'il compte entreprendre, diamétralement opposé à celui que la direction du Parti s'efforce de mettre en oeuvre. Il faut, dit-il, reprendre la jeunesse en main, radicaliser le PQ, au besoin descendre dans la rue, rejoindre les travailleurs dans leurs luttes, secouer l'apathie des militants, embrigader les femmes... Quant à l'idée du référendum sur l'indépendance, désormais inscrite dans le programme du Parti, Pierre Bourgault la juge insatisfaisante et naïve.

Pour l'heure, l'ancien président du RIN, à la fois admirateur et rival de

René Lévesque — dont il demeure la vivante contradiction — n'est qu'un membre parmi les autres. Mais le temps ne saurait tarder où le "maverick" du Parti, activement soutenu par une fraction minoritaire et agissante, prendra la tête du groupe de ceux qui contestent les orientations actuelles, celles du programme comme celles de la stratégie. Dans une formation démocratique, c'est un droit qui ne peut lui être contesté. Mais l'importance du personnage et l'influence qu'il exerce encore, notamment sur les jeunes plus avides de sensations fortes que d'actions politiques, feront bientôt resurgir l'un des plus anciens débats que les dirigeants du Parti croyaient enfin réglés.

Pierre Bourgault avait quitté l'action politique et s'était écarté du PQ il y a deux ans par suite de divergences profondes avec la direction. En somme, il n'a jamais accepté que l'idée d'indépendance, longtemps défendue et exaltée par un mouvement politique, soit un jour prise en charge par un parti politique dont la stratégie, l'action et les programmes sont avant tout ordonnés à la conquête du pouvoir. Et c'est précisément le souci primordial de la conquête du pouvoir par les voies démocratiques qui, graduellement, devait amener les dirigeants et les militants, éclairés par l'expérience quotidienne de l'action concrète, à modifier le visage et le profil du Parti québécois, aujourd'hui plus respectable, mieux accepté par l'ensemble de la population, plus réaliste dans ses options comme en témoignent les décisions prises lors du dernier congrès, en particulier au chapitre du référendum.

Or, il y a dans ce pragmatisme élec-

toral et politique une forme d'opportunisme qui répugne profondément à Pierre Bourgault qui voudrait, en somme, que le Parti québécois se comporte comme un mouvement irrédigiblement attaché à la pureté d'un idéal presque mystique, superbement indifférent à ces mesquines contingences que sont les problèmes de stratégie, de tactique et d'image publique.

Mouvement ou Parti? En réalité, l'ex-président du RIN a perdu cette bataille, il y a plus de deux ans et s'est retiré dans son cabinet de travail. La tentative qu'il veut faire maintenant est anachronique; le temps des barricades et des manifestations tapageuses dans les cégeps est révolu; le congrès de novembre, sous le signe d'un certain électoralisme, a démontré que la grande majorité des péquistes a choisi la voie du réalisme et d'une action plus mesurée dans laquelle pourront se reconnaître les Québécois.

Il se peut, toutefois, que les penseurs du quartier général de l'avenue du Parc, reconnaissant le dynamisme de l'enfant prodige, constatant d'autre part les besoins qui se font sentir dans les milieux étudiants et dans la jeunesse dépolitisée, se résignent à relancer, sous la bannière de Bourgault, un nouveau mouvement qui, parallèlement au Parti mais distinct de lui, pourrait militer dans des corridors plus larges sans, pour cela, compromettre l'action et l'évolution du Parti. Mais le risque est gros de fonder des "Jeunesses péquistes" si l'on songe au destin qui fut autrefois celui d'autres "jeunesses".

Michel ROY

### Le Village introuvable

Le Village olympique des Jeux de Montréal n'est pas encore sorti de terre, mais son histoire va dépasser, au train où vont les choses, l'histoire même de la rencontre de 1976. Dans sa candidature, qui ne fut pas retenue pour 1972, la ville de Montréal proposait de bâtir les Villages sur les îles de l'Épave, à dix minutes par métro du stade proposé.

Dans la candidature retenue pour 1976, la ville proposait plutôt de remercier des terrains "vacants ou d'occupation désuète" et de bâtir le Village elle-même ou selon un programme mixte avec l'entreprise privée, la Société d'habitation du Qué-

bec pouvant subventionner avec la SCHL jusqu'à 75% du projet.

Délaissant ces deux projets, l'administration municipale annonce en juin 1973 à Québec qu'elle ne veut pas construire uniquement des HLM mais un ensemble dont la conception "devra exprimer le souci d'assurer une présence variée, équilibrée et représentative de tous les besoins et de tous les états de fortune et de non-fortune" (sic). C'était là "une condition formelle de base à toute proposition" à venir.

Puis, la ville ne formule plus de projet, elle invite les groupes ou entreprises intéressées à soumettre les leurs. Ce qui n'empêche pas le conseil municipal d'entreprendre en août 1973 le protocole d'entente par lequel la ville s'engage auprès du COJO, notamment, "à construire ou faire construire le Village olympique".

Le voile se lève alors sur les pyramides, logements modiques dont la "copropriété" pourra coûter jusqu'à \$60,000, investissement immobilier de l'ordre de \$30 millions, et dont le financement "exclut toute participation de la Ville et du gouvernement provincial".

Pour rejeter le projet de village temporaire et lui préférer les pyramides, la ville avait alors déclaré que les pyramides, elles, étaient assurées d'un financement. Ce financement est si bien assuré que pour rattraper le projet on doit partager les risques et faire intervenir le COJO comme prêteur, pour la modique somme de \$6 millions, en octobre dernier.

Puis la mise du COJO grimpe à plus de \$12 millions. Cette semaine, elle était rendue, en commission parlementaire, à près de \$30 millions, cet "autofinancement" s'ajoutant aux \$4 millions des promoteurs et aux \$18 millions garantis par la SCHL. Pour un total aussi modeste que temporaire d'au moins \$50 millions. Encore un peu de slalom intergouvernemental, et l'on devrait attendre les prévisions de la firme CAIM établies à quelque \$70 millions.

Nota bene: les coûts du Village ne sont aucunement compris dans le budget du COJO, le déficit du Village n'est pas encore établi ni inscrit dans le déficit total des constructions olympiques.

Mais ne vous inquiétez pas, bonnes gens, Pierre et Robert vont régler tout ça après la messe, dimanche, sur le perron de l'église d'Outremont.

Jean-Claude LECLERC

### propos d'actualité

"La République, c'est d'abord la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui proclame dans son article premier que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. Quand ces principes sont respectés, nous sommes en République. Quand ils ne le sont pas, il n'y a plus de République."

"La République reste encore à construire pour devenir la république économique et la république sociale. Cela signifie qu'il n'y aura plus d'exploitation d'une classe sur l'autre. Ce sera la république socialiste."

François Mitterrand,  
Le Monde,  
8 janvier 1975.

"La République pour moi, c'est le régime qui protège le mieux les droits de l'individu, les droits de l'homme, et qui, en même temps, le forme le mieux aussi. (...) On pourrait, bien évidemment, donner des définitions de doctrine de la République. Je la vois surtout sociale, c'est-à-dire égalitaire, fraternelle, faisant effort pour que l'être humain puisse vivre dans le bonheur politique, le bonheur social et le bonheur civique."

M. Monnerville,  
Ancien président du Sénat Français,  
Le Monde,  
8 janvier 1975.

## des idées

## des événements

## des hommes

Combien de temps l'autosuffisance énergétique ?

## La poule aux oeufs d'or pétrolière et la surenchère fiscale des gouvernements

par E.G. REID

Le pays se trouve aujourd'hui à une croisée des chemins où se jouent non seulement l'avenir de son industrie pétrolière, mais toute son économie. Pouvons-nous continuer de produire assez de pétrole de sources canadiennes pour satisfaire la demande intérieure, ou devons-nous devenir de plus en plus tributaires du pétrole étranger? Cette fois, il ne s'agit pas comme en 1947 d'un carrefour technique — et les décisions ne dépendent pas de données géologiques. On a déjà découvert de fortes quantités de pétrole et de gaz naturel dans l'Arctique, et l'industrie pétrolière a confiance d'en trouver encore. La technologie existe pour extraire le pétrole des sables bitumineux de gisements superficiels et pour le transformer en pétrole visqueux.

Cette fois, le carrefour est politique. Ce qui est en jeu, c'est l'aptitude de l'industrie à financer la tâche colossale qui l'attend. Pour mieux comprendre la situation, examinons brièvement le contexte de l'offre et de la demande au Canada à l'heure actuelle. Notre pays possède encore l'autosuffisance nette qu'il a atteinte en 1969. Toutefois, cette situation favorable ne durera encore qu'un peu de temps. D'ici quelques années à peine, la capacité de production des champs actuels du Canada commen-

cera à décliner tandis que la demande va s'accroître. J'ai bien dit "d'ici quelques années à peine". Je n'en donne pas exactement le nombre puisque l'ampleur des exportations influera sur la production qui, à son tour, influera sur la capacité de production. Toutefois, même si on supprimait demain les exportations, la capacité globale de production n'en serait prolongée que de trois à quatre années, en raison même des caractéristiques des réservoirs pétroliers en exploitation.

Au début des années 1980, même si le rythme d'accroissement de notre demande d'hydrocarbures s'atténue, le déclin de la production intérieure et les augmentations correspondantes d'importations agiraient défavorablement sur notre balance des paiements, soit de milliards de dollars par année. Cela contraste nettement avec la situation actuelle où la production intérieure de pétrole agit de façon positive sur notre balance des paiements. De plus, nous perdons notre aptitude à amortir les tempêtes économiques qui assaillent tant d'autres pays consommateurs de pétrole par suite de la situation mondiale de l'approvisionnement pétrolier.

Président de l'Imperial Oil Limited, M. R.G. Reid multiplie depuis quelques mois les avertissements au sujet des conséquences désastreuses de la surenchère fiscale pratiquée par les gouvernements fédéral et provinciaux en matière de redevances exigées des entreprises engagées dans l'exploitation des richesses énergétiques. Dans une causerie prononcée à Sarnia le 13 janvier, M. Reid est revenu sur ce thème. Nonobstant les adoucissements annoncés par M. Peter Lougheed en décembre, le président d'Imperial Oil demeure pessimiste quant aux perspectives, d'avenir immédiates de l'industrie pétrolière. Il entrevoit même qu'à moins d'un rajustement sérieux des politiques gouvernementales, le Canada pourrait vite se trouver fort éloigné de l'objectif de l'autosuffisance énergétique que définissait l'an dernier M. Trudeau. Voici des extraits de la causerie prononcée à Sarnia par M. Reid.

## La route de l'autosuffisance est longue et coûteuse

Le Canada possède d'énormes réserves potentielles de pétrole brut et de gaz naturel. Il est doté aussi de réserves colossales de charbon qu'on peut transformer en gaz ou en pétrole synthétiques. Si on déploie tous les efforts pour mettre en valeur ces ressources, notre pays pourrait, vers la fin de des années 1980, retrouver l'autosuffisance nette dont il bénéficie aujourd'hui.

Toutefois, la tâche ne sera pas facile — et elle sera coûteuse. Ainsi, selon nos prévisions, il faudra dépenser quelque \$50 milliards d'ici dix ans à mettre en valeur des sources d'approvisionnement du Canada en hydrocarbures. Pour situer ce chiffre dans une juste perspective, rappelons que l'industrie dans son ensemble a consacré à l'exploration et à la mise en valeur depuis dix ans moins de \$9 milliards — et c'est une période où elle a énormément dépensé pour accroître la capacité des champs existants en plus de consacrer des sommes importantes à explorer les régions-frontières inhospitalières de l'Arctique et de l'Atlantique nord.

Et l'inflation aggrave le problème. Je ne parle pas de l'inflation que nous connaissons à titre de citoyens, si grave soit-elle. Je parle plutôt de l'inflation des frais de construction, qui monte de 30 à 40 pour cent par année. On connaît les problèmes éprouvés dans la réalisation du projet Syncreud en vertu duquel l'Imperial Oil et d'autres compagnies se proposent de construire un établissement destiné à extraire le pétrole des sables bitumineux de l'Athabasca. En l'espace d'un an, notre estimation du coût de l'usine et des moyens connexes est passée d'un milliard à deux milliards de dollars. Cette hausse est due en partie à des modifications des plans, mais elle est attribuable en majeure partie à l'inflation de 30 à 40 pour cent dans les coûts de construction.

Face à tout cela, l'industrie pétrolière se trouve actuellement dans une situation telle que son autogénération de fonds a gravement baissé et que la confiance de l'investisseur en l'industrie pétrolière est plus faible que jamais. Dans les circonstances actuelles, l'industrie ne peut absolument pas recruter les capitaux nécessaires pour remettre le Canada sur la voie de l'autosuffisance nette.

La situation financière présente de l'industrie tient fondamentalement à deux facteurs. Le premier est l'inflation, qui a exigé d'augmenter très fortement les capitaux. L'autre tient à ce qui est devenu foncièrement un affrontement autour du partage des revenus entre le gouvernement fédéral et les provinces. La répartition des pouvoirs au Canada a toujours posé des problèmes constitutionnels mais, à travers l'histoire, on a connu peu de périodes où elle ait eu des incidences d'aussi longue portée qu'aujourd'hui.

Depuis le jour même où les provinces ont entrepris, unilatéralement, d'arrondir la part qu'elles retirent de la production de pétrole et de gaz, et particulièrement depuis l'avènement du concept de la double imposition des revenus des richesses naturelles le 6 mai 1974, des mises en garde se sont fait entendre. A nombre de reprises, on a signalé ce qui en résulterait si les gouvernements concurrents n'adoptaient pas des positions réalistes — des positions qui laissent à l'industrie l'autogénération de fonds voulus et qui incitent l'investisseur à fournir le reste des capitaux nécessaires. L'ère des exhortations et des mises en garde devrait être dépassée, car il est inconcevable que les gouvernements en cause ne soient pas conscients des incidences à long terme des positions qu'ils ont prises.

## Les enjeux financiers du litige politique actuel

D'où provient cette situation? L'Alberta et le gouvernement fédéral ont bien déclaré à maintes reprises que l'industrie pétro-

lière est le mieux en mesure de mettre en valeur les approvisionnements futurs d'énergie. Tous deux ont également répété que l'industrie a besoin d'un climat propice à l'investissement. Comment alors expliquer que l'industrie se retrouve dans une situation telle qu'elle doit diminuer ses efforts de mise en valeur?

Depuis trois ans, les gouvernements provinciaux prélèvent une part de plus en plus grande du revenu qu'apporte la vente du pétrole brut et du gaz naturel. Le gouvernement fédéral a jugé qu'il ne recevait pas une juste part de ces revenus. Il ne peut taxer les provinces, mais il peut taxer les compagnies pétrolières. Aussi a-t-il déclaré que celles-ci ne peuvent déduire, aux fins de l'impôt sur le revenu, ce qu'elles versent aux provinces — en somme, ils doivent payer des impôts sur des revenus qu'ils ne reçoivent pas.

Quant on s'attarde à étudier comment le tout fonctionne, les chiffres deviennent très compliqués. Toutefois, pour illustrer l'effet de cette double imposition sur l'industrie pétrolière, rappelons que, l'an dernier seulement, les redevances provinciales et l'impôt fédéral sur le revenu ont diminué ensemble de plus de 50%. L'autogénération nette de fonds de l'industrie.

On pourrait se demander si l'autogénération de fonds de l'industrie n'était pas trop élevée au départ. Il existe plusieurs critères pour en juger. Je citerai à titre d'exemple la situation de l'Imperial Oil. Les statistiques touchant nos bénéfices de 1974 ne sont pas encore disponibles, de sorte que je prendrai celles de 1973. Pour chaque dollar versé aux actionnaires en 1973, nous avons investi \$3.20 pour trouver et mettre en valeur de nouveaux approvisionnements d'énergie pour le Canada et pour fournir les produits à notre clientèle. Pour financer nos divers programmes, nous avons emprunté \$100 millions l'an dernier.

En vertu des dispositions actuelles touchant les impôts et redevances, l'industrie a dû réduire ses programmes. Ainsi, l'Imperial Oil a annoncé qu'elle réduirait les siens d'environ \$115 millions en 1975.

Même après cette réduction de \$115 millions, les dépenses en immobilisations et en exploration de la compagnie dépasseront encore \$300 millions en 1975. Nous nous proposons bien de continuer à approvisionner les Canadiens en énergie et en produits chimiques. Je ne puis évidemment parler au nom des autres entreprises, mais je serais fort surpris que les grandes compagnies ne poursuivent pas leur activité dans la mesure où le permettent les impôts fédéraux et les redevances des provinces. Il se peut qu'un certain nombre de petites entreprises jugent à propos d'achever leur expertise et leurs capitaux dans d'autres secteurs — et plusieurs l'ont déjà fait — mais, encore une fois, l'Imperial Oil demeurera en affaires au Canada et je serais fort étonné qu'il n'en soit pas de même des autres grandes compagnies intégrées. Toutefois, à notre avis, l'industrie ne pourra satisfaire aux besoins futurs du Canada.

J'ai dit que le Canada se trouvait à un carrefour. De fait, il s'est déjà aventuré un peu dans une voie qui est à notre sens la mauvaise. Il n'est pas trop tôt pour rebrousser chemin et prendre la bonne voie. Déjà, des progrès ont été réalisés à cet égard. Dans son budget du 18 novembre, le gouvernement fédéral a modifié certaines mesures de son budget du 6 mai, et l'Alberta a modifié en décembre certaines dispositions en matière de redevances. C'est encourageant mais hélas! insuffisant. Il faut clarifier ce que sera le niveau des redevances de l'Alberta quand les prix augmentent. Il est nécessaire et urgent que la Saskatchewan et la Colombie-Britannique abaissent leurs taux très onéreux de redevances. Et il est à souhaiter que le gouvernement fédéral autorise la déduction au moins partielle des redevances aux fins de l'impôt sur le revenu.

En somme, des changements s'imposent pour que l'industrie ait l'autogénération de fonds voulue et que l'investisseur ait confiance d'obtenir de ses capitaux un rendement proportionnel aux risques.

## Le départ de Laure Gaudreault

## Une grande pionnière du syndicalisme enseignant

par MICHELINE SICOTTE

Ce jour-là, à La Malbaie, on fêtait trois anniversaires: les 60 ans de carrière de Laure Gaudreault, les trente ans du premier syndicat d'enseignants du Québec qu'elle avait fondé dans Charlevoix et les vingt ans de la Corporation des Instituteurs Catholiques, devenue plus tard la C.E.Q.

A l'occasion des cérémonies marquant ce triple anniversaire, alors que le monde de l'enseignement vivait les premières heures de la crise du bill 25, Laure Gaudreault était là. Pour elle, il s'agissait d'un discours de fin de carrière, celui dans lequel on rappelle généralement les gloires du passé et où l'on évoque les moments les plus émouvants de ce qui a été.

Laure Gaudreault se lève, prend le micro et au lieu de ressasser ses souvenirs, elle s'exclame: "Cent ans, de nos jours, c'est quasiment la force de l'âge. La jeunesse, ce n'est pas une époque de la vie, c'est un état d'esprit. C'est une volonté bien campée, une imagination vive, des sentiments ardents, plus d'audace que d'appréhension, un plus grand besoin d'aventure que de bien-être. Il suffit de s'oublier soi-même, de croire à la force intrinsèque de la vie, à la beauté et aux devoirs qu'elle entraîne".

Sans le savoir, Laure Gaudreault venait de prononcer les mots qu'aujourd'hui nous utilisons pour parler d'elle.

Sans le savoir, encore une fois, elle venait de décrire ce qu'allait être sa vie pour les 25 années à venir. Car c'est elle-même qui répondra à son appel. C'est elle-même qui réalisera l'ambitieux programme qu'elle avait tracé le 23 septembre 1936 dans la chronique journalistique qu'elle signait dans Le Progrès du Saguenay. En effet, elle n'a mis que 40 jours pour en commencer la réalisation; elle fondait le premier syndicat d'enseignants de la province le 2 novembre 1936 et la première fédération provinciale 4 mois plus tard.

Laure Gaudreault, malgré sa "modeste plume" n'a jamais attendu que d'autres agissent à sa place. N'est-ce pas elle qui disait: "le meilleur avocat dans sa propre cause c'est soi-même. Si celui qui demande, sollicite et fait agir maintes influences obtient relativement peu de choses, que voulez-vous qu'obtienne celui qui se laisse aller au

gré de la volonté des autres sans jamais revendiquer?"

Compter sur soi-même était sans doute la devise première de la pionnière du syndicalisme enseignant. Mais non pas de façon égoïste, personnelle et renfermée. Faire du syndicalisme, c'est défendre les intérêts des travailleurs au moyen de leur action collective. Laure Gaudreault y a toujours cru. Elle s'y est consacrée. Elle n'a cessé d'œuvrer en ce sens tentant de faire naître la solidarité entre les institutrices de rang, puis dans le mouvement élargi qu'était devenue plus tard la C.I.C. Laure Gaudreault avait un sens profond du rôle de la solidarité dans le syndicalisme, elle considérait la solidarité comme la seule assise valable de toute action syndicale ainsi qu'en font preuve ses cris de ralliement lancés à ses membres dans tous les coins de la province: "Institutrices! Nous réaliserons par l'union ce que l'initiative individuelle a toujours été impuissante à nous procurer... il faut que l'union soit complète, ferme et inébranlable comme le roc. Le succès couronnera nos actions si pas une ne rompt la chaîne solide formée par la volonté tenace et perseverante de toutes les institutrices tendues vers le but commun. Fini le temps de l'égoïsme, de l'isolement, du laisser-faire, de la peur. Tout cela nous a nui dangereusement."

Ainsi solidarité, action, revendication constituaient les thèmes essentiels de son discours. Éducatrice, Laure Gaudreault était jusqu'au plus profond d'elle-même. Pour elle, l'institutrice était en quelque sorte "expropriée pour une cause d'utilité publique". Pourtant, lorsque les délégués au premier congrès provincial tenu à La Malbaie lui enjoignent de quitter sa classe pour se consacrer exclusivement à ses activités syndicales, elle ne pourra s'empêcher d'avouer qu'elle avait fait là le plus grand sacrifice de toute sa carrière. Pour elle, l'enseignement et le syndicalisme étaient deux activités intimement liées, toutes deux ont une portée sociale.

Laure Gaudreault était aussi profondément chrétienne. C'est tout naturellement qu'elle trouvait dans sa religion la force de mener son combat et, plus encore, sa justification. N'est-ce pas elle qui faisait le lien entre son action syndicale et sa foi

dans les plus durs combats qu'elle a dû mener comme chef syndical? Dans un virulent éditorial qu'elle publiait à l'occasion de la rentrée scolaire alors que plusieurs institutrices n'avaient pas été reengagées à cause de leurs activités syndicales, Laure Gaudreault avait écrit: "Quelques-unes sont restées sur le champ de bataille. Elles se sont vu enlever par sottise vengeance l'emploi qu'elles occupaient et seront remplacées par des débutantes qui ont eu le bon esprit de ne pas faire partie de l'Association. Ainsi se comportent les dictateurs de nos municipalités scolaires. Notre sympathie la plus fraternelle va vers toutes celles qui ont sacrifié leurs propres intérêts au bien général et qui ont payé par un injuste congédiement la rançon du bien qu'elles ont voulu faire à leurs compagnes. Un vent contraire les a poussées vers des rivages inconnus. Que leur nouveau champ d'action soit suffisamment fertile pour leur faire espérer une consolante moisson de succès. Gardons envers et contre tout notre enthousiasme, notre foi en la mission sacrée que nous avons acceptée de remplir." "Je suis chez moi en tous les lieux de la terre, disait saint Basile, puisque je suis enfant de la Providence." Ailleurs encore, Laure Gaudreault justifiait les revendications salariales par des exemples spontanément puisés dans ses convictions religieuses: "Le perfectionnement moral est, suivant la doctrine de Saint Thomas, lié à une certaine prospérité matérielle, à ce minimum de bien-être indispensable pour pratiquer la vertu." Et, remontrant à Jésus-Christ: "Ce dernier n'a-t-il pas nourri la

■ Ces jours derniers, à La Malbaie, avaient lieu les funérailles d'une pionnière du syndicalisme enseignant au Québec, Laure Gaudreault, décédée à la suite d'une longue et fructueuse carrière dans le domaine de l'enseignement et dans le syndicalisme. Une dirigeante de la C.E.Q., Micheline Sicotte, a rendu à cette occasion un hommage chaleureux à l'œuvre et à la personnalité de Mlle Gaudreault. Voici des extraits de son allocution.

foule en multipliant pains et poissons avant de prêcher?"

Mais des trois vertus théologales, celle qu'elle chérissait le plus, c'était l'espérance. Cette espérance qui la faisait parler de l'avenir dans son discours "de fin de carrière", qui lui a fait fonder l'Association des Enseignantes Retraitées et l'Association Canadienne d'Éducation de Langue Française, cette même espérance qui lui faisait dire ce qu'elle nous a dit: "Ce ne sont pas les souvenirs que l'on doit chercher dans le passé, ce sont les leçons que l'on peut tirer pour l'avenir."

## LA PSYCHOLOGIE DU CHAUVÉ ou... LA CALVITIE EST-ELLE CURABLE ?

Peut-on penser ou même imaginer qu'un homme, apparemment sain d'esprit, intelligent, cultivé, soit intimidé jusqu'à l'obsession, pendant une partie importante de sa vie et dans tous ses contacts humains à la pensée que des centaines de cheveux tombent régulièrement de son cuir chevelu causant de plus en plus une calvitie permanente répartie à ses tempes ou encore au beau milieu de sa tête.

Peut-on croire que ce même individu qui ne sait consacrer que très peu de temps à ses loisirs, passera des heures à "chercher pour trouver LA SOLUTION", confiant ses soucis, ses espoirs à une catégorie de "spécialistes" qui tentent et essaient de remédier à son problème sans pouvoir vraiment parvenir à la résoudre.

Depuis quelques années, des spécialistes Européens ont mis au point une réplique exacte du cuir chevelu. Cette expérience nouvelle a été avérée une réussite complète sur la tête de milliers d'individus au crâne dénudé.

Ceux-ci ont retrouvé leur personnalité en même temps qu'une assurance indispensable au bon équilibre psychologique d'un être humain.

Le principe de cette métamorphose est le suivant:

Grâce à une simple visite chez le spécialiste et sans qu'il soit nécessaire de pratiquer une intervention chirurgicale, l'expert prend quelques échantillons au niveau du pourtour du cuir chevelu. Ensuite il s'agit de créer une "peau artificielle" ayant la forme du crâne du client et dépendant du problème dans le cas d'une tonsure ou des régions temporales, par exemple.

Des cheveux fixés à cette peau artificielle vont donner l'illusion d'un cuir chevelu normal tout comme si les cheveux en provenaient.

Trois ou quatre séances vont suffire pour corriger une calvitie importante et redonner au client joie de vivre et confiance en soi.

Pour voir enfin se regarder de nouveau en face dans un miroir, affronter, sans rougir, les regards des autres personnes, après l'épreuve terminée, voilà bien la chose la plus agréable à envisager. N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez un problème similaire et je suis convaincu que je peux vous aider à réussir cette expérience en beauté.

N.B. Notre service est strictement confidentiel et nous opérons que par rendez-vous.

Monsieur HENRI  
2154 est, rue Sherbrooke  
Suite 105, Montréal  
Tél. 523-1139 & 523-1130

## SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA

et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations

dans le monde entier

Tél.: 861-3906

## CHEZ

TABLE D'HÔTE

MENU TYPE

Hors d'œuvre

Potage du jour

Suprême de Chapon,

Riz Créole \$18.50

Saumon frais grillé, au

Fenouil,

Beurre d'échalottes \$21.50

Le Steak à la Clermont,

Pommes Parisienne \$23.50

Les Desserts

Le café

Les vins

Soumur Blanc ou Champi-

gny, 1 btle par personne.

Du lundi au samedi

de 6:00 p.m. à la fermeture

591 E. HENRI-BOURASSA

bardet

FACE AU METRO • 381-1777

## propos d'actualité

"Nous entendons créer un gouvernement provisoire de la révolution, mais non pas en exil. Il établira son siège là où nous estimons qu'il pourra servir le mieux notre cause nationale. Il sera représentatif de tous les Palestiniens, sans distinction d'appartenance politique, qu'ils soient membres ou non d'un organisation de de fedayine. Mais il fera partie intégrante de l'O.L.P. Nous ne voulons pas tomber dans l'erreur commise autrefois en Algérie par le FLN, qui avait constitué un pouvoir exécutif échappant à son contrôle total. Notre gouvernement aura comme première tâche de déjouer les intrigues de certains États arabes, des sionistes et des Américains, visant à exclure le peuple palestinien d'un éventuel règlement."

Yasser Arafat,  
Chef de l'O.L.P.  
Le Monde, 7 janvier 1975.

**Le Fadeau**  
Cuisine Classique Française  
423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

# L'action sociale de la CEQ à l'heure des clarifications

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Les escarmouches préliminaires au fameux débat sur le rôle de la commission Cliche ont émaillé hier toute la première journée de réunion du Conseil général de la CEQ, à Québec. Le Comité d'action sociale (CAS), virulent critique de cette commission sur laquelle siège le vice-président de la CEQ, a recollé au passage un vote de blâme d'une très forte majorité des délégués, pour avoir délibérément écarté de ses travaux la direction de la Centrale.

C'est visiblement l'heure de la clarification, entre le CAS et le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, qui a accueilli très fraîchement le rapport annuel du comité, présenté verbalement par son porte-parole, M. Jacques Brodeur. Celui-ci a expliqué avec verve, à une salle malgré tout sceptique, que le CAS n'était

pas démembré comme la direction de la CEQ le laisse entendre mais qu'il travaille avec des méthodes très peu formelles, pressé qu'il est par la "tâche prioritaire de poser des gestes concrets pour mettre sur pied une organisation autonome des travailleurs québécois."

M. Charbonneau a insisté pour qu'on lui explique pourquoi le CAS avait toujours ignoré le président et le directeur de la CEQ au moment de convoquer ses réunions, alors que les règlements de la Centrale les font membres ex officio de tous les comités. Le porte-parole du CAS, a finalement avoué que le comité avait suffisamment de difficultés à faire son travail sans, en plus, se donner lui-même "du trouble à l'intérieur".

Yvon Charbonneau ne prisait guère de se faire traiter d'empêchement de tourner en

rond dans le propre organisme qu'il préside. Il y est allé d'une tirade qui a rallié les membres au vote de blâme, affirmant qu'il ne supporterait pas "d'être relégué en parallèle".

Il n'a pas manqué d'aborder le débat prévu pour la soirée sur la commission Cliche, invitant les gens du CAS à réfléchir sur le genre de "liberté syndicale" qu'ils proposent lorsqu'ils pratiquent pareille méfiance à l'égard de personnes dûment élues par la base.

Pour la CEQ, c'est là un débat de fond, qui couve et commence à faire bouger le couvercle de la marmite depuis le congrès de juillet dernier. Et les jeux sont loin d'être faits, malgré le vote de blâme à l'égard du CAS.

C'était en effet là la deuxième manche d'un affrontement qui avait commencé en

début de réunion alors que le CAS accordait un appui stratégique à une résolution sommant le Bureau national (l'exécutif de la CEQ) de "reconsidérer" sa décision d'accorder un congé à son directeur général, M. Léonce Pelletier, dont les services ont été requis par le ministère de l'Éducation pour lancer une opération de coordination de la formation des maîtres.

Pour ceux, nombreux, qui contestaient cette décision, il est "impensable" qu'une Centrale syndicale se prête à pareille opération de "collaboration avec le patron". Plusieurs intervenants l'assimilaient d'ailleurs à celle des syndicalistes qui se servent du mouvement comme tremplin vers des fonctions de direction d'écoles ou de commissions scolaires, "passant de la vie syndicale active à la vie patronale active". D'autres, même en reconnaissant

que Léonce Pelletier "est au dessus de tout soupçon" refusaient tout simplement le principe.

A plusieurs reprises, les membres du Bureau national ont tenté de calmer les soupçons qui planaient tout de même. Selon eux, M. Pelletier a obtenu du ministère toutes les garanties quant à son indépendance au cours de ce travail et l'intérêt lui-même l'a confirmé.

Il a même ajouté qu'il reviendrait à la Centrale si jamais il se rendait compte que cette liberté d'action devenait restreinte. Il considère pour sa part que ce séjour au ministère relève du service aux enseignants, qui subissent et démontrent depuis dix ans "le fouillis de la formation des maîtres".

Malgré la demande de reconsidération

formulée par le Conseil général, il est clair que le Bureau national n'entend pas revenir sur sa décision. La CEQ devait accorder un congé à M. Pelletier plutôt que lui demander de rompre les liens, estime M. Charbonneau, tant pour protéger les conditions de sa retraite qu'il approche, que pour assurer, justement, que la Centrale demeure présente à l'action qu'il va entreprendre. M. Pelletier est à l'emploi de la CEQ depuis dix ans. Syndicaliste convaincu, il avait d'ailleurs quitté un poste de directeur des services pédagogiques d'une importante commission scolaire pour décider de se consacrer à plein temps à la Centrale, où il a l'intention de revenir comme conseiller, après son passage au ministère. La CEQ lui a accordé un congé sans solde, que le ministère de l'Éducation remboursera.

## suites de la première page

### UNE PROVOCATION

lieu, pour quiconque, de se lancer en croisade contre la loi 22, "un acte législatif modéré qui me paraît lucide".

"S'il y avait un prix économique à payer en échange d'un geste nécessaire, d'un acte législatif imposé par le déroulement de l'histoire, nous le paierions sans hésitation."

En conclusion, M. Saint-Pierre se réjouit de ce que les hommes d'affaires ont, en général, fait bon accueil à la loi 22, dont les exigences sont normales et visent seulement à corriger les anomalies d'un passé trop long et trop sombre. "La loi 22 est un fait acquis, l'expression de la réalité courante et un élément indispensable de la carte politique du Canada contemporain."

### BOURASSA-TRUDEAU

Mais, à Québec, le premier ministre, M. Bourassa, a laissé entendre qu'il inviterait le gouvernement fédéral, non pas à faire les frais d'un déficit, désormais inévitable, mais plutôt à compenser le retard qu'il a mis à faire adopter la loi sur la Loterie, les timbres et la monnaie, retard qui entraînera des pertes de revenus. Cette compensation pourrait se traduire par une subvention d'appoint qui tiendrait compte de l'inflation et du manque à gagner.

L'hypothèse déjà lancée par le maire Drapeau d'une modification à la Loi de la loterie olympique — hypothèse rejetée par M. Raymond Gagné — sera peut-être évoquée par les deux premiers ministres; elle prévoit que le produit de la Loterie servirait non seulement au budget de fonctionnement mais aussi au budget d'équipement. Il est probable que M. Trudeau écartera énergiquement cette solution, jugée inéquitable pour les autres provinces qui, de cette façon, contribueraient au coût des installations permanentes dont Montréal sera seule à profiter ensuite.

En revanche, l'idée d'une nouvelle émission de monnaie olympique, en or cette fois, pourrait faire l'objet d'un examen attentif.

M. Trudeau est attendu à Montréal ce soir et prononcera devant les militants libéraux de la section québécoise de son Parti un grand discours à l'occasion d'un "dîner-bénéfice". Il se peut que le premier ministre traite dans son allocution de la question des Olympiques.

### NI HAUSSE NI BAISSÉ

Montréal, les principaux projets sont les suivants:

- poursuite des travaux de l'autoroute 13, de l'autoroute 20 à l'autoroute 640: \$40 millions;

- réalisation de l'autoroute 30, du boulevard Grande-Rivière à Boucherville: \$15 millions;

- prolongement du boulevard métropolitain vers l'est, et autoroute 440, de l'autoroute 13 à l'autoroute 25: \$10,5 millions;

- autoroute 640, des Deux-Montagnes à l'autoroute 40; plus de 11 millions;

- route 125, de Rawdon à Saint-Donat: \$4 millions.

En dehors de la région métropolitaine, les principaux chantiers routiers sont concentrés dans les régions de Québec, de la Côte-Nord, de Trois-Rivières et de la Beauce.

Le ministre des Finances a profité d'une revue de la conjoncture écono-

que pour réitérer l'invitation faite au gouvernement fédéral lors de la conférence des ministres des Finances du pays, en décembre dernier, M. Garneau a déploré que le gouvernement canadien n'ait pas encore signifié son intention de prolonger le programme de prêts à taux privilégiés aux provinces pour la réalisation de programmes de soutien de l'emploi. Cette initiative doit prendre fin le 30 juin 1975.

Pour éviter l'improvisation toujours désastreuse et permettre aux provinces de préparer des projets valables pour elles-mêmes et pour les municipalités, il est pourtant urgent de connaître les intentions fédérales", a commenté le conférencier. M. Garneau a noté que si l'on veut être prêt à passer à l'action l'hiver prochain, si les circonstances le requièrent, le gouvernement fédéral devrait prolonger son programme de soutien de l'emploi pour au moins une autre année, ou encore annoncer l'institution d'une initiative différente visant aux mêmes fins.

### LE JUGE CLICHE

sa part admis hier avoir signé une entente avec l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs (UICA), qu'il jugeait personnellement "illégal" parce que plus avantageuse que le décret provincial de la construction.

Les constructeurs d'ascenseurs ont été pénalisés par le dernier décret provincial puisque, pour permettre à de nombreuses catégories de salariés de rattraper les taux payés à Montréal, ils ont dû se contenter de salaires actuellement inférieurs à ceux payés à leurs collègues d'autres provinces. Ils tentent donc systématiquement de faire signer aux employeurs des ententes plus avantageuses.

Comme l'a fait il y a deux jours la compagnie Montgomery, la Cie Armor Elevators a admis avoir signé une telle entente. Une clause subtile prévoit même la nullité du contrat s'il était déclaré contraire à quelque disposition légale. Comme l'a précisé par la suite le procureur Morris Fish, il faut dire à la charge d'Armor, que toutes les autres compagnies paient des taux supérieurs à ceux prévus par le décret même si seulement deux employeurs ont signé des ententes formelles.

A M. Featherston qui venait d'admettre que "nous ne respectons pas le décret", le juge Cliche a répondu en bondissant littéralement de son siège que les "lois sont pour les gros comme pour les petits". Stigmatisant l'attitude de cette multinationale, la première à signer l'entente "illégal", le juge Cliche a ajouté: "Le problème, c'est qu'il y a des compagnies qui croient qu'on est toujours une colonie ici. Par vos actions, a-t-il ajouté, vous avez créé une distorsion sur le marché de la construction."

Silencieux dans la boîte des témoins, M. Featherston qui était venu témoigner volontairement d'Ontario, a encaissé les remarques des commissaires qui lui faisaient remarquer que le "Armor Agreement" a déclenché une nouvelle guerre des salaires dans l'industrie des ascenseurs en même temps qu'il engendrait des phénomènes de collusion entre certaines compagnies et le syndicat.

Le procureur de la Armor Elevators, Me Normand Amyot, a pour sa part fait remarquer que les autorités gouvernementales alors consultées n'avaient pas voulu dire à la compagnie si l'entente était ou non illégale. Me Amyot a dit que le président de Armor avait rencontré le ministre du Travail, M. Jean Coutu, qui lui avait dit en substance: Je ne veux pas vous répondre et trancher la question. Vous avez une entente et, moi, j'ai assez de problèmes. En somme, le ministre aurait tout simplement décidé de fermer les yeux.

Me Phil Cutler, qui défend les intérêts de l'UICA, s'est pour sa part porté à la défense d'Armor. A son avis, aucune autorité juridique n'a encore dit qu'il était illégal de payer plus que les conditions de salaires prévues par le décret. Me Cutler a expliqué que le juge Claude Valleraud avait, dans une décision célèbre, décrété l'autisme dernier que les mini-ententes étaient illégales.

Mais, devait-il souligner en marge des audiences, cela signifie qu'en cas de litige entre employeurs et syndiqués, la mini-entente n'a aucune valeur légale, seul le décret étant passible de faire l'objet d'un grief. Par contre, a-t-il dit, rien n'empêche un employeur de verser plus que le décret sauf que les employés ne peuvent le contraindre à le faire, juridiquement parlant.

Me Cutler a expliqué, en dépit de l'opposition manifestée par l'assistance, que le juge Lalonde, de la Cour supérieure, avait décrété dans un arrêt que le décret ne constituait pas un maximum pour les employés. Et, a-t-il ajouté, tant qu'une décision de ce type n'aura pas été renversée par un tribunal plus élevé, on ne peut accuser d'illégalité un employeur qui verse à des travailleurs un salaire plus élevé.

En tant que syndicaliste, a ajouté le spécialiste des relations de travail, "je trouve moins pire un employeur qui paye plus que le décret lorsque cela n'est pas illégal que d'en voir un qui paye moins". La commission devait réentendre en fin de journée Warner Baxter, le gérant d'affaires de l'UICA, pour lui faire compléter son témoignage sur les modalités de paiement de la piscine qu'il aurait eu en cadeau de certains propriétaires d'une maison de rapport, et sur l'achat de sa Thun-

berbird, effectué en partie grâce à un "emprunt" de \$3,000 sans intérêt d'un "ami", qui est à la fois le président de deux firmes spécialisées dans l'installation d'ascenseurs.

Baxter, présenté hier comme le "roi de la jungle des ascenseurs" n'a pu expliquer d'où provenaient les \$2,835 payés en trois versements comptants pour sa piscine. Il n'a pu dire pourquoi il avait pris par ailleurs \$5,000 dans son coffre de sécurité pour payer sa Thunderbird alors qu'il en avait au moins \$25,000 dans son compte de banque. Baxter venait de dire que les \$5,000 de son coffre avaient été déposés là pour une raison personnelle qui à toute-fois cessé d'être importante lorsqu'il a acheté sa voiture.

Baxter a ensuite décrit son syndicat comme une grande famille où on se passe les emplois de père en fils. Il a admis qu'il existait peu de véritables critères pour accéder au statut de membre votant du syndicat de sorte que l'arbitraire prévaut en grande partie dans les nominations.

Baxter a ensuite admis indirectement qu'il exerçait une forte influence sur les membres du syndicat lorsqu'il a affirmé que la tutelle de son syndicat, décriée par l'Assemblée nationale, était "absolument inefficace". Il a admis que, même déstitué par le tuteur, M. Yves Dubé, il continuait à contrôler l'embauche auprès de la plupart des compagnies de la métropole.

A son avis, la loi 43 présentée par le ministre du Travail s'inspirait de faux motifs comme "l'absence de démocratie syndicale".

Le vrai problème, a-t-il dit, se résume à l'absence de sécurité d'emploi engendrée par la tendance grandissante à présélectionner les équipements en usine plutôt que sur place.

### LE RAPPORT GAUVIN

Ce n'est qu'à la toute fin de son témoignage que M. Gauvin a déposé un tableau statistique répondant à la question du ministre Tetley: "Quel régime est le plus généreux pour les Québécois?"

D'après ce tableau, le régime actuel a englobé \$450 millions en primes en 1974; celui du comité Gauvin aurait coûté \$354 millions; celui du BAC aurait entraîné des primes de \$405 millions et celui du Barreau aurait coûté aussi cher que le régime actuel.

Toujours selon les statistiques de M. Gauvin, le régime actuel a retourné en indemnités 59,2% en des primes reçues; le régime Gauvin aurait retourné 77,5%; celui du BAC, 62,6% et celui du Barreau 64,5%.

M. Gauvin conclut donc que son régime répond mieux que tous les autres aux deux buts visés par le gouvernement lors de la création du comité d'étude: baisser les primes et améliorer l'indemnisation des victimes.

Outre M. Gauvin, le comité comprenait l'économiste Ewin Rankin, les deux avocats Claude Belleau et Jean-Michel Bouchard, ainsi que M. Stephen J. Normand qui était absent hier.

Tous les membres du comité ont défendu avec vigueur le rapport présenté au gouvernement en faisant valoir que personne n'avait réussi à contester l'exactitude des données fondamentales de leur étude.

## Saisie d'héroïne à Montréal : 4 arrestations

par Jean-Pierre Charbonneau

Quatre trafiquants de drogue d'origine italienne associés à la mafia montréalaise ont été arrêtés en début de soirée hier, par la brigade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada, à l'issue d'une opération d'infiltration.

L'arrestation est survenue au moment où un agent secret de la GRC tentait de négocier avec l'un des suspects l'achat de trois kilos d'héroïne pure. Déjà, depuis le 20 décembre dernier, le policier, qui s'était fait passer pour un trafiquant de Toronto, avait effectué quatre achats d'héroïne d'une, deux et huit onces. Le dernier achat avait été réalisé lundi.

Hier, on devait effectuer une nouvelle transaction beaucoup plus substantielle cette fois. Les autorités de la GRC à Ottawa avaient même autorisé une somme de \$150,000 soit confiée aux membres de la brigade des stupéfiants afin de convaincre les négociants montréalais.

En fin d'après-midi, l'agent secret a rencontré l'intermédiaire du groupe au restaurant Dunn's Delicatessen, rue Sainte-Catherine ouest. Mais la discussion ne s'est pas déroulée comme prévu et le trafiquant hésitait beaucoup avant de conclure le marché entendu. Voyant cela, et jugeant qu'ils avaient déjà suffisamment de preuves, les policiers ont arrêté l'homme à 18h30. Quelques minutes plus tard, ses trois complices qui faisaient le guet non loin de là, étaient arrêtés à leur tour.

Les autorités de la GRC n'ont pas voulu dévoiler hier soir l'identité des quatre individus qui comparaitront ce matin en cour criminelle.

Selon les informations obtenues, cette affaire pourrait impliquer des hauts personnalités de la mafia locale.

Le comité constate que les Québécois reçoivent seulement 60 cents du dollar versé en prime alors que les régimes étatiques de l'Ouest canadien retournent au delà de 80 cents pour chaque dollar.

Une autre conclusion majeure du comité signale l'injustice du système actuel, particulièrement dans les indemnités versées pour les dommages les plus importants.

Pour améliorer la situation, le comité propose d'instaurer le régime d'assurance sans égard à la faute ("No fault") afin d'éliminer les délais, les coûts et les injustices entraînés par les poursuites devant les tribunaux.

Le comité Gauvin réclame également une diminution draconienne des coûts d'administration, notamment au chapitre des intermédiaires que sont les courtiers. Ceux-ci deviendraient alors des conseillers au service des clients faisant affaire directement avec les compagnies.

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet de vigoureuses protestations des courtiers eux-mêmes mais également de nombreux députés. Hier encore MM. Julien Giasson et Fabien Roy, libéral de Montmagny et créditiste de Beauce-Sud, indiquaient leur crainte de voir le consommateur manquer l'aide précieuse du courtier, particulièrement en milieu rural.

M. Roy se demandait même si la suppression des intermédiaires ne favoriserait pas en fin de compte les multinationales au détriment des petites compagnies québécoises.

M. Gauvin refuse cependant avec la dernière énergie cette hypothèse. Le régime de son comité entraînerait plutôt, selon lui, l'exode de compagnies comme Allstate, qui profitent du fouillis actuel.

Le comité suggère enfin d'étudier l'ensemble du secteur si les compagnies d'assurance-automobile refusent de se réformer en profondeur.

### LE FAMEUX ARTICLE 40

tièrement au sien, celui des tests. Mais cet article existe et fait partie de la loi. Il faut donc l'appliquer et les experts du ministère se rendent compte de son envergure.

Poussé au bout, le critère de la langue maternelle pourrait en effet signifier que seuls les enfants de parents anglophones pourraient fréquenter le secteur anglais. Tous les autres, francophones et allophones (immigrants ne parlant ni l'anglais, ni le français), pourraient être forcés de s'inscrire au secteur français.

En d'autres mots, ce critère recoupe le contingentement réclamé par le Parti québécois dans son programme et dans la lutte menée contre la loi 22.

Véritable corps étranger à l'économie du bill 22, visant la préservation de la liberté de choix pour contenter les anglophones et sa limitation par le biais des tests pour satisfaire les francophones, le contingentement réclamé par la langue maternelle embarrasserait grandement les experts du ministère de l'Éducation.

On arrêter le compas sur ce continuum allant de la plus grande rigueur à la plus grande liberté? Jusqu'où aller pour satisfaire M. Choquette sans détruire le bill de M. Cloutier?

Plusieurs hypothèses métrovennes sont envisagées mais toutes reposent sur le pourcentage d'allophones à tolérer dans le secteur anglais.

On pourrait ainsi établir que le pourcentage d'allophones ne dépassera jamais celui de l'année précédente. Si le secteur anglais de la CECM, par exemple, comptait en 1974-75, 7 allophones pour 3 élèves de langue maternelle anglaise, il ne pourrait dépasser cette proportion en 1975-76. Dans ce cas précis, un tel critère reviendrait à consacrer l'état de fait que devait justement corriger la loi 22, à savoir l'intégration de la majorité des immigrants par la minorité anglophone.

Un peu plus loin sur le continuum, on pourrait s'en référer au pourcentage régional ou national, plutôt qu'à celui de la seule commission scolaire.

On pourrait également gagner du temps en suspendant l'application de l'article 40 afin de permettre aux tests d'aptitude linguistique de "donner leur plein rendement" avant de recourir à la garantie supplémentaire du contingentement par la langue maternelle.

Il faudra, de toute façon, avertir les commissions scolaires du procédé à suivre pour ouvrir de nouvelles classes anglaises.

Au cabinet de M. Cloutier, on nous assure que "quelque chose sera fait" à temps pour l'année scolaire 1974-75.

Avec des tests d'aptitude linguistique et le pourcentage de contingentement des classes anglaises, on peut donc s'attendre à une forte saison de calcul et à une riche moisson de chiffres de toutes sortes pour ceux qui devront appliquer la loi 22 dans le monde de l'enseignement.

### HARDY Suite de la page 3

ensemble parce qu'une nouvelle aire de protection d'un rayon de cinq cents pieds serait créée et protégerait des édifices commerciaux des environs, lesquels n'ont que très peu de valeur artistique et historique.

Ce n'est que depuis le 24 janvier que l'aire de protection de la chapelle a été enregistrée en bonne et due forme. Il faut noter que si les ailes de la maison-mère des Soeurs grises se trouvent protégées de la démolition, les religieuses gardent toujours le loisir de les vendre sans avoir à obtenir l'autorisation ministérielle.

### DESORMIERS

Suite de la page 3

Aujourd'hui, après plus de deux ans, ce mandat d'arrestation est toujours en vigueur, Ernest Bilodeau n'ayant pas encore été arrêté.

Amer de sa mésaventure, Paul Désormiers prétend avoir été injustement mêlé à cette affaire uniquement parce qu'un jour sa fille aînée a choisi d'épouser le cadet de la célèbre famille Cotroni, qui domine depuis 25 ans la Mafia montréalaise.

"Frank Cotroni est mon gendre et pas par mon choix, mais il peut visiter son beau-père et c'est normal. Dans six ans, à ma nouvelle demeure, il est venu une seule fois et c'était pour s'excuser à ma sortie de prison de tous les troubles que j'avais par sa faute."

"Ton père aurait pu être premier ministre ou même un bandit notoire et tu n'aurais rien fait pour cela. Ce n'est pas ton problème. La même chose pour tes enfants; même si tu les élèves de la meilleure façon, ils seront ce qu'ils seront."

"Si tu ne peux choisir tes parents ou tes enfants, comment veux-tu choisir tes beaux-parents?"

"J'étais innocent mais sur la seule parole d'un bandit on m'a jeté en prison. J'ai perdu tous mes commerces un hebdo sensationnel approuvé par Steinberg, six restaurants, une agence de publicité, une usine à Berthier que je devais construire, une usine avec un subside du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, et 40 terrains."



**DÉCÈS**

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

**DIONNE Gérard** à St-Georges de Beauce le 30 janvier 1975 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Gérard Dionne, industriel. Lui survivent son épouse Mme Gertrude Page-Dionne, ses filles: Flore (Mme Jean-Pierre Aube) de St-Patrice, Rivière du Loup, Brigitte (Mme Henri-Paul Tanquary) de Lac Mégantic, Jacqueline (Mme François Pelletier) de Ste-Foy, Gertrude de St-Georges de Beauce, ses fils, Marc de Montréal et Réal de LaPocatière. Les funérailles auront lieu lundi le 3 février. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Gédéon Roy Inc. No 615-4 rue St-Georges Est pour se rendre à l'église de St-Georges Ouest où le service sera célébré à 10.30 heures. Et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LARAMEE Philippe (Abbé)**, A. Montréal, le 28 janvier 1975 à l'âge de 59 ans, est décédé, M. l'abbé Philippe Laramee, ancien curé à la paroisse St-Edouard, Frère du Père Guy, S.J., du Père Jean S.J., de Jeanne M.I.C. de Cuba, de Madeleine, Marie (épouse de Louis Lord), du Père Paul, S.J., de Jacques, curé à Notre-Dame-des-anges, du Dr. François (époux de Lucette Ménard), du Dr. Bernard (époux de Margot Côté), de Thérèse S.N.J.M. et de Marguerite S.N.J.M. La translation des restes aura lieu, vendredi à 8.30 p.m. Les funérailles auront lieu samedi le 7 février. Le convoi funéraire partira de la Résidence Funéraire Magnus, Poirier No 6520 rue St-Denis (Ed. 276-3691), pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MIRON Pauline**, A. Montréal, après une longue maladie le 30 janvier 1975 à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Raymond Miron, née Pauline Godin, Mère de Mlle Raymond, Miron. Elle laisse également dans le deuil ses sœurs: Mme Clarence Branch (Juliette), Mme Clifford Godin (Jeanne) ainsi que son père M. William Godin et plusieurs belles-sœurs et beaux-frères. Les funérailles auront lieu samedi le 7 février. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limitée, No 400 est, Boul. Henri-Bourassa à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, un don à l'Institut du Cancer de l'Hôpital Notre-Dame (1656 est, rue Sherbrooke) serait grandement apprécié.

### REMERCIEMENTS PARENT

La famille de Mlle Marie-Louise Parent, décédée ces jours-ci, remercie bien sincèrement tous les prêtres, les religieuses, parents et amis pour visites au salon, messes, sympathie, assistance aux funérailles.



**RESIDENCES FUNÉRAIRES**

**Magnus Poirier Inc.**  
6603, BOUL. ST-LAURENT  
520, ST-DENIS  
10526, ST-LAURENT  
185 est, DeCASTELNEAU  
7100, rue Joseph Renaud,  
Ville d'Anjou  
Tél.: 277-2135



**DECES**

**M. Camille Lusignan**

A. Montréal, le 29 janvier, est décédé accidentellement à l'âge de 46 ans M. Camille Lusignan, architecte faisant partie de la firme d'architectes Bédard et Charbonneau, de Saint-Bruno et Montréal.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Pierrette April, ses deux filles, Martine et Louise, son fils, François, sa mère, Mme Lucienne Lusignan, son frère M. Gérard Lusignan, et plusieurs belles-sœurs et beaux-frères.

La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgeois Limitée, au 63 de la rue Lorne, à Saint-Lambert. De là, le cortège funéraire se rendra au cimetière de l'Est de Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



**NECROLOGIE**

**Frère Alyre PARADIS, (M.-Léon) é.c.**

Le 29 janvier 1975 est décédé au Foyer De-La-Salle, Laval, le Frère Alyre PARADIS (M.-Léon), é.c., âgé de 87 ans et 3 mois.

Né le 20 octobre 1887, à Lambton, du mariage de Louis PARADIS et de Philomène LETOURNEAU, il entra chez les F.E.C. le 24 août 1909 et fut, plus tard, profession perpétuelle le 24 juillet 1917.

Il enseigna principalement aux écoles suivantes: Ste-Brigide, Montréal; St-Jean-Eudes, Laval; et Piché, Lachine. Il fut ensuite inspecteur aux écoles St-Jacques, St-Laurent, St-Paul et St-Jean-Baptiste-de-La-Salle, Montréal; puis à Varennes et à Hull. Il remplit aussi diverses fonctions à l'Académie d'Ottawa et à la maison St-Michel de Compton, où il prit définitivement sa retraite. Ses dernières années s'écoulèrent au Foyer De-La-Salle, Laval, où il décéda.

Il laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, ses sœurs: Mme Blanche FAUCHER et Mlle Claire PARADIS, et nombre de neveux et de nièces, dont Soeur Marcelle PARADIS.

La dépouille mortelle est exposée au Foyer De-La-Salle, No 300, rang Bord-de-l'eau, Laval (Ste-Dorothée), où les funérailles auront lieu, samedi, le 7 février à 9h00 a.m. Inhumation au lot des F.E.C. au cimetière de la Côte-des-Neiges.

## L'armée israélienne était "impréparée et indisciplinée" au début de la guerre d'octobre

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Une commission d'enquête israélienne a critiqué l'état d'impréparation et le manque de discipline de l'armée israélienne au début de la guerre du Yom Kippour (octobre 1973).

L'aptitude à l'improvisation ne saurait tenir lieu de palliatif satisfaisant, estime la commission dans un rapport de 43 pages publié hier et jugé décevant pour ceux qui y attendaient des révélations. Seule une faible partie des conclusions de la commission — qui avait commencé ses travaux il y a quatre mois — a été jugée non-confidentielle et publiée.

La quasi-totalité du rapport de 1.800 pages — qui a été remis au premier ministre Yitzhak Rabin — est considérée comme secrète, pour des raisons touchant à la sécurité d'Etat, et ne sera rendue publique que dans trente ans. Un rapport intermédiaire, publié en avril 1974, allait plus loin dans les critiques contre les services secrets militaires accusés de s'être laissés surprendre par l'Égypte et la Syrie.

Le général David Elazar, chef d'état-major au moment de la guerre d'octobre remit sa démission au moment de la publication du rapport intermédiaire, qui mettait en cause plusieurs officiers et le chef des services de renseignements.

Le rapport accable le général Shmouel Gonen, ancien commandant en chef des forces israéliennes dans le Sinaï, considéré comme incapable "de détenir des fonctions supérieures à celles de chef d'une formation armée autonome". "Le général Gonen, dit-il, n'a-

vait pas préparé de plan de bataille satisfaisant, ne s'est pas montré à la hauteur des événements et a été pris de court."

Le rapport justifie la thèse du général Ariel Sharon qui avait affirmé qu'en "certaines circonstances un commandant sur le terrain a le droit et le devoir de ne pas obéir à son supérieur, car il peut mieux juger de la situation qu'à partir d'un PC."

Enfin le rapport blanchit le ministre de la Défense, M. Dayan, et précise que d'après les lois israéliennes le ministre de la Défense n'est pas un "super-chef de l'Etat-Major", et n'a pas de "responsabilité opérationnelle directe."

Le rapport regrette toutefois que la législation en vigueur laisse quelque ambiguïté quant à l'autorité respective de trois "facteurs" ayant une responsabilité directe sur la défense nationale: le premier ministre, le ministre de la Défense et le chef de l'état-major.

Pour le rapport Agranath, les défaillances constatées pendant les premières journées des combats ont été le résultat de "l'effet de surprise réussi par l'ennemi." C'est à cette "surprise" que sont aussi attribuées les défaillances du renseignement sur le terrain constatées pendant les premiers jours de la guerre.

Enfin le rapport constate des défaillances dans les valeurs de la discipline militaire "telle qu'elle a été conçue dans l'armée israélienne."

## Première défaite du gouvernement Wilson

LONDRES (AFP) — Alors que le premier ministre britannique Harold Wilson s'occupait des grandes affaires du monde avec le président Gerald Ford à Washington, son gouvernement digérait difficilement, à Londres, sa première grave défaite depuis les élections d'octobre dernier.

Le plus humiliant pour M. Wilson, c'est qu'il a été battu

sur une mesure de libéralisation du régime des retraites que le Parti travailliste aurait naturellement soutenue s'il n'avait en ce moment la responsabilité du budget de l'Etat.

La défection de neuf députés travaillistes a d'ailleurs contribué à l'adoption, par 15 voix de majorité, d'un amendement conservateur relevant progressivement le plafond des sommes que les retraites peuvent gagner

sans perdre le droit à leur pleine retraite.

On s'attend que le chancelier de l'Echiquier Denis Healey, prendra prochainement une revanche sur le Parti conservateur. Selon des sources proches du Parti travailliste, il a l'intention de compenser les 240 millions de livres que la générosité des députés coûtera en trois ans par un relèvement des impôts sur les couches les plus favori-

sées de la population. Autrement dit, ce sont les électeurs conservateurs qui feront les frais de la défaite travailliste.

Cet incident de parcours inattendu ne met évidemment pas en cause le maintien de M. Wilson au pouvoir. Le gouvernement se pliera bon gré mal gré à la volonté du Parlement et s'efforcera de ne plus se faire surprendre à l'avenir.

Mais sa défaite est grave dans la mesure où elle souligne l'anarchie croissante qui règne dans les rangs du Parti travailliste. Jusqu'ici la politique de M. Wilson n'avait été contestée, pour des raisons idéologiques, que par l'extrême-gauche du parti.

Les rebelles de mercredi soir étaient venus de tous les horizons. Ils se sont sentis d'autant plus libres d'enfreindre la discipline de vote qu'aucune sanction n'a été prise contre la cinquantaine de députés de gauche qui avaient voté en décembre dernier contre le budget militaire du gouvernement.

A l'époque, M. Wilson avait menacé de demander au comité exécutif du parti d'imposer plus strictement aux députés travaillistes la solidarité envers le gouvernement. Il n'en a encore rien fait, et on doute qu'il le fasse jamais.

Les milieux politiques estiment d'ailleurs que le premier ministre travailliste a lui-même sapé le principe de la solidarité gouvernementale par l'attitude passive qu'il a prise sur la question du maintien de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne. Il s'est jusqu'ici abstenu de se prononcer lui-même dans un sens ou dans l'autre en attendant le résultat de la renégociation. Mais il n'a jamais essayé d'imposer le même silence aux trois ou quatre membres de son cabinet qui font déjà activement campagne pour le retrait de la Grande-Bretagne.

## Ulster: publication d'un rapport contraire aux exigences de l'IRA

LONDRES (AFP) — Les espoirs déjà fragiles d'un nouveau cessez-le-feu par l'IRA provisoire ont reçu un coup sévère hier à la suite de la publication d'un rapport sur l'internement, dont les conclusions vont directement à l'encontre des exigences des "provos".

Elaboré ces six derniers mois par une commission indépendante présidée par Lord Cardener, ancien "Lord chancelier" (ministre de la Justice), le rapport formule deux recommandations essentielles: suppression du statut spécial de détenu politique en Ulster, maintien, dans l'immédiat, de la détention préventive des suspects.

Le premier de ces deux points paraît crucial. L'IRA provisoire

a en effet justifié la suspension de la trêve de Noël, il y a deux semaines, par le refus du gouvernement irlandais à Dublin d'accorder comme en Ulster un statut spécial aux détenus politiques de la prison de Portlaoise, près de la capitale.

D'ailleurs, de l'avis général, la dernière série d'attentats à la bombe commis cette semaine en Angleterre avait tout pour but d'amener Londres à faire pression sur Dublin pour qu'il cède aux détenus de Portlaoise.

Dix-sept d'entre-eux ont entrepris une grève de la faim et plusieurs sont déjà dans un état grave. S'ils venaient à mourir, l'IRA ne manquerait pas de vouloir venger ses "martyrs".

Or, au lieu de voir Londres faire en quelque sorte front commun avec l'IRA contre Dublin, le rapport Gardiner indique au contraire un alignement des points de vue des gouvernements britannique et irlandais contre les "provos".

Il n'est pas certain que M. Merlyn Rees, le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, suivra la recommandation du rapport en ce qui concerne ce problème du statut politique des détenus sans jugement. Rien ne l'y oblige.

Mais cette recommandation ne peut qu'inciter Dublin à rejeter l'exigence de l'organisation clandestine. D'autant plus qu'elle émane d'un organisme apolitique composé de juristes dont l'impartialité est indiscu-

table et l'autorité morale incontestable.

D'autre part, le maintien dans l'immédiat de la détention préventive des suspects souhaité par la commission ne saurait être de nature à faciliter le difficile dialogue entre les anglais et l'IRA. Celle-ci fait en effet de la suppression pure et simple de l'internement des suspects — pudiquement baptisé "détention préventive" à Londres — l'un des principaux préalables à l'instauration d'une paix durable en Ulster.

La réserve émise par le rapport selon laquelle l'internement ne saurait être une "politique à long terme" paraît sans doute très insuffisante aux éléments les plus durs de l'IRA provisoire.

## Ford prolonge d'un mois l'amnistie aux déserteurs

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford a décidé de prolonger jusqu'au premier mars le délai accordé aux déserteurs et réfractaires de la guerre du Vietnam désireux de bénéficier d'une mesure d'amnistie.

C'est ce soir à minuit (heure de Washington) que ce délai devait expirer. Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ron Nessen qui a annoncé ce sursis à sa conférence de presse a laissé ouverte la possibilité que cette

mesure soit ultérieurement prolongée, bien qu'il n'y ait pas de plan actuellement à cet effet.

M. Nessen a précisé que c'est l'intérêt croissant porté par des bénéficiaires éventuels de l'amnistie — sous forme de demandes de renseignements, en particulier — qui a incité M. Ford à leur octroyer un mois de plus pour décider s'ils veulent ou non en profiter.

Jusqu'ici environ 7.400 seulement des 137.000 hommes éligibles ont décidé de solliciter

l'amnistie présidentielle. Celle-ci peut être totale, ou bien les intéressés peuvent se voir astreints à un maximum de deux ans de service civil: dans des hôpitaux par exemple.

"Je crois que plusieurs de ceux qui peuvent bénéficier de l'amnistie apprennent seulement maintenant qu'ils pourraient effectuer une demande", déclare le président dans une communication lue par M. Nessen à la presse.

## Le problème de l'énergie au centre du sommet Wilson-Ford

WASHINGTON (AFP) — Au cours de leurs premiers entretiens hier à la Maison-Blanche, le président Ford et M. Harold Wilson sont tombés d'accord pour que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne participent aux réunions destinées à reparer la conférence entre pays producteurs et consommateurs de pétrole, indiquée-t-on de source britannique.

La discussion, qui a duré plus d'une heure et demi, et à laquelle participaient les deux ministres des Affaires étrangères, MM. Henry Kissinger et James

Callaghan, a essentiellement porté sur la conjoncture économique et les problèmes énergétiques. Le président et le premier ministre britannique ont l'un et l'autre jugé nécessaire de voir les pays consommateurs renforcer leur solidarité dans la perspective de la future conférence avec les pays producteurs de pétrole.

Dans l'entourage de M. Wilson, on souligne qu'aucun désaccord ne sépare les positions britannique et américaine sur les problèmes abordés et que le ton a été "amical". Le premier

ministre a, au cours de l'entretien, exposé à M. Ford les perspectives d'exploitation du pétrole de la Mer du Nord, sans toutefois que soit mentionnée, précise-t-on de source britannique, la question des rapports avec les compagnies américaines participant à l'extraction de ces gisements. De son côté, M. Kissinger a exposé au premier ministre l'état de la situation en ce qui concerne l'Agence internationale pour l'énergie, créée sur initiative américaine et à laquelle a adhéré le gouvernement britannique.



## Avec le BAC, vous y verrez clair.

Les assurances I.A.R.D., c'est-à-dire Incendie, Accident et Risques Divers, ça peut parfois vous sembler compliqué. Voici comment nous, du BAC, pouvons vous venir en aide.

### Par nos conseils.

Notre organisme groupe la plupart des assureurs I.A.R.D. Il a été mis sur pied par les assureurs eux-mêmes pour servir d'intermédiaire entre le public et les assureurs. Au BAC, nous ne vendons pas d'assurance. Nos spécialistes peuvent donc vous conseiller en toute objectivité, quels que soient vos problèmes.

### Par notre Centre d'information.

Notre Centre d'information met à votre disposition toute une gamme de brochures et de dépliants traitant des assurances I.A.R.D. Ils sont le fruit

d'études approfondies, effectuées par notre Service de recherches, et vous sont offerts gratuitement. Vous y trouverez les réponses aux questions que vous pourriez vous poser sur divers sujets. Pour vous les procurer, vous n'avez qu'à nous en faire la demande.

### Par notre accessibilité.

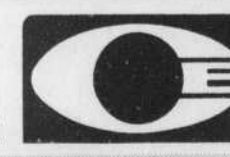
Le BAC est accessible à tous. Que vous soyez en quête de conseils, d'éclaircissements ou tout simplement de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nos spécialistes s'empresseront de répondre à vos questions. Ils seront également heureux de

savoir ce que vous pensez des assurances I.A.R.D. Plus de 6 000 personnes les ont consultés au cours de l'année 1974.

Au BAC, nous sommes avant tout à votre service: consultez-nous. N'hésitez pas à nous téléphoner, à nous écrire ou à venir nous voir.

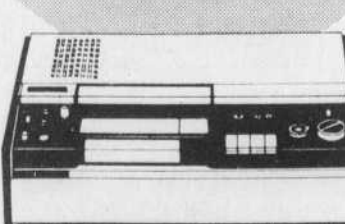
Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) 1080, Côte du Beaver Hall Bureau 920 Montréal (Québec) H2Z 1S8 Tél.: (514) 866-9801

**BAC**  
Bureau d'assurance du Canada  
*Pour y voir clair*


**CITÉ ÉLECTRONIQUE**


**ENREGISTREZ SUR CASSETTE VOS PROGRAMMES DE TÉLÉVISION FAVORIS**

**FACILE D'OPÉRATION**  
SE BRANCHE SUR VOTRE T.V. COULEUR



**LOUEZ CE MAGNÉSCOPE C'EST... ÉCONOMIQUE... PRATIQUE... SÛR**

**REPRODUISEZ-LES À VOLONTÉ EN OBTENANT DES IMAGES PARFAITES AUX COULEURS VIVES ET NATURELLES**

| LOCATION:                                        |  | CHOIX DE CASSETTES |         |
|--------------------------------------------------|--|--------------------|---------|
| — Livraison                                      |  | MODÈLE             | DURÉE   |
| — Installation                                   |  | KC-60              | 60 min. |
| — Mode d'usage d'opération expliqué et démontré. |  | KC-30              | 30 min. |
|                                                  |  | KC-20              | 20 min. |
|                                                  |  | KC-10              | 10 min. |

Demandez plus d'information en remplissant le coupon

**TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ**

Montréal 526-5546  
Trois-Rivières 375-4779  
Québec 529-5793  
Sherbrooke 569-9908  
Drummondville 478-4616

— POSTEZ IMMÉDIATEMENT — D-31-1-75

**CITÉ ÉLECTRONIQUE**

SANS OBLIGATION DE MA PART JE DESIRE RECEVOIR PLUS D'INFORMATION SUR LE MAGNÉSCOPE À CASSETTES.

NOM \_\_\_\_\_

RUE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

**CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES DE**  
**CITÉ ÉLECTRONIQUE**

SIÈGE SOCIAL: 3185, HOCHELAGA, MTL

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avant les annonces sont priés de vérifier la première édition de leurs annonces.  
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
Toute erreur doit être signalée immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots  
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

## AMEUBLEMENTS À VENDRE

MOBILIERS: chambre à coucher acajou, salle à dîner noyer, causeuse, tél.: 272-1394. 1-2-75

MOBILIER de salle à dîner, 9 morceaux. Queen Ann — \$650. Set de chambre Louis XVI — \$600. Tél.: 276-8781. 3-2-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

## AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FEMME SÉRIEUSE aimant enfant, demandée pour garder bébé de 11 mois. Horaire flexible. Outremont. Références requises. Tél.: 342-3986. 6-2-75

## ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITÉS TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ABSOLUTEMENT BESOIN toutes sortes anciens meubles, salle à manger, mobilier chambre, salon, porcelaine, bijoux, lustres, piano, etc. Tél.: 374-1224. 1-2-75

## ANTIQUITES À VENDRE

MAISON en pièce sur pièce, démantelée et numérotée. Tél.: 472-1389 soir ou fin de semaine 6-2-75

EBENISTERIE DES CHÊNES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

## APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT: 3<sup>e</sup> p. paisible, \$160. chauffé. Adultes sérieux. Libre immédiatement. Tél.: entre 7 et 9 p.m. 279-8054. 3-2-75

BACHELOR, plus vende de tout l'intérieur comprenant: meubles, tentures, tapis, garnitures. TV et système de son. Tél.: 332-9633. 5-2-75

N.D.G. Bachelor 2<sup>e</sup> p. pièces, avenue tranquille, 15 minutes du centre-ville, meublé, chauffage et électricité inclus \$95 par mois. Occupation immédiate. Références requises. Tél.: 486-4758. 1-2-75

## ARTICLES À VENDRE

LAMPE A ARC "NU-ARC" modèle M20-A, neuve, valeur \$300, laisserais \$200. Cause fermeture. Tél.: 381-9807. 1-2-75

## AUTOS À VENDRE

VOLVO, AUDIN, MG TRIUMPH — à partir de \$2.495. Jusqu'à 40 milles au gallon. Vente — service — pièces — remorquage — débosselage. Fort Chambly Automobile, 2575 Bourgoigne, Chambly, 658-6623. 1-2-75

## BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

VOILIER de plaisance "Mirage 24", avec prix spécial sur équipement. Appelez Mirage Yachts, 697-0463. 1-2-75

## CHALET À VENDRE

CHALET, 9 pièces, tout meublé, foyer, terrain 50'x450', tout boisé, sur le bord du Lac Dream. Spécial \$16,000. Photo M.L.S. Marie-Marthe Lepage, 254-6083 ou 353-4058. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

SABREVOIS ET ENVIRONS: Camps, des grands et des petits à votre goût, pour toutes les bourses. C'est le temps d'acheter (Photo M.L.S.) Roland Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

ST-PAUL ILE AUX NOIX: Chalet meublé, hiver-été, 4 pièces, 2 chambres, terrain 70'x125' en bordure de la rivière Richelieu, prix: \$12,500 (Photo M.L.S.) Michel Lapierre, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

## COURS PRIVÉS

COURS DE BATIK \$60, comprenant \$30 de matériel, 9 cours, mardi ou jeudi, débutant 11 février. Tél.: 276-4922. 3-2-75

TAPISSERIE: Haute-lisse, haute-laine et macramé, 8 cours (24 heures) du 17 février au 14 avril, pour débutants et avancés. Atelier Auclair, 270-1482. 17-2-75

## CHAMBRES À LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université de Montréal, genre appartement, meublé, cuisine, téléphone. Fille seulement. \$15.00 par semaine. Tél.: 738-0207. 1-2-75

## CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavaois, face pente, 5<sup>e</sup>, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-2-75

## DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE HOMME BILINGUE, 17 ans de scolarité, chercheur, agrair comme consultant, collaborateur, secrétaire. 2 ans d'expérience en gestion, codification, compilation, illustration scientifique médicale. Esprit d'initiative, sensibilité artistique, 6 ans d'initiation sciences humaines, psychanalyse, animation, rééducation permettent postulation comme relationiste. Déplacements, recyclage, formation possibles en tous domaines. Aimerais conserver intégrité par projets originaux caractères scientifiques, humanitaires. Curriculum vitae: Jean-Pierre Fréchette 728-4736. 1-2-75

## DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSEL TRANSPORT: Déménagement local longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 3-2-75

## ENTRETIEN-RÉPARATIONS

A.A.A. RENOVATION ROYAL. Rénovation, décoration, planification: salle de jeux, cuisine, sous-sol et salle de bain. Estimation gratuite. Tél.: 687-1469. 1-2-75

## ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

## ÉQUIPEMENTS À VENDRE

"Varitypers, Headliners". Cases de caractères divers. Crown Equipment Ltd, 5340 rue Ferrier, Montréal. 3-2-75

## FERMES À VENDRE

BROMONT-DUNHAM: ferme de 150 acres, maison canadienne et grange. Il faut voir. (Photo M.L.S.) Informations: M-Paul Litzotte, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

ST-PAUL: Allons à la campagne, cottage de 9 pièces, construit sur 60 arpents de terre au pied du Mont Yarmaska. Une occasion à ne pas manquer (Photo M.L.S.) Françoise Biron, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 3-2-75

FRELIGHSBURG: mini-ferme de 4 acres, maison vieille brève canadienne, grange, rivière en bordure. Il faut voir. Prix: \$32,000 (Photo M.L.S.) M-Paul Litzotte, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

WATERLOO, Oyé Oyé Qui dit mieux... seulement \$25,000. superbe mini-ferme, 5 acres, termes faciles, joli cottage, 6 pièces, grange spacieuse 75'x85', site panoramique. Vous m'inspirez? (Photo M.L.S.) Jocelyne Jacques, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

## FEMMES DEMANDÉES

Firme de Conseillers en relations publiques cherche

## JEUNE DACTYLO RÉCEPTIONNISTE

• Bilingue  
• Distinguée et ambitieuse  
Joindre curriculum vitae et photo et indiquer salaire désiré à:  
Gagné, Bantey & Cie,  
2015, rue Peel,  
Montréal.

3-2-75

DIRECTRICE GÉNÉRALE, bilingue. Foyer pour dames âgées, centre-ville. Appartements disponibles si désiré. Écrire au 50 chemin St-Sulpice, Westmount, Montréal. 1-2-75

## HOMMES DEMANDÉS

## TECHNICIEN EN ÉTUDES DES TEMPS

Nous avons une excellente opportunité dans notre service des méthodes pour un technicien en études des temps, pouvant prendre des études détaillées ainsi que l'évaluation des performances.

**Le candidat doit** savoir établir les procédés des méthodes et les étapes d'opérations servant à la fabrication des pièces composant les vannes nucléaires et commerciales.

**Le candidat doit** également savoir déterminer les temps standards pour des opérations détaillées sur des appareils courants et N/C.

**Le candidat doit** posséder un minimum de 5 années d'expérience des appareils d'atelier et de préférence de l'expérience des études de temps. Bilinguisme un atout.

**Le salaire** sera fixé d'après l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ou communiquer avec:

M. Fuller,  
748-7743, poste 261

1-2-75

## FEMMES DEMANDÉES

## SECRÉTAIRE

## Milieu juridique

Département des finances  
• Français impeccable  
• Esprit d'initiative  
• Anglais un atout  
• Compétence en dactylographie et dictaphone  
Salaire: à discuter  
845-9253 M. Auclair  
(9-5 p.m.)

5-2-75

SECRÉTAIRE disponible rapidement, de préférence ayant travaillé pour médecins. Expérience dactylo. Secteur Rosemont. Adressez curriculum vitae à: M. Telles, 1150 est. Boul. St-Joseph, Montréal. 3-2-75

## HOMMES DEMANDÉS

## VENDEUR

Avec ou sans expérience, à base de commissions uniquement. Compensation limitée seulement par votre mérite ou ambition. Plein temps ou temps partiel. Enduits d'blanchette pour toitures GOODYEAR et autres nombreux produits d'entretien. Compagnie solide, établie depuis 1904.

Écrivez, avec références à:  
Consolidated Protective Coating, Ltd.  
Case postale 396,  
Montréal-Nord 459

1-2-75

## LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT: Côte-des-Neiges, 6-7 pièces, famille 3 personnes, stabilité. Tél.: 484-1356. 1-2-75

OUTREMONT: 6-8 pièces, chauffées, duplex de préférence, pour couple d'âge moyen sans enfant. Tél.: 844-5987. 3-2-75

OUTREMONT: 6 à 8 pièces, triplex ou duplex. Tél.: 274-7326. 3-2-75

OUTREMONT: cherchons 7 à 8 pièces, chauffées, près Université, excellentes références. Tél.: 661-7644. 5-2-75

COUPLE sans enfant, professeurs, cherche logement d'au moins 5 pièces, dans quartiers Côte-des-Neiges. Outremont, centre-ville ou Vieux Longueuil. Tél.: 733-6255. 3-2-75

## LOGEMENTS À LOUER

## LONGUEUIL

À 2 pas du Cégep Édouard-Montpetit. 5 grandes pièces. Chauffé, poêle - réfrigérateur - laveuse - sècheuse - tapis mur à mur. \$300.

Tél.: 679-9039

3-2-75

N.D.G. Bas-duplex, 6 pièces fermées, chauffées, foyer naturel, garage. Libre 1er mars 1975. \$250 par mois. Tél.: après 6 p.m. 482-1257. 3-2-75

OUTREMONT: "Townhouse", 6 pièces, décoration professionnelle, 3 chambres, 2<sup>e</sup> salles de bains, 2 foyers, cuisine équipée, lavoir, jardin. 2 places — garage. Concierge. Libre 1er avril, taxes comprises, \$550. Tél.: 274-7409. 1-2-75

## MAISONS À LOUER

GRECE: Maison meublée à louer, en avril, sur île de la mer Egée, à quelques heures d'Athènes. Site magnifique. Pourrait accommoder jusqu'à 4 personnes. Tél.: 666-7331. 1-2-75

## ON DEMANDE

Le Panier Central du Pauvre Enrg. a grandement besoin de meubles. Tél.: 522-3213. 7-2-75

## PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

## CHERCHE DUPLEX-OUTREMONT

Rue tranquille, 3 chambres à coucher, jardin, garage ou terrain de stationnement. Prix raisonnable.  
Tél.: 521-2373 ou 288-1664

5-2-75

OUTREMONT: particulier désire acheter cottage, environ \$40,000. Tél.: 661-7644. 5-2-75

## PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livre gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

## HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

## Centre hospitalier en voie d'expansion

recherche

## INFIRMIER(E)S AUTORISÉ(E)S

à temps complet et à temps partiel pour ses départements de:

- médecine
- chirurgie
- psychiatrie
- médecine communautaire (poste à Pincoirt)

## Exigence:

Membre en règle de l'O.I.I.C.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir son curriculum vitae complet au plus tard le 8 février 1975 à:

M. Yvon Lefebvre,  
Directeur du personnel,  
Centre hospitalier de Valleyfield,  
245, rue Salaberry,  
Valleyfield, Qué. J6S 4V9  
Tél.: (514) 373-3360 poste 260

3-2-75

## PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. p.d. b. ph. L. 85 lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

DU BONHEUR ENR. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Écrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Information: 729-0680. 1-2-75

MANQUE DE CONFIANCE, angoisse, dépression, analyse de vos problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Tremblay, socio-thérapeute. Entrepreneuse sur rendez-vous. Coût modéré. Tél.: 279-7730. 3-2-75

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidential, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058. lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

## PROPRIÉTÉS À VENDRE

## QUÉBEC

ST-NICOLAS: résidence polychrome, ultra-moderne, terrasse, observatoire, flanc montagne, vue fleuve.

Rodrigue Major  
(418) 842-6817  
(418) 828-8383  
MONTRÉAL TRUST  
courtiers 1-2-75

## OUTREMONT

Très grand cottage détaché, en brique, récemment rénové, offrant: Rez-de-chaussée: grand vestibule, salon avec foyer naturel, salle à manger séparée, salle familiale, cuisine moderne, "powder-room", boiserie et planchers en chêne. Premier étage: 5 chambres à coucher, boudoir, 2 salles de bains complètes. Sous-sol: très bien fini. Grenier: 50' x 37'.  
Appelez: Stella Mongeau,  
Bur.: 849-4553, rés.: 342-5747  
SHERBROOKE TRUST  
courtiers 3-2-75

VERMONT: "Log-Cabin", sur 10 acres de terrain boisé, à 1/2 mille du lac Champlain, 4 chambres, tout équipé, cheminée, cave, chauffage central. À 1 heure de Montréal. Highgate Springs, \$37,000. Appelez jour 802-863-2511 poste 33, ou soir 802-863-7696. 6-2-75

VILLE MONT-ROYAL: split-level en pierre et brique, 3 chambres à coucher, sous-sol avec foyer naturel en pierre, bar avec évier, M.L.S. Lucile Brisebois, 334-5330 ou 481-1987. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

NOUVEAU-BORDEAUX: Cette superbe maison vous offre 1 logement luxueux de 7 pièces et 3 pièces logements pour le revenu. Le 7 pièces contient 3 chambres à coucher, une salle de famille 35'x15' avec foyer en pierre naturelle et bar. Pour renseignements: Lucille Brisebois, 334-5330 ou 481-1987. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

IBERVILLE: Maison canadienne, pierre-des-champs, 1845, escalier en chêne, poutre en pin, rénovation avec beaucoup de goût, 30 milles seulement de Montréal (Photo M.L.S.) Alain Samoisette, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

LONGUEUIL: Cottage semi-détaché, chauffage électrique, construction 1972, grandes pièces, terrain 90'x112'. Prix demandé: \$26,500. Faites une offre. M.L.S. Robert Meunier, 679-8220 Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

LONGUEUIL: Profitez du prix réduit de ce magnifique bungalow pierre-brique, bijou de décoration, construction première qualité, cuisine, dinette en L, cuisinière et four encastrés. Lave-vaisselle inclus. Piscine et cabanon, grand terrain. Zone résidentielle, près des transports et centres d'achats. P. Vincelette, 679-8220 (M.L.S.) Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

DES ERABLES: Nord de Mont-Royal, logez-vous à bon compte, triplex, brique et pierre, garage, à proximité de tout. On demande moins de \$30,800. Faites une offre. M.L.S. Jacqueline Brassard, 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

ROSEMONT: Grand triplex de 8 pièces et deux 4<sup>e</sup> en tout point impeccable. Propre. Une excellente construction. Bon terrain. De nombreux extras. Un bureau fermé (deux pièces) avec entrée privée. Grande cuisine moderne incluant un équipement récent d'appareils "Frigidaire". Salle familiale éclairée sur 3 faces. Sous-sol de 8<sup>e</sup> pieds avec chambre de lavage. Le propriétaire garderait hypothèque à 10%. Le prix de \$60,000 est sûrement justifiable. André B. Thomas, 731-6307 rés.: 866-9641 bur. Trust Général, courtiers 1-2-75

## PROPRIÉTÉS À VENDRE

## OUTREMONT

Duplex semi-détaché, logement du bas comprend: 3 chambres à coucher, salon avec foyer naturel, salle à manger séparée, cuisine et coin à déjeuner, sous-sol, garages. Logement du haut identique.

## OUTREMONT

Cottage semi-détaché, 8 pièces plus sous-sol; 4 chambres à coucher, foyer naturel dans le salon, cuisine avec coin-dinette, sous-sol fini, 3<sup>e</sup> pièces, 2<sup>e</sup> salles de bains. Garage. Prix dans les \$50,000.

## CÔTE-DES-NEIGES

## "Adjacent Outremont, près De Vimy"

Cottage détaché, pierre et stucco, 14 pièces; au rez-de-chaussée: salon avec foyer naturel, salle à dîner, poutres apparentes, solarium, cuisine moderne, coin-dinette. 1er étage: chambre principale avec foyer naturel et salle de bain complète, 2 autres chambres, boudoir, solarium, salle de bain familiale. 2e étage: 3 chambres, salle de bain. Sous-sol: salle de séjour, poutres apparentes, salle de jeux et salle de lavage "powder-room". Garage séparé. Le tout construit sur terrain de 58' x 154'.

Anne-Marie Larue  
342-4173 ou 739-3265  
TRUST GENERAL  
courtiers 1-2-75

## DOLLARD-DES-ORMEAUX

## "Westpark"

Split-level détaché (1964), salon avec foyer naturel attenant à la salle à dîner, cuisine moderne avec coin dinette, 3 chambres à coucher au niveau supérieur. Au niveau inférieur: 1 chambre ainsi qu'un boudoir. Au sous-sol: salle de jeux finie, 1<sup>e</sup> salle de bain. Garage. Beau jardin paysagé.

Anne-Marie Larue  
342-4173 ou 739-3265  
TRUST GENERAL  
courtiers 1-2-75

LANORAIE: bungalow, 5<sup>e</sup> p. pièces, situé sur grand terrain au bord du fleuve, chauffage électrique, tapis mur à mur, poêle, réfrigérateur, garage, \$20,000. Tél.: 486-5719 ou 1-887-2019. 3-2-75

ST-JEAN: Attrayante et belle comme tout. Situé dans St-Gérard, bungalow brique, 3 chambres, 2 salles familiales, abri d'auto, occupation immédiate. Environ 20 minutes de Montréal. (Photo M.L.S.) Nicole Lefroy, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

ST-LOUIS DE TERREBONNE: magnifique bungalow, 9 pièces, très grand terrain. Appareils ménagers et tapis mur à mur inclus plus autres extras. Maison impeccablement tenue. Parfait pour professionnel. \$60,000. M.L.S. Michelle Gagnon, 622-4301 ou 622-4526. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

LONGUEUIL: Immaculé, secteur résidentiel, bungalow brique de 8 pièces, 3 chambres, salle de lavage au rez-de-chaussée, salle familiale, au rez-de-chaussée, bar et foyer murs en brique. Piscine de surface. Terrain de 64'x93'. Il faut voir M.L.S. Anne Marie Vincelette, 679-8220 ou 670-6104. Immeubles Westgate, courtiers 1-2-75

## PENSIONS DEMANDÉES

## Université du Québec à Montréal

L'Université du Québec à Montréal recherche des foyers de langue française pour loger des étudiants de langue anglaise.

du 19 mai au 21 juin

et du 30 juin au 2 août

L'allocation offerte pour l'hébergement est assurée par l'Université. Les personnes intéressées doivent envoyer leur nom à:

Service de Logement,  
Université du Québec à Montréal,  
C.P. 8888,  
Montréal, Québec.  
H3C 3P8

3-2-75

## SERVICE DIVERS

## LA RELAXATION TRANSCENDANTE

(Fantastique application scientifique anti-stress)

SANTÉ — LONGÉVITÉ — HARMONIE — ABONDANCE — CONNAISSANCES —

En clinique: cure d'énergie nouvelle personnalisée (première visite gratuite)

En groupe: conférence explicative audio-visuelle (mardi, mercredi - entrée libre)

Informations: M. Pépin

845-3143 ou 845-5544  
(entre 2 - 6 p.m.)

1-2-75

## PROPRIÉTÉS À VENDRE



## En Espagne, l'illégalité n'empêche plus les grèves

MADRID (AP) — Le premier mois de 1975 a été marqué en Espagne par un nombre sans précédent de grèves — toujours illégales selon la législation espagnole — et le gouvernement de Madrid risque de connaître l'année sociale la plus agitée depuis des décennies.

Derrière la vague d'agitation sociale, on constate un nouvel esprit de militantisme ouvrier qui va au-delà des revendications économiques. "Nous savons que les grèves ont des mobiles économiques et politiques, mais la politique, notamment pour de plus grandes libertés syndicales, prend maintenant le dessus. Nous nous attendons à des difficultés", déclare-t-on de source gouvernementale élevée.

Bien que le gouvernement n'ait donné aucun chiffre officiel, les responsables du ministère du Travail reconnaissent que le nombre des conflits est en forte augmentation par rapport à l'an dernier. Selon les milieux ouvrier, on a compté l'an dernier 2.196 conflits du travail, concernant 1.141 sociétés totalisant 669.861 travailleurs, et qui ont fait perdre 1.820-995 heures de travail. Ces conflits ont concerné 5,25 pour cent de la main-d'œuvre. Il n'y en avait pas eu autant depuis 1963.

Dans la province basque de Biscaye, par exemple, 16 entreprises ont connu des grèves cette semaine, avec près de 8.000 ouvriers concernés. Dans les quatre provinces basques, une grève de deux jours pour des raisons politiques a amené plus de 200.000 personnes à cesser le travail. Il y a eu d'autres grèves dans le pays, affectant les chantiers navals, les mines, l'industrie automobile et différentes usines dans les premiers jours de 1975.

Particulièrement significatif a été le conflit qui a éclaté le 8 janvier en Navarre, province traditionnellement conservatrice. Quarante-cinq mineurs de potasse ont débrayé pendant 15 jours en occupant un puits. Plus de 20.000 autres ouvriers ont débrayé en signe de solidarité, et 30 prêtres ont occupé l'évêché de Pampelune pour faire une grève de la faim. Dans les milieux gouvernementaux, on déclare qu'un tel événement aurait été impensable il y a seulement cinq ans.

Cette agitation sociale survient alors que, selon des experts, l'Espagne connaît son taux de chômage le plus important depuis les années 1940, la plus forte augmentation de l'inflation depuis la guerre civile, des réserves nationales en diminution, une baisse du tourisme, et les repercussions de la récession à l'étranger. Le gouvernement a cité le taux de chômage de 1,8 pour cent, en décembre, mais les experts estiment généralement que le chiffre réel est au moins le double.

Plus d'un million d'Espagnols travaillent hors d'Espagne, et l'argent qu'ils envoient au pays aide l'économie espagnole. Mais, l'an dernier, le taux annuel d'émigration (100.000 personnes) a chuté en raison des restrictions décidées à l'étranger. De nombreux Espagnols seraient en outre rentrés chez eux pour y chercher du travail.

Le gouvernement se propose pour 1975 une augmentation de quatre pour cent du produit national brut, et veut maintenir l'inflation autour de 14 pour cent, contre 17 pour cent l'an dernier selon les chiffres officiels jugés par certains observateurs inférieurs de près de 10 pour cent à la réalité.

Mais beaucoup prévoient que c'est dans le domaine social que le gouvernement trouvera sa plus grande épreuve. Une nouvelle législation doit être annoncée prochainement, mais elle ne prévoit pas la reconnaissance du droit de grèves. Le gouvernement envisagerait de prendre d'ici le 1er mars un décret reconnaissant les grèves menées pour des raisons économiques exclusivement. Or, la plupart des grèves prennent vite un aspect politique.

## Somalie: base soviétique sur l'Océan Indien

ADDIS-ABEBA (AFP) — Le recul de l'Occident, déjà très avancé en Ethiopie, l'est encore plus en Somalie et, d'une autre manière à Djibouti les deux positions avancées de la "corne" de l'Afrique.

Les informations les plus récentes parvenues de Mogadiscio permettent de penser que la Somalie traverse une crise sérieuse provoquée en grande partie par l'orientation de plus en plus socialiste du régime de Siad Barre et par la famine très grave qui touche plusieurs centaines de milliers de nomades.

Dans ce pays, à l'exception de la France qui poursuit une politique assez efficace de coopération, la présence des nations occidentales est réellement symbolique, les Russes et les Chinois ayant conquis depuis longtemps les positions essentielles.

L'aide militaire russe, qui permet à Moscou d'entretenir une base navale à Berbera, ne cesse de s'accroître en Somalie. Des sous-marins soviétiques (une dizaine selon des sources militaires) croisent en permanence dans le détroit de Bab El Mandeb et dans le golfe de Tadjoura, face à Djibouti. Actuellement, les sous-marins russes surveillent les manœuvres de la force navale française Saphir, qui se trouve à Djibouti. A l'état-major de la marine française, on ne cache pas que le porte-avions Clemenceau à chacune de ses sorties, est escorté de plusieurs sous-marins soviétiques venus de Somalie.

Selon des sources militaires bien informées, les livraisons de Migs continuent d'autre part et donnent maintenant à la Somalie une supériorité aérienne certaine sur l'Ethiopie.

Les Chinois, de leur côté, au nombre d'environ 5.000, poursuivent la construction d'une route stratégique le long des frontières de l'Ogaden, région orientale de l'Ethiopie revendiquée par la Somalie. Comme partout ailleurs, leur présence est à la fois discrète et efficace.

Les rumeurs de création prochaine d'un parti unique de type marxiste en Somalie ont provoqué d'autre part des réactions très vives chez les Musulmans. Selon des informations parvenues à Djibouti par l'intermédiaire de réfugiés somaliens, une véritable insurrection religieuse a éclaté dans le nord du pays (Hargeisa, Burao, Garoe, Gardo et Bossaso).

A Djibouti, le président Ali Aref refuse de recevoir les journalistes depuis le passage, en décembre, d'un envoyé spécial jugé trop critique. Le parti de l'opposition, la Ligue populaire africaine d'Ahmed Dini, ne cesse de distribuer des tracts et de tenir des meetings, réclamant l'indépendance totale.

Pour la première fois depuis longtemps, des manifestations de chômeurs et de personnes révoltées par certains jugements rendus par le tribunal de Djibouti ont eu lieu dans les rues de la ville. Ces manifestations se sont déroulées dans le calme. Interrogés, de nombreux commerçants français affirment qu'ils sont vendeurs de leurs magasins. Le célèbre café Palmier en zinc est déjà vendu.

L'atmosphère est faite d'incertitude ou d'appréhension quant à l'avenir à court terme. La récente visite d'une délégation somalienne à Addis-Abeba, les déclarations de M. Omar Arteb, ministre somalien des Affaires étrangères, dans diverses capitales arabes, ont relancé le "spectre" d'un accord entre Mogadiscio et Addis-Abeba, dans le cadre de la fraternité socialiste, dont Djibouti ferait immédiatement les frais. Un accord toutefois entre les deux capitales "révolutionnaires" paraît difficile encore en raison du litige que constitue l'Ogaden, problème qui jusqu'à présent, est resté entier entre les deux pays.

L'évolution de la "corne" de l'Afrique se pose en fait en termes de plus en plus complexes. Tout est lié en effet dans cette région du monde. Le pétrole, la géopolitique, les intérêts des grandes puissances se rejoignent pour faire de cette région une zone instable où des conflits peuvent éclater à tout moment.

## Reprise des SALT: un test pour la détente

GENEVE (AFP) — Américains et Soviétiques reprennent aujourd'hui à Genève leurs conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT), avec plus d'espoir d'aboutir qu'ils n'en avaient lorsqu'ils se sont séparés le 5 novembre dernier.

Ils tenteront de transformer en traité formel l'accord intervenu le 24 novembre 1974 à Vladivostok entre le président Gerald Ford et M. Leonide Brejnev. Les deux dirigeants espèrent signer ce traité lors du prochain sommet, à Washington en juin prochain.

Cependant depuis cet accord,

l'URSS a rejeté le traité commercial américano-soviétique signé à Moscou le 20 mai 1972 en même temps que le premier accord SALT. On a alors évoqué la possibilité que l'URSS raidisse sa position aux SALT qui seront donc considérées comme un test important.

D'autre part, les rumeurs qui ont couru sur un éventuel départ de M. Brejnev ont conduit divers commentateurs à prévoir que les Etats-Unis feront traîner les SALT de façon à ne conclure qu'avec son successeur, un peu comme l'URSS semble l'avoir fait l'année dernière avec le président Richard

Nixon.

Il est cependant exclu que l'on sache quoi que ce soit à Genève, les SALT — qui ont commencé en novembre 1969 — ayant toujours été la plus secrète des négociations contemporaines.

Selon le Pentagone, l'URSS, qui n'aurait aucune ogive à têtes multiples indépendantes (les fameux MIRV) disposait le 4 décembre dernier de 1.618 missiles stratégiques intercontinentaux ICBM, 740 missiles portés par des sous-marins SLBM et 140 bombardiers intercontinentaux, soit 2.498 vecteurs pouvant toucher autant de cibles.

Selon la même source, les Etats-Unis avaient 1.054 ICBM, 710 SLBM et 448 bombardiers intercontinentaux, soit 2.212 vecteurs et, compte tenu des 822 MIRV qu'ils possèdent, 8.986 bombes pour 7.130 les différences.

Deux points essentiels restaient en suspens, indique-t-on dans les milieux diplomatiques américains qui se montrent optimistes: le problème de la vérification du nombre actuel de MIRV, et la composition des "agregats", c'est-à-dire les nombres exacts d'avions et fusées de différentes sortes. Mais les experts estiment qu'on traitera également du cas de deux types de bombardiers, et des

progrès pour la mobilité des ICBM.

Par les satellites artificiels, les deux gouvernements connaissent les nombres de vecteurs. Mais ils ignorent les nombres de bombes transportées. La question pourrait être relativement facile à régler, car déjà certains hauts fonctionnaires américains estiment qu'au-delà de certains niveaux, "on n'en est plus à cent près..."

La composition des "agregats" sera certainement la partie la plus difficile de la négociation car elle doit assurer une véritable égalité des capacités de destruction. C'est un dialogue de techniciens, dont il n'est même pas sûr que le résultat soit jamais connu.

Le bombardier américain F-111 et l'avion soviétique que l'OTAN nomme Backfire ne peuvent théoriquement pas effectuer un aller-retour Etats-Unis — URSS, mais ils peuvent faire plus qu'un aller simple. Il faudra donc décider s'il s'agit de bombardiers stratégiques ou tactiques.

Les efforts américains pour lancer des ICBM depuis des avions et les tentatives soviétiques pour en installer sur des camions ou des trains peuvent en outre modifier l'équilibre stratégique. En effet, ils mettent ces fusées à l'abri d'une destruction sûre, et ils rendent plus difficile toute comptabilité par satellites.

## Portugal : le MFA interdit toute manifestation de soutien

LISBONNE (AFP) — Les manifestations "rivaless" que comptaient organiser simultanément les partis socialiste et communiste pour appuyer chacun à sa façon le Mouvement des forces armées (MFA) n'auront pas lieu.

Les deux organisations se sont rendues aux raisons du conseil supérieur des forces armées (conseil des 20) qui a pris la décision mercredi soir d'interdire toutes les manifestations de soutien à son égard. C'est la raison pour laquelle l'interdiction est venue du MFA et non du gouvernement comme le veut la loi.

Le premier, le Parti communiste, dans son communiqué, a fait officiellement part de sa renonciation à descendre dans la rue.

Deux autres formations de moindre importance qui de-

vaient se joindre au défilé communiste ont également décidé de se conformer à l'interdiction. Seul le Mouvement de la gauche socialiste (MES) qui avait adhéré à cette manifestation a maintenu son projet.

La renonciation du Parti socialiste a été acquiescée en fin d'après-midi. Dans les milieux proches de cette formation, on laisse entendre que cela n'a pas été sans mal, l'aile gauche du Parti souhaitant renoncer à la manifestation et les autres courants désirant au contraire faire étalage de leur force supposée et démontrer ainsi que "la rue n'appartient pas seulement aux communistes et aux gauchistes". Dans son communiqué, le PS annonce un grand meeting de soutien au programme du MFA le 7 février à Lisbonne.

La décision d'organiser une

manifestation de soutien au MFA avait été prise la semaine dernière par le Parti socialiste après le triomphe des thèses communistes au sujet de l'unicité du mouvement syndical. Elle devait aussi, dans l'esprit de certains socialistes, répondre à la manifestation de masse organisée le 14 janvier, avec le soutien du PC, en faveur de l'unicité syndicale.

Quant au mouvement de réorganisation du parti du prolétariat (MRPP-Maoïste), qui devait organiser le même jour sa propre manifestation, l'incertitude demeure en dépit des contacts pris par le ministère de l'Intérieur avec cette formation. Celle-ci semble cependant décidée à maintenir son mot d'ordre pour une manifestation "ouvrière, populaire et patriotique".

LA COMMISSION SCOLAIRE

sainte-croix

SCHOOL BOARD

**AVIS PUBLIC**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE DES ÉLÈVES POUR SEPTEMBRE 1975**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que l'inscription **obligatoire** (arrêté en conseil 4640-74) de tous les élèves de la classe maternelle et des niveaux élémentaire et secondaire qui fréquenteront une école (en septembre 1975) sous la juridiction de La Commission scolaire Sainte-Croix se fera:

**PAR:**  
Les parents, les personnes qui en tiennent lieu ou l'élève lui-même, s'il est majeur.

**DATES:**  
Du lundi 3 février 1975 au vendredi 28 février 1975.

**ENDROITS ET HEURES:**  
Soit dans les ÉCOLES de la commission scolaire, du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H00 à 16H00; Soit au CENTRE ADMINISTRATIF, 1100 Côte Vertu, Ville de Saint-Laurent du lundi au vendredi, de 8H30 à 16H30.

**FICHES:**  
Les inscriptions devront être faites sur les fiches disponibles à cette fin aux endroits indiqués.

**N.B.**  
Les élèves qui fréquentent déjà les écoles de la commission apporteront la fiche d'inscription à la maison.  
Les élèves qui s'inscriront à la maternelle pour septembre 1975 devront avoir 5 ans avant le premier octobre 1975. Lors de l'inscription, veuillez apporter le certificat de naissance de l'enfant.

Donné à Saint-Laurent, ce 27 janvier 1975.

Pierre Grou, c.a.  
Directeur général

CENTRE ADMINISTRATIF, 1100 Côte Vertu, Saint-Laurent H4L 4V1 Tél: 748-6991

# OU à sherbrooke

...c'est possible!

■ à 80 minutes de montréal, à 130 minutes de québec, campus moderne et humain...

■ 9 facultés, 37 départements, 110 programmes, 325 projets de recherche en cours, 6,000 étudiants...

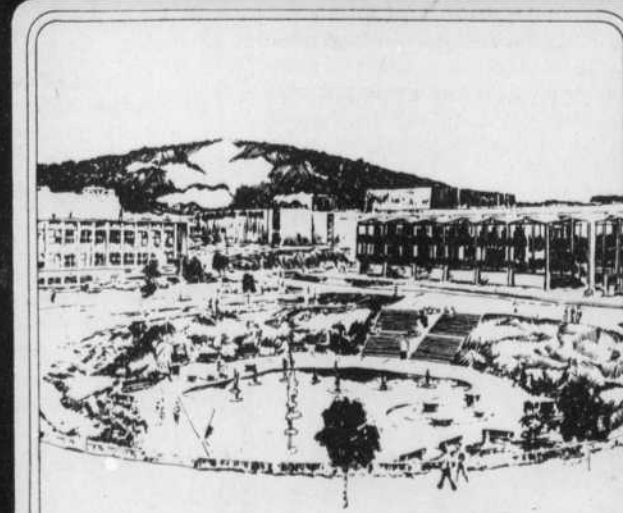
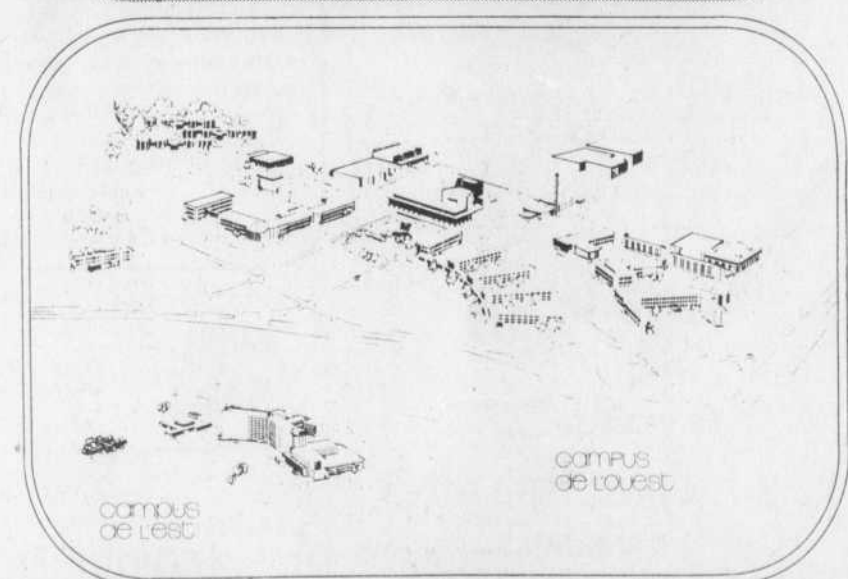
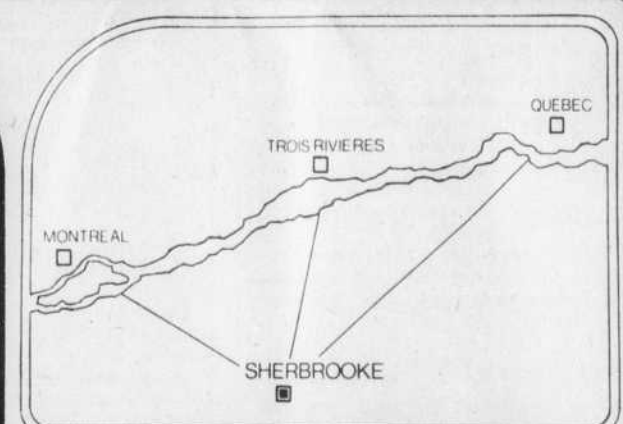
■ régime exclusif d'enseignement coopératif (alternance de 4 mois d'étude et de 4 mois de stage rémunéré): 10 programmes, plus de 1,000 étudiants...

■ centre médical intégré: faculté et hôpital...

■ région urbaine (plus de 100,000h.): tous les services d'une grande ville...

■ l'un des trois plus importants centres de diffusion culturelle au québec...

■ logement: sur le campus et à proximité...



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



# Carrières et Professions

## COMMISSION SOCIALE LE GARDEUR DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

### Critère d'admissibilité:

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en sciences commerciales ou en administration.
- Huit (8) années d'expérience pertinente.

### Conditions de travail:

- Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation.

### Modalité du concours:

- Faire parvenir votre curriculum vitae "sous pli confidentiel" avant le 10 février 1975 au:

Directeur Général  
Commission Sociale Le Gardeur  
80, rue Meilleur,  
Repentigny, P.Q.  
J5Y 1A2

## COMMISSION SOCIALE LE GARDEUR DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL

### Critère d'admissibilité:

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en relations industrielles ou en administration (option personnel).
- Huit (8) années d'expérience dans un poste de cadre.

### Conditions de travail:

- Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation.

### Modalités du concours:

- Faire parvenir votre curriculum vitae "sous pli confidentiel" avant le 10 février 1975 au:

Directeur Général  
Commission Sociale Le Gardeur  
80, rue Meilleur,  
Repentigny, P.Q.  
J5Y 1A2

## LEVITT CANADA LTÉE

requiert

de l'aide supplémentaire en raison de l'expansion rapide que prend, dans la région de Montréal, le monde de l'immobilier et l'industrie de la construction domiciliaire.

### • VENTES - DIRECTEUR MARKETING - VENDEUR

Doit être familier avec la vente de maisons neuves et expérimenté dans la direction du marketing et des ventes. Sa tâche comprendra relations et coordination avec le personnel et les consultants indépendants, surveillance des vendeurs, vente directe et tenue des registres. La rémunération comprendra en plus du salaire, un bonus annuel basé sur le rendement personnel et celui de la Compagnie.

### • CONSTRUCTION - DIRECTEUR DE CONTRATS

Administrateur. Supervise l'application des contrats avec les fournisseurs. Pourvoit aux réquisitions de matériaux des vendeurs. Conserve le record général de la production et procède à certaines négociations de contrats.

### • COMPTABILITÉ - ASSISTANT CONTRÔLEUR

Le candidat doit posséder un diplôme ou être sur le point de l'obtenir et posséder une certaine expérience du travail. La personne que nous choisissons devrait pouvoir diriger 2 ou 3 ans, occuper le poste de contrôleur.

**Salaire proportionnel à l'expérience, accompagné de bénéfices marginaux.**

**Tous les candidats doivent être bilingues.**

Pour obtenir une entrevue s.v.p., faire parvenir votre curriculum vitae, lequel sera traité très confidentiellement, à:

Levitt Canada Ltée,  
Service du Personnel,  
1117 ouest, rue Ste-Catherine,  
Suite 822, Montréal



## COLLÈGE AHUNTSIC

### OFFRE D'EMPLOI

Poste à pourvoir:

## ATTACHÉ D'ADMINISTRATION au service du personnel

### Nature du travail:

Sous l'autorité du secrétaire général, l'attaché d'administration assume les tâches suivantes:

- Supervision du bureau des services au personnel.
- Conception et implantation de systèmes, procédures et méthodes, pour assurer la marche efficace du service et faciliter la tâche de son personnel.
- Aux plans technique et administratif, collaboration avec les services du collège pour assurer l'efficacité des mesures administratives et de contrôle technique relevant des services au personnel.
- Toutes autres tâches et responsabilités compatibles avec la fonction.

### Qualifications requises:

- Posséder un diplôme universitaire (1er cycle) dans la discipline appropriée.
- Posséder une connaissance pratique des méthodes et procédés administratifs courants dans l'entreprise ou la fonction publique.
- Aptitude à diriger un personnel subalterne.

**Traitement:**  
\$8,814 - \$15,841.

Les personnes intéressées à occuper ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 8 février 1975 à 16h, à l'adresse suivante:

Service du personnel,  
Collège Ahuntsic,  
9155, rue St-Hubert,  
Montréal H2M 1Y8

## AVOCATS

Étude de Montréal recherche avocats civilistes d'expérience.  
Traitement selon qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2456  
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

## MÉDECIN

demandé sur la Côte-Nord  
Ville de Fermont (Mont-Wright)

Un poste est actuellement vacant à la clinique de santé de Fermont pour médecin de pratique générale ou familiale.

Clinique de santé avec équipe multidisciplinaire située à 17 milles de Labrador City.

Privège d'hospitalisation à l'hôpital de Labrador.

Conditions particulièrement intéressantes sur le plan profession, salaire, logement et autres bénéfices.

Communiquer avec:

M. Bruno Bégin,  
C.P. 819,  
Gagnon, Cité Duplessis, Qué.  
Tél.: (418) 532-6331

## COMMISSION SOCIALE LA GARDEUR DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

### Critère d'admissibilité:

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en génie, en architecture ou en administration.
- Huit (8) années d'expérience pertinente.

### Conditions de travail:

- Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation.

### Modalités du concours:

- Faire parvenir votre curriculum vitae "sous pli confidentiel" avant le 10 février 1975 au:

Directeur Général  
Commission Sociale Le Gardeur  
80, rue Meilleur,  
Repentigny, P.Q.  
J5Y 1A2

## HÔPITAL CHRIST-ROI

Ville de Vanier, Québec

Centre hospitalier de soins spécialisés (219 lits) recherche les services d'un

## DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

### Le poste:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services professionnels:

- coordonne et surveille les activités professionnelles et scientifiques au triple plan des services, de l'enseignement et de la recherche;
- vérifie le fonctionnement des comités du conseil des médecins et dentistes et du conseil consultatif des professionnels; s'assure qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et, dans le cas du conseil des médecins et dentistes, qu'ils contrôlent adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

### Lecandidat:

- Il est membre en règle de l'Ordre des médecins du Québec.
- Il possède un titre universitaire en administration et/ou une expérience pertinente directe ou connexe à la fonction.

### Traitement et avantages sociaux:

Suivant les normes reconnues par le ministère des Affaires sociales. Prière d'adresser demande et curriculum vitae avant le 25 février 1975 au:

Directeur général,  
Hôpital Christ-Roi,  
300, boul. Wilfrid-Hamel,  
Ville de Vanier, Québec G1M 2R9



## COLLÈGE AHUNTSIC

### Offre d'emploi

Poste à pourvoir:

## AUDIOVIDÉOTHÉCAIRE, au service du centre de diffusion.

(Poste professionnel)

### Description de tâches:

Sous l'autorité du responsable du Centre de Diffusion, l'audiovidéothécaire remplit les fonctions suivantes:

- orienter les usagers dans l'exploitation pertinente des ressources audio-visuelles disponibles sur les lieux ou à l'extérieur du Centre de Diffusion;
- faire le choix de la documentation audio-visuelle en collaboration avec les professeurs;
- Superviser l'indexation et l'élaboration d'outils bibliographiques pour la documentation audio-visuelle;
- toute autre tâche connexe.

### Qualification requises:

- L'audiovidéothécaire doit avoir de fortes connaissances des exigences des méthodes en bibliothéconomie et en documentation audio-visuelle.
- Expérience préférable.
- Diplôme universitaire de 1er cycle.

**Traitement:**  
\$8,578 - \$14,500.

Les personnes intéressées à occuper ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 8 février 1975 à 16h, à l'adresse suivante:

Service du personnel,  
Collège Ahuntsic,  
9155, rue St-Hubert,  
Montréal H2M 1Y8

## INGÉNIEUR CIVIL

pour importante compagnie de construction

- Expérience de travaux municipaux
- Bon salaire

Envoyez curriculum vitae à:

DOSSIER 2453  
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal.

## Cabinet d'experts-comptables

recherche:

## C.A., C.G.A. et COMPTABLES

Envoyer curriculum vitae et salaire désiré à:

Dossier 2455  
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

## THE PROVINCIAL ASSOCIATION OF PROTESTANT TEACHERS OF QUEBEC

recherche un

## CONSEILLER TECHNIQUE

(à compter du 1er mars 1975)

### QUALIFICATIONS:

Le candidat doit être bilingue et posséder de l'expérience dans les relations du travail et le domaine de l'éducation.

### FONCTIONS:

- Coordonner et seconder les syndicats affiliés au PAPT dans la préparation de griefs et des procédures d'arbitrage.
- Conseiller les syndicats affiliés au PAPT dans l'interprétation et l'exécution de la convention collective.
- Participer à la préparation et poursuivre les négociations de la convention collective des enseignants.
- Représenter le PAPT dans les réunions, à l'échelle provinciale.

### SALAIRE:

\$15,500 selon l'expérience. L'échelle des nouveaux salaires sera en vigueur à partir du 1er juillet 1975.

Les personnes intéressées devront soumettre leur demande par écrit, en mentionnant l'expérience et au moins deux références, avant le 10 février 1975 au:

Président, PAPT,  
245 Boulevard Hymus,  
Pointe-Claire, Québec  
H9R 1G6

## MINES LAC MATTAGAMI LIMITÉE

Matagami, Québec

Est à la recherche d'un

## CONTREMAÎTRE EN ÉLECTRICITÉ

Le poste est offert à un candidat sérieux, qui possède de l'expérience et une bonne connaissance dans le domaine de l'électricité pour les installations de surface et sous-terre. Ce candidat devra avoir la capacité et l'expérience pour diriger une équipe d'une vingtaine d'hommes et se rapportera directement au Chef Électricien.

L'habileté à parler le Français et l'Anglais, ou une bonne connaissance de la langue seconde, sera un atout pour le candidat.

Logement disponible dans une ville bien organisée au point de vue municipal, scolaire et loisirs.

Salaire intéressant, programme de retraite et autres avantages marginaux.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

R. Vallière,  
Chef des Services du Personnel,  
Mines Lac Mattagami Limitée,  
Matagami, Québec.  
J0Y 2A0

## SPÉCIALISTE EN HORAIRES INFORMATISÉ (MONTRÉAL)

Le Service de l'informatique du ministère de l'Éducation est à la recherche d'un spécialiste en horaire informatisé.

### FONCTION:

Implantation d'un système informatisé d'horaires modulaire dans les organismes d'enseignement du Québec: donner des sessions d'information sur le système à des groupes; donner des sessions d'implantation à des organismes impliqués; dépanner les usagers du système sur demande; assurer la relation technique avec les équipes de développement informatique.

La fonction exige de nombreux déplacements dans le Québec et le candidat devra être prêt à s'absenter du bureau 60% du temps.

### EXIGENCES:

Diplôme universitaire en informatique ou en administration ou en pédagogie ou l'équivalent.

### SALAIRE:

Selon la scolarité et l'expérience.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae complet à:

Service de l'informatique  
Ministère de l'Éducation  
1035, de la Chevrotière  
Édifice "G", 24e étage  
A/S: Mme Lisette B. Matte

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 7 février 1975



GOVERNEMENT DU QUÉBEC  
Ministère de l'Éducation  
Service de l'informatique

Voir autres Carrières et Professions,  
en page 11

## LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

est à la recherche

## DE CONSULTANTS EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

### FONCTIONS:

- Adapter et rendre fonctionnelle la technologie d'intervention aux problématiques et à leur environnement spécifique.
- Offrir de la consultation aux praticiens, aux cadres, aux établissements du réseau, aux groupes de citoyens ou aux autres groupes voulant faire des interventions.
- Réaliser les programmes d'enseignement pratique des stagiaires.
- Assumer toute autre tâche inhérente à sa fonction.

### QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en sciences humaines.
- Au moins 5 ans d'expérience comme organisateur communautaire ou l'équivalent en termes de responsabilités.

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae avant le 10 février 1975 au service des:

Ressources Humaines  
a/s Gertrude Trotter  
800 E. Boul. de Maisonneuve  
10ième étage  
Montréal, Québec H2L 1Y6

## LE CENTRE LOCAL DE SERVICES

COMMUNAUTAIRES PIERREFONDS

## DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

### FONCTIONS:

- Sous l'autorité du Conseil d'Administration, voit à l'administration du Centre;
- Est responsable de la préparation des budgets et de la conception et de l'application des programmes tels que définis par les citoyens du milieu;
- Voit au contrôle et à l'évaluation de ces programmes;
- Coordonne et anime l'équipe de travail du centre dans un esprit de collaboration;
- Établit et maintient des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau, et le Ministère des Affaires Sociales.

### EXIGENCES:

- Être bilingue;
- Scolarité universitaire de préférence en sciences humaines et/ou expérience jugée pertinente;
- Expérience valable dans un poste semblable impliquant des fonctions de direction et de coordination;
- Connaissance suffisante du réseau des affaires sociales et de la réforme sociale au Québec;
- Aptitudes en gestion du personnel;
- Être capable d'animer une équipe multidisciplinaire d'une quarantaine de personnes et d'en coordonner les activités en suscitant une prise en charge chez chacun de ses membres;
- Avoir de la facilité à communiquer tant avec les individus qu'avec les groupes.

### SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Le curriculum vitae des candidats (es) doit parvenir avant le 1er mars 1975, au:

C.L.S.C. Pierrefonds,  
11,072, Boul. Gouin ouest,  
Suite 103,  
Pierrefonds, H8Y 1X3

## LA COMMISSION SOCIALE RÉGIONALE DU GOLFE REQUIERT LES SERVICES D'UN TECHNICIEN EN ORGANISATION SCOLAIRE

### Lieu de travail:

École polyvalente Manicouai  
40, rue Comeau, Sept-Îles

### Attribution caractéristiques:

- Sous l'autorité du directeur de l'école ou du directeur-adjoint responsable de l'enseignement, le technicien en organisation scolaire accomplit les tâches techniques relatives au programme institutionnel de l'école.

- Il prépare les formules requises pour l'admission et l'inscription des élèves et compile les statistiques qui en découlent.

- Il développe et applique les techniques appropriées concernant la programmation des horaires des élèves, des professeurs et des locaux.

- Il communique régulièrement avec les services d'information et à cette fin il transcrit les données et reçoit l'information et les rapports produits par les dit services d'information.

- Il participe à la programmation des horaires des examens et autres formes d'évaluation. Il développe et applique les techniques appropriées concernant les contrôles des retards et absences des élèves.

- Il remplit les formules d'avis de départ des élèves et les communique aux intéressés.

- Il applique les procédures approuvées concernant l'organisation technique de la suppléance du personnel enseignant.

- Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

- Il applique les procédures relatives à l'utilisation des locaux et des terrains requis pour la réalisation de l'horaire des élèves.

- Il peut aussi fournir une assistance technique au personnel de direction d'autres écoles secondaires de la même commission.

### Qualifications requises:

- Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'étude dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

### Rémunération:

- Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.

PLUS PRIME DE **6%**

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service du Personnel  
30, rue Comeau  
Sept-Îles, Qué.

# Raynald Bertrand veut faire annuler sa condamnation par l'enquête Cliche

par Louis-Gilles Francoeur

La Cour du banc de la reine entendra ce matin à Montréal une requête en habeas corpus destinée à faire annuler la condamnation pour outrage au tribunal prononcée au milieu de décembre contre Reynald Bertrand, l'ex-gérant d'affaire des plombiers du local 144 de la FTQ-Construction, par les trois membres de la commission Cliche.

L'avocat de Bertrand, Me

Léo-René Maranda, a en effet présenté au cours des derniers jours une requête au nom de son client dans laquelle il conteste la décision de la commission en y voyant un excès de juridiction. Selon Me Maranda, la condamnation de Bertrand est nulle parce qu'elle viole le principe selon lequel un individu n'est pas requis de s'incriminer dans sa propre cause. La décision des commissaires re-

posait sur le fait que Bertrand n'avait pas voulu répondre, après avis répétés, aux questions des commissaires avec suffisamment de précision.

Bertrand avait en effet refusé de reconnaître sa voix sur les enregistrements de conversations téléphoniques dans lesquels on l'entendait dresser la comptabilité du réseau de prêt usuraire avec le délégué de chantier Roméo "Bull" Thériault. Bertrand a aussi refusé de répondre aux questions relatives à de nombreux faits entourant ce dossier soulevé par la commission.

La requête de Me Maranda alléguait d'autre part que Bertrand n'a pas été suffisamment prévenu des conséquences de ses imprécisions et que la procédure d'outrage n'a pas été suivie. La commission, souligne l'avocat, aurait dû demander à Bertrand pourquoi il ne devrait pas être condamné pour outrage.

En conclusion, l'élargissement de Bertrand est demandé comme une conséquence logique de ce qui précède. Bertrand a été condamné à un mois de prison, une sentence légère avait dit le juge Cliche qui lui citait des précédents allant jusqu'à six mois pour une même offense.

La demande de Bertrand est la première contestation juridique des pouvoirs de la commission Cliche. La portée de la décision de la Cour du banc de la Reine apparaît plus clairement si l'on songe qu'il pourrait bien s'agir d'un test dont les résultats intéresseront au plus haut point les importants personnages qui doivent défiler devant les commissaires d'ici la fin des audiences.

Jusqu'à présent, il apparaît que les noms les plus importants qui seront mentionnés au cours des prochaines semaines seront ceux de MM. Paul Desrochers, ancien conseiller du premier ministre Robert Bourassa, et d'André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-Construction qui a démissionné de son poste au début de décembre.

## Bienvenue étonne l'Ordre des ingénieurs

Dans une lettre adressée aujourd'hui au ministre de l'Immigration M. Jean Bienvenue, l'Ordre des ingénieurs estime que la création d'un ministère des Ressources humaines est une initiative nécessaire dans la conjoncture sociale et économique actuelle.

Cependant, l'Ordre s'étonne du fait qu'aucune association professionnelle n'ait été invitée à participer au colloque de la fin de semaine sur ce sujet.

"Il nous semble, précise M. Yvon-C. Dupuis, ing., président de l'Ordre et président du Conseil interprofessionnel, que les

expériences respectives de chacune des associations professionnelles auraient été d'un apport précieux à l'analyse du document Harvey-Henripin".

L'Ordre s'interroge également sur la nature même des critères de sélection considérés lors de l'étude du dossier de l'immigrant: critères professionnels, économique, académique, etc.

L'OIQ tient à souligner le fait qu'on fasse appel encore une fois à "l'expertise" des Français pour juger la situation en matière d'immigration et de démocratie.

## 2 conseillers mécontents de l'utilisation d'un surplus à Saint-Léonard

Deux conseillers municipaux de Saint-Léonard ont l'intention d'en appeler devant la Commission municipale de l'utilisation de certains fonds à l'intérieur du budget 1975 de cette municipalité.

Les conseillers André Chrétien et Rémi Boyer, élus en novembre dernier sous l'étiquette de l'alliance municipale, contestent une décision du conseil municipal qui a eu pour effet de verser le surplus budgétaire de 1974 au poste dépenses et immobilisations plutôt que d'utiliser ce surplus à réduire le fardeau fiscal des contribuables.

Mardi, ils n'ont pu faire adopter une proposition visant à re-

duire de 10 cents le taux de la taxe foncière municipale en utilisant ce surplus. Cette réduction aurait permis d'absorber en partie l'augmentation du taux de la taxe de la Communauté urbaine de Montréal. Le montant inscrit au poste dépenses en immobilisation est de \$630.000, et les deux conseillers craignent que l'administration du maire Jean DiZazzo ne fasse une utilisation abusive de ces fonds pour certains projets sans avoir à recourir à l'approbation des électeurs. Ils proposent pour leur part que toute dépense en immobilisation soit faite à partir de règlements d'emprunt.

## Upjohn met en garde sur deux antibiotiques

OTTAWA — Le ministre de la Santé nationale et du bien-être social, M. Marc Lalonde, annonce que la compagnie Upjohn du Canada fera tenir sous peu une lettre à tous les médecins et dentistes pour leur rappeler les précautions à prendre avec deux antibiotiques suspects, le Dalacin-C (Clindamycine) et Lincocin (Lincosamine), prescrits pour le traitement des maux de tête et autres affections bénignes.

On s'est inquiété récemment, mande le ministère, d'une relation possible entre ces médicaments et de graves affections intestinales (colite pseudomembraneuse et autres formes de colite).

La lettre invite les professionnels de la santé à ne prescrire ces deux médicaments que lorsqu'il n'existe aucun autre traitement satisfaisant. On recommande aussi aux malades qui présentent une diarrhée persistante après les avoir absorbés, d'en aviser leur médecin.

De son côté, le président de Upjohn Canada, M. Lee Smith, affirme "qu'il n'y a rien de nouveau" dans le fait qu'on ait signalé que les deux antibioti-

ques fabriqués par cette compagnie au Canada puissent causer des maladies graves ou la mort.

Les deux médicaments sont connus aux États-Unis sous l'appellation "Cleocin" et "Lincocin".

La US Food and Drug Administration a révélé ces jours derniers que la mort de 14 personnes était reliée à l'absorption de ces antibiotiques.

M. Smith rappelle qu'aucune mortalité n'a été signalée au Canada, et que les personnes dont on attribue la mort à ces médicaments aux États-Unis étaient peut-être déjà gravement malades. "car, dit-il, tout médicament, même bien administré, peut causer des problèmes".

Mardi, devant un sous-comité du Sénat américain sur les monopoles, six experts ont affirmé que les deux médicaments ne devaient être prescrits que si l'on ne peut administrer d'autres antibiotiques.

Un médecin de l'université de Washington, M. Francis Tedesco, affirme avoir dépisté la colite chez 10% des patients qui avaient absorbé de la clindamycine.

## Les Colombiens doivent rester en Mauricie (CLAC)

Le Comité de libération et d'accueil des Colombiens de Louisville (le CLAC), fondé officiellement mercredi soir à Trois-Rivières, a résolu, lors d'une assemblée générale, de s'opposer par tous les moyens "à la déportation des Colombiens en dehors de la région de la Mauricie" et de réclamer du ministère fédéral de l'Immigration qu'il accorde un visa d'immigrant à chacun d'eux "dans les plus brefs délais possibles".

Selon le CLAC, qui représente plus de trente organismes de la région de Trois-Rivières, les offres d'emploi faites récemment aux travailleurs colombiens, que ce soit en Ontario ou ailleurs, ne sont "qu'un moyen de les disperser, de les isoler et de perpétuer l'état inhumain dans lequel ils doivent vivre en tant que non immigrants".

Rendant l'Associated Textiles entièrement responsable de cette situation, le CLAC demande que le gouvernement fédéral élargisse son enquête jusqu'en Colombie où la compagnie a recruté les travailleurs colombiens, et réclame du gouvernement québécois une enquête sur le sort fait à d'autres travailleurs non immigrants qui seraient dans une situation identique à celle des Colombiens.

Le CLAC exige aussi que soit amendée la loi fédérale de l'Immigration, "loi qui permet le trafic des esclaves à la moderne".

Le CLAC est dirigé collégialement par 15 personnes représentant les organismes de la région. Son porte-parole est M. Jean-Louis Duchesne, du Conseil central des syndicats nationaux (CSN) de Trois-Rivières.

## Le concierge a agi en "bon père de famille"

Être concierge, percevoir les loyers, faire les courses et l'entretien et, par surcroît, se faire dérober un porte-billet qui contenait \$535 reçus de locataires peu pressés.

Voilà le drame, aggravé du fait que le propriétaire de la maison d'appartements vous poursuit pour récupérer ces \$535 envolés, alors qu'il avait été prévu de venir quérir l'argent qui lui était réservé.

Qu'en conclut le juge Guy Genest, de la Cour provinciale? Que le couple Truchon (les concierges) avait pris les précautions suffisantes du "bon père de famille" mais qu'en l'absence d'un endroit où garder en sûreté ces miettes — il y a 20 logis dans cet immeuble de la Place Darlington — les Truchon

ne sont pas à blâmer pour la perte des \$535.

La propriété de Saul Barmash procure à ce dernier environ \$27.000 par année. Ce dernier avait fait valoir qu'il lui était impossible de recueillir le fruit des loyers au cours des week-ends consacrés à sa ferme.

Le vol dont Mme Truchon fut victime se produisit en octobre 1973. En l'absence de son mari, la concierge avait pensé apporter cette somme avec elle en se rendant "magasiner". Elle "perdit" à la fois son argent et celui du proprio: "Il est clair, écrit le juge Genest, que s'il n'y a eu aucune faute de la part de la défenderesse, elle peut valablement invoquer le vol dont elle fut victime comme force majeure."

## tribunaux

par Clément Trudel

## Le troisième homme témoigne

Au procès de Jean-Guy Sirard, contre lequel pèse une accusation de meurtre, le jury entendra aujourd'hui l'avocat du ministère public, Me LeJour, et l'adresse du juge Y. Forest, après avoir entendu, hier, un résumé de preuve par Me Poupard, au nom de la défense. Le juge a demandé aux membres du jury d'apporter leurs effets personnels au cas où leurs délibérations se prolongent quelque peu, ce qui demeure possible.

La Couronne a fait témoigner hier le "troisième homme" dans cette affaire où la victime, Jean-Pierre Boiteau, habitant une maison d'appartements d'Anjou, aurait été victime (thèse de la défense) d'un climat de surexcitation en ce 21 juillet 1974, lendemain d'événements tragiques à la Fontaine de Johannie, rue Saint-Denis

(où Jacques Morin et Jean-Claude Arbour avaient été abattus).

Sirard, l'accusé, et le frère de Morin avaient trouvé refuge dans un logis de la rue de Neuville, croyant se mettre à l'abri de "motards" qui auraient fait le coup de la Fontaine de Johannie.

Le troisième homme aperçu par un témoin-clé au procès a témoigné hier: il s'agit de François Boucher, étudiant âgé de 18 ans, qui a obtenu la protection de la Cour (article 5 de la Loi de la preuve). "Ce qui ne vous dispense pas de dire la vérité" a dit le juge Forest.

Boucher a été bref: de la chambre où il dormait, il entend son nom, puis un coup de feu; descend un escalier et, à l'extérieur, voit Sirard, Morin et un homme allongé. Sirard aurait

alors dit à Morin en lui enlevant un revolver: "Christ, qu'est-ce que t'as fait là?"

Sirard a témoigné dans son propre procès. Il a été contre-interrogé plus de deux jours par le ministère public qui doit s'adresser ce matin au jury avant que le juge Forest ne précise les points de droit et ne fasse des recommandations aux jurés.

Morin et Sirard avaient fui après la mort de Boiteau et avaient été capturés dans un champ; ils auraient établi un pacte de "ne pas parler des motards" à la police mais Sirard a corrigé au cours du contre-interrogatoire les détails qui étaient "invention" dans deux déclarations faites par lui à la police à quelques heures d'intervalle, peu après son arrestation.

## La drogue et les circonstances

Il y a la possession d'une drogue... et les circonstances qui en changent la nature. Le juge Claude Joncas, tout en prévoyant le tollé des faucons anti-beatnik, a choisi hier d'imposer une sentence de 10 jours de prison seulement à un jeune homme de 23 ans qui, par trois fois déjà, avait été condamné à des amendes substantielles sans que "le problème (usage de drogue) en soit réglé".

Cette fois, l'accusé devait répondre à une accusation de possession de 16 cubes de hashish. La Couronne, après consultation avec l'avocat de l'accusé (Me Silver) qui enregistrait un plaidoyer de culpabilité, suggérait au tribunal l'incarcération à Parthenais pour 45 week-ends consécutifs (trois mois de prison). Je me demande si c'est là une solution et si une période

continue en prison ne serait pas davantage indiquée, glisse le juge des Sessions de la paix.

"Et pour l'édification de la Cour d'appel" ajoute M. Joncas à l'adresse du greffier, laissez au dossier cette lettre où il est dit que l'accusé doit commencer un cours le 10 février 1975. Dans ces circonstances, tous les témoins qui avaient été convoqués, au cas où le prévenu aurait choisi de plaider non coupable, ont été "libérés" sur-le-champ. Pour Me Silver, l'accusation porte sur "un crime contre soi-même".

Devant le même juge, un autre prévenu trouve en possession de quelques capsules de LSD écopait plus tard d'une amende de \$200 (plus les frais), d'un délai de 60 jours pour assumer cette amende ou à défaut, à

15 jours de prison. Ce cas se compliquait du fait que l'infraction reprochée constituait un bris des exigences de libération conditionnelle.

Vingt enfin l'audition de deux témoins dans la cause de Sabbatino Pacci, accusé d'avoir été en possession de deux cubes de hashish lors d'une descente de la police dans un club. Acquittement prononcé par le juge Joncas, parce que la Couronne n'avait pas réussi à prouver hors de tout doute raisonnable que Pacci avait été vraiment en possession de la drogue. Quand firent irruption les policiers dans ce club, Pacci et une vingtaine d'autres clients furent forcés de s'appuyer les mains aux murs.

Le dernier fouille fut Pacci, d'après la preuve. C'est à Pacci qu'un policier aurait dit: "Toi, viens, assis-toi" pour ensuite reprocher — au poste de police seulement — au prévenu d'avoir occupé la chaise où furent retrouvés le paquet de cigarettes et la drogue.

Pendant ce temps, trois douaniers et un policier attendaient d'être entendus dans une cause d'importation de drogue qui, l'avocat de l'Aide juridique étant allé à cause de la grippe, fut reportée au 20 mars. De telles remises mettent souvent les témoins remerciés en rogne mais pour l'enquête dont il s'agit, le ministère public ne s'opposait pas à la remise, même s'il était prêt à procéder. Parfois, cette politesse de la Couronne est payée de retour, quand c'est la défense qui se dit incapable de procéder immédiatement dans tel dossier.

## La justice aurait voulu faire plus...

Justice encarcannée, impuissante à rendre justice tout à fait: "Fait extraordinaire... le plaignant devait fournir sa propre voiture et payer ses propres dépenses tout en travaillant pour la défenderesse", un restaurant de Saint-Lambert, "mais malheureusement on n'en peut tenir aucun compte, la réclamation n'en faisant pas état".

Ce jugement provient de la Cour provinciale (juge Guy Genest) et condamne le Paradis Saint-Lambert Restaurant Ltd. à payer à la Commission du salaire minimum une somme de \$258.30, avec intérêts, en guise de compensation pour un employé rémunéré à \$100 par semaine, sans qu'il soit fait aucune déduction et sans qu'on ait tenu compte de ses heures de travail (14 heures de disponibilité par jour, suivant l'aveu du

patron; jusqu'à 15 heures et demie, suivant l'employé dont on ne mentionne pas le nom).

Come livreur, l'employé attendait dans sa voiture, dans le restaurant ou dans la cuisine. Dans ses moments d'oisiveté, on pensait à lui pour la corvée de la vaisselle ou le lavage du plancher. Bref, une vraie assurance pour ne pas chômer.

Vu que le litige ne porte pas tant sur le salaire même que sur les heures de travail (ordonnance No 8 de la Commission du Salaire minimum), le juge Genest ne voit pas d'alternative à cette condamnation pour le montant de \$258.30.

Pour certains repas pris chez son employeur cependant, l'employé se voyait déduire de petites sommes mais "il y a certaines erreurs dans le compte établi et produit comme exhibit".

## Le juge avait besoin de lâcher un peu de vapeur

Quand la sérénité n'existe plus pour rendre la justice, il reste une solution: le juge annonce qu'il a besoin de "deux minutes dehors", et s'exécute derechef.

Il s'agissait de savoir si un témoin, dans une cause reliée à un vol par effraction dans une automobile, pouvait rapporter les remarques qu'il avait tenues à sa femme et à ses enfants au moment de constater les faits qu'il décrivait. Le juge O'Meara, qui présidait, avait déjà rabroué le témoin qui, après avoir parlé d'une probabilité à plus de 50% (pour identifier l'auto des sus-

pects) se mettait à décrire le contexte traumatisant pour ces jeunes enfants, témoins du "premier vol".

Vous n'avez pas le droit, clame le juge. Pas de badinage. Riposte du témoin: Alors, je ne dirai plus rien.

Le juge: "Je n'aime pas votre riposte. Je ne suis pas ici pour engager un dialogue avec vous... mais pour rendre la justice. A-t-on jamais vu?"

C'est là que s'insère la sortie du juge à tricornes, préférant faire diminuer sa pression sanguine plutôt que d'enguirlander un témoin interloqué.

### DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE

Décorateur-Ensembleur  
Designer d'intérieurs

336-5877

Intérieurs Vallée Inc.  
1100, St-Amour, St-Laurent  
Fabricant de meubles résidentiels  
et commerciaux sur commande

### DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR  
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS  
DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3646

266 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BÉRUBE  
DÉCORATEUR-ENSEMBLEUR  
8240 AÎME-RENAUD  
ST-LEONARD Mtl. 38  
324-2580

### JACQUES VIAU S.D.E., D.I.C.

décorateur-ensemblier  
designer d'intérieurs

résidence bureau  
4335, rue Coallbrook,  
Montréal, Qué. H4A 3G1  
Tél.: 484-8778

### ARCHITECTES

DAVID, BOULVA  
CLEVE  
ARCHITECTES

1253 ave McGill College  
Suite 800  
MONTRÉAL - 866-9854

### ROLAND DUMAIS

ARCHITECTE

3995 est, Sherbrooke  
MONTRÉAL (H1X 2A7)  
Tél.: 255-4033

Les architectes

LONGPRÉ MARCHAND  
GOUDREAU DOBUSH  
STEWART

842-1401

Montréal Ottawa

## INFORMATIQUE

### OPÉRATEUR D'ORDINATEUR

La direction informatique de la fédération vient de procéder à la création de nouvelles fonctions au sein de sa division traitement et est présentement à la recherche de candidats(tes) ayant un minimum de deux (2) ans d'expérience avec O.S., V.S., H.A.S.P., ainsi qu'une connaissance approfondie du fonctionnement des ordinateurs et du langage JCL.

Nous opérons à Montréal un des plus importants centres de télé-traitement en Amérique du Nord, dans le domaine du traitement en direct de l'épargne et du crédit. Nous utilisons deux (2) ordinateurs IBM 370 modèle 158, auxquels sont reliées une centaine de lignes téléphoniques, supportant près de 1,380 terminaux, répartis dans 375 locations.

LIEU DE TRAVAIL:  
Montréal.

Notre organisme offre des avantages sociaux complets et un salaire concurrentiel.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir celle-ci avant le 12 février 1975.

La Direction du Personnel,  
La Fédération de Québec des  
Caisses Populaires Desjardins  
150, Avenue des Commandeurs,  
Lévis, (Qué.)

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

150, AVENUE DES COMMANDEURS, LÉVIS, QUÉBEC. G6V 6P8

Carrières  
et  
Professions

Voir autres  
Carrières et  
Professions,  
en page 10

## Les dimanches du Centre social

## Un autre pas vers la décentralisation

par Jacques Thériault

Depuis déjà un certain temps, des groupes de jeunes voués à la danse, au théâtre ou à la musique trouvent droit d'asile en des lieux qui n'ont rien à voir avec nos dits "temples sacrés de la culture" mais qui ont l'avantage d'être nouveaux et accessibles à une nouvelle génération de spectateurs-auditeurs.

Pensons seulement au Café Campus, aux boîtes de La Releve, à l'hôtel Nelson, au Charlot de Longueuil et au cinéma Outremont où des groupes méconnus ont eu l'occasion de faire leurs premières armes. Avec le temps, sous l'influence d'une cuve de créateurs que la notion du vedettariat n'influence en rien, grâce sans doute aux recherches non-conventionnelles d'artistes issus de domaines les plus divers, on a tendance à désertir la voie de spectacles traditionnelle au profit d'endroits où la génération précédente n'aurait jamais songé à se produire.

On a vu, par exemple, un compositeur tel Karlheinz Stockhausen présenter une douzaine de ses œuvres à la fois au musée Beethovenhalle de Bonn ou écrire une œuvre électroacoustique destinée à sonner dans un tunnel de l'aéroport de Los Angeles. Dans le même ordre d'idées, le compositeur François Bayle a écrit une œuvre spécialement en fonction de la grotte de Jéita, au Liban, et le Grec Iannis Xenakis a conçu un sons et lumières (avec des centaines de lumières reliées par ordinateur) pour

l'espace Cluny à Paris.

Les années 70 sont au mélange des genres, au multimedia, au spectacle total, au spectacle tout court. En ce sens, il devient de plus en plus difficile de cataloguer le style de tel ou tel groupe, de savoir si tel ou tel orchestre fait de la musique de jazz ou du pop-rock. Dans un autre domaine, il est souvent difficile de savoir si on assiste à une soirée de ballet ou d'expression corporelle, ces deux tendances ayant été assimilées et fondées par ses promoteurs; à cet égard, on préfère habituellement s'identifier comme une troupe de danse, terme plus général pouvant aussi signifier une sorte de retour aux sources et qui a l'avantage d'englober l'ensemble des préoccupations d'une telle compagnie. Parallèlement, ce mélange des genres implique une rencontre Orient-Occident, une rencontre des musiques, des rythmes et des conceptions artistiques qui prévalent de part et d'autre. Et croulent les murs, et disparaissent peu à peu des siècles et des siècles de préjugés pour la musique occidentale face à celle de l'Orient.

C'est cette ouverture au monde, cet échange d'idées et de conceptions qui a présidé consciemment ou non à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'artistes et d'auditeurs. C'est parce que des impresarios ont compris que les lieux traditionnels n'étaient pas automatiquement synonymes de succès commercial qu'on a songé à dé-

centraliser un tant soit peu les spectacles. Aujourd'hui, on peut voir Pauline Julien à la Place des arts, au Patriote comme au Centre sportif de l'Université de Montréal. Chez les nouveaux venus, la tendance tend à s'accroître, du Centre sportif au Café Campus à une salle de cégep.

Que sera la situation en 1980? La notion du vedettariat fera-t-elle surface? Il est encore trop tôt pour arriver à démêler l'écheveau, mais la jeune génération a tendance à faire preuve de plus de prudence face au rituel du spectacle; elle rêve moins à faire la Place des Arts et un peu plus au plaisir de communiquer avec un public, aussi réduit soit-il.

C'est dans cet esprit qu'on a lancé les dimanches du Grand salon du Centre social de l'Université de Montréal, en ce lieu où le comité des Nocturnales de la Faculté de musique a donné la parole à une quantité importante de jeunes créateurs ou compositeurs du Québec. C'est le 2 février que le coup d'envoi sera donné, à 21h, avec la participation du groupe Contraction; le fantasiste Pierre Lenoir, connu par ses spectacles à la Casanova et une tournée de la Releve Québec, assurera la première partie.

Dans le cadre de cette initiative, on prévoit d'ores et déjà six autres spectacles: les Dieux du Stage, le 9 février; la troupe de danse Entre Six, le 16 février; le groupe Faire la vie, le 23 février; une représentation de la pièce "Tas menti Péla-

deau", le 2 mars; le Théâtre de cuisine, le 16 mars; enfin, un spectacle intitulé "L'orient d'Eau", le 3 mars.

C'est de bon augure, sans pré-

tention, organise dans une optique susceptible d'alimenter les esprits curieux et soucieux de prendre le pouls d'une nouvelle génération de créateurs.

## Lemieux et la critique soviétique

par Bernard Racine

Les Russes qui ont pu l'être, à Moscou et à Leningrad, contempler les principaux tableaux du peintre Jean-Paul Lemieux ont fort apprécié les œuvres de l'artiste québécois.

Au ministère des Affaires culturelles, on vient de recevoir la traduction des commentaires du public qui a visité l'exposition tenue à Moscou, du 1er au 21 juin et à Leningrad, du 1er au 21 juillet. À chaque endroit, on avait invité les visiteurs à faire connaître leurs commentaires qui viennent d'être traduits à l'Université Laval.

Depuis ce temps, la collection de 69 des meilleurs tableaux de Lemieux est arrivée au pays après avoir été exposée à Anvers, en Belgique, à Prague, en Tchécoslovaquie et à Paris. Cette tournée de six mois avait été organisée par le ministère des Affaires culturelles.

"J.-P. Lemieux est un peintre authentique de son temps et de son peuple. Il y a parmi elles des œuvres parfaites par la forme et profondes par le sens. C'est ce qu'a dit un visiteur, en notant qu'il visitait l'exposition pour la troisième fois.

Quelqu'un de l'Académie des Beaux-arts de Leningrad a écrit:

"Foncièrement original et neutre... Dans la gamme de Modigliani et de Gurlenis... Ce n'est pas le Canada, ce sont les horizons mêmes de la conscience. Mais avec cela, quel réalisme. Un tel sens de la couleur, une si brillante facture. Nos peintres devraient y puiser des leçons."

Une étudiante de l'Université de Moscou a dit que l'artiste de Silery "possède sa manière originale, sa propre vision poétique, légèrement triste, de la vie" et que ces toiles lui rappelaient Corot par leur pénétration.

Un candidat aux Beaux-Arts a déclaré que "la peinture de Jean-Paul Lemieux fixe en premier lieu l'attention de l'inspecteur par son originalité."

"Elle force à contempler en profondeur, à découvrir la pensée sous-jacente de chacune des toiles. C'est la peinture d'un penseur. L'expression des visages répond pleinement au thème et à la ligne de pensée

tracée par l'auteur, ainsi qu'au nom des toiles.

"Le coloris sévère du fond, la thématique religieuse des toiles — tout cela nous est quelque peu étranger."

Le magazine La Russie littéraire a dit que Lemieux tirait ses "héros de la bousculade des places, de la quotidienneté affairée des tâches et des événements."

"Il leur ordonne de s'arrêter, de regarder en arrière, de retourner le souffle pour réfléchir. Et pour que nous puissions, nous, les bien examiner. Dans ces toiles, le silence et la concentration sont rois."

De son côté, le chroniqueur artistique du journal Gudok — La Sirene — de Moscou dit que "c'est une vraie joie que cette première rencontre avec l'art pictural du Canada ait commencé par l'art d'un peintre réaliste aussi remarquable que Jean-Paul Lemieux."

Il ajoute: "La ligne picturale des œuvres de Lemieux est convaincante. Sa palette est discrète, les tons retenus et sévères. Et pourtant le peintre est un coloriste admirable. La richesse des nuances et des transitions de tons, l'habileté à résoudre les problèmes picturaux les plus complexes — comme de peindre des silhouettes en robes blanches sur fond blanc, tout en respectant reliefs et volumes — témoignent du grand talent du peintre et du haut degré de sa maîtrise professionnelle."

Nombre de visiteurs aux expositions ont déclaré avoir vu dans les toiles de Lemieux,



Jean-Paul Lemieux

maintenant âgé de 70 ans, "le caractère de la nature septentrionale du Canada".

"Sur les toiles de Lemieux défilent des paysages silencieux et enneigés, des agglomérations patriarcales de cultivateurs, des villes bouillonnantes en pleine croissance — tout ce Canada qui comprend à la fois l'ineffable profondeur des forêts et la puissance des centres industriels."

Le chroniqueur du Gudok dit que c'est la fidélité de l'auteur à la vie, "cet amour pour l'homme dont la valeur est sans cesse affirmée par le peintre qui bâtit son art sur les lois de l'humanisme et de la bonté, qui rendent l'art de Lemieux si proche de nous autres, gens soviétiques."

Une source près du ministère a révélé que les Russes auraient bien aimé conserver quelques œuvres du peintre et qu'ils ont offert de les acheter. L'offre a cependant dû être rejetée, les œuvres provenant toutes de collections privées.

La collection, évaluée à plus de \$1.5 million, comprenait des toiles prêtées par le premier ministre du Canada Pierre Trudeau, le lieutenant-gouverneur Hugué Lapointe, Mme Andrée Bourassa, épouse du premier ministre du Québec, M. Paul Desmarais, l'artiste lui-même et sa fille et Mme Anne Hébert.

Ont aussi prêté des tableaux, le Musée du Québec, la Galerie d'art du Canada, la CIL, l'Université de Montréal, la Banque Royale du Canada et une galerie d'art de Hamilton.

**FRANÇOIS PERIER JACQUES DUTRONC** POUR TOUS

**EN PRIMEUR**

dans un film de JEAN-MARIE PERIER

**Antoine et Sébastien**

EN COULEURS

1:30 - 3:30 - 5:30  
7:30 - 9:30

LES MOINS de 14 ans \$1.00

FLEUR DE LYS CINEMA DE PARIS

858 St. Catherine 288-3303 896 St. Catherine 861-2996

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT

**EN SPECTACLE OUTREMONT**

au cinéma 1248 Bernard 277-4145

**21 fév.** a 7 h 30 et 10 h \$2.50

**7 mars** a 7 h 30 et 10 h \$2.50

**CLAUDE DUBOIS**

**LOUISE FORESTIER**

billets EN VENTE au cinéma et à l'altérraxatif

Au Somnambule (Laval)

**Reprise - en français** POUR TOUS

d'un chef d'œuvre cinématographique!

**2001: L'Odyssée de l'espace**

UN FILM DE Stanley Kubrick Enfants: \$1.25

Sem. 6:15 - 9h

**Cinéma 7art** 722-0302 3180 rue BELANGER

Sam. et Dim. 12:45 - 3:30 - 6:15 - 9h

**le théâtre populaire du québec**

**TPO**

présente

ce soir seulement, à l'auberge de la fortune

**MARIVAUX**

de roch carrier

jean perraud mise en scène

gilbert lepage pauline martin

christine prud'homme jean-guy viau

clauda maher jean perraud

solange légende décors et costumes

emmanuel charpentier musique

Ce soir et samedi soir 1er février

**C.E.G.E.P. MAISONNEUVE**

2700 rue Bourbonnière, (près Pie IX et Sherbrooke)

RÉSERVATIONS: 849-8188

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE

**LES GRANDS EXPLORATEURS**

**MAGICKENS & LAMAS DES HIMALAYAS**

PAR LOUIS MALOZIER

Ce soir et jusqu'au 3 févr.

Vendredi samedi 1er février à 14 h

BILLETS: \$3.00 et \$2.00 (étudiants)

En vente au PLATEAU à compter du 27 janvier de 12.00 h à 18.00 h. À compter du 30 janvier jusqu'à 21 h.

RENSEIGNEMENTS: 284-3222 et 0151

**SALLE LE PLATEAU** 3710 Calixa Lavalée Parc LAFONTAINE

Sol vous invitationne à son nouveau spectacle

**"Rien d'étonnant!"**

du 11 Fév. au 2 Mars à 20:30 h

billets: \$2.50 à \$6.00

EN VENTE À LA PLACE DES ARTS ET SAUVÉ FRÈRES

**THÉÂTRE MAISONNEUVE**

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

## Schumann reçu à l'Académie

PARIS (AFP) — Pour sa réception à l'Académie française où il a été élu au siège de Wladimir d'Ormesson, Maurice Schumann, ancien ministre des Affaires étrangères, a reçu hier les témoignages d'amitié de très nombreuses personnalités politiques et artistiques françaises.

Bien avant l'ouverture de la séance, on reconnaissait sous la coupole Mme Valéry Giscard d'Estaing entourée de son fils Henri et de la mère du Président de la République, le premier ministre et Mme Jacques Chirac, le contre-amiral Philippe de Gaulle, les anciens premiers ministres Maurice Couve de Murville et Michel Debré et bien d'autres, sans compter tous les académiciens en habit vert.

Dominant son émotion, le récipiendaire

commença son discours, vibrant hommage à la mémoire de Wladimir d'Ormesson qui avait exprimé avant sa mort le désir d'avoir Maurice Schumann pour successeur. Il s'engagea ensuite à participer à la défense et à l'illustration de la langue française, tâche pour laquelle, selon lui, l'Académie doit "forger les armes d'une nouvelle reconquête".

Dans sa réponse à l'auteur maintenant immortel des "Flots roulants au loin", le Duc de Castries évoquait la voix de celui qui fut le porte-parole de la France libre pendant la dernière guerre mondiale. "Cette voix inconnue qui n'avait ni nom ni visage et qui était pourtant celle d'un ami".

## arts en bref

OSM: Mario Duschènes dirigera l'Orchestre symphonique de Montréal dans un programme conçu pour compléter les cours de musique données dans les écoles de Montréal aux élèves de la septième et neuvième année. Lundi prochain, à 10h30 et 13h30, la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des arts sera le théâtre des sessions en langue française. La première de cette série de deux sessions sera consacrée aux instruments à vents. Des œuvres du grand

répertoire, telles le "Caprice italien" de Tchaïkovsky et le "Morgenstern" de Bach figureront au programme.

**CENTRE D'ESSAI:** le Théâtre populaire d'Alma présente depuis quelques semaines un nouveau spectacle intitulé "Les seins d'Emma"; cette pièce a vu le jour au sein d'un atelier d'écriture mis sur pied en collaboration avec le Centre d'essai des auteurs dramatiques. Notons également que

"Quatre à quatre", pièce de Michel Garneau présentée au théâtre de Quat'sous, sera jouée dix-huit fois dans la région de l'Outaouais, entre le 31 janvier et le 2 mars prochain; cette série de représentations relève encore d'une initiative du Centre d'essai.

**GRAVURES:** la Maison des arts La Sauvegarde présente jusqu'au 24 février une exposition de gravures récentes de Marcel Lapointe.

## D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE. 18ANS Adultes

Messe noire et rouge

L'EXPRESS

Générateur de joie, qu'on reçoit en pleine figure comme une gifle

FRANCE-SOIR

Le film

COMBAT

Imagerie fascinante, qui s'impose par sa violence

LE MONDE

Des images d'un réalisme insoutenable

JOURNAL DU DIMANCHE

APRES "VIVA LA MUERTE"

ARRABAL

J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU

avec EMMANUELLE RIVA et GEORGE SHANNON

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SEM: 7.15 - 9.15

## les échecs

par Léo Williams

## L'expérience artificielle

Même les plus humbles des amateurs se sont forgés, à un certain moment donné, de solides bottes secrètes qui leur permettent de faire tomber leurs adversaires insouciant, jusqu'à l'instant où l'un de ceux-ci rencontre par hasard la réputation du système novateur. Plus le niveau du jeu est élevé, plus on peut s'attendre à une préparation assidue d'une variante surprise, mais en même temps l'épanouissement de la théorie a rendu très pénible la recherche de nouvelles idées dans la phase initiale.

Ainsi, il n'est pas étonnant que nous trouvions, parmi les expériences tentées par les grands-maîtres durant une année, de brillantes révélations, fruits de longues heures d'étude, et de l'autre côté de la médaille, de piètres essais qui ébranlent les principes généraux, et qui proviennent d'un échec face à une technique solide de l'opposant.

Dans un début anglais disputé lors du championnat soviétique récent les blancs adoptent le vieux coup 4.d4, que nous voyons de nouveau dans les tournois à cause de la variante 4.g3 f4, ex. 5.fg2 0-0-0-e4! 7.Ce1 Fxc3 8.dxc3 h6 9.Cc2 b6! 10.Ce3 Fb7 11.Cd5 Ce5 avec une position égale. Contre 4.d4, les experts des années 40 estimaient que le coup du texte ainsi que 4..e4 étaient suffisants, mais dans la deuxième variante après 4..e4 5.Cd2 x. Cxd4 6.Cdxe4 Cxe4 7.Cxe4 Fb4e4 8.Fd2 Fxd2e4 9.Dd2 Ce6 10.g3 0-0 11.Fg2 d6 12.Td1! les noirs auront des problèmes avec leur développement à cause des possibilités de c4-c5.

Après 6.Fg5, les blancs doivent permettre la destruction de leur structure de pions par Fxc3, mais les deux fous devraient leur accorder une position active en conséquence. La réponse normale à 7..h6 est 8.Fh4, tendant le piège 8..Ce5? 9.f4! Cxc4 10.e4



Position après le 27e coup des noirs: 27. Cxe4!

Ce3 11.De2 Cxf1 12.e5! 0-0 13.Cf5 avec une attaque gagnante.

Quelques parties ont pourtant démontré que les noirs n'ont rien à craindre après 8.Fh4 0-0, ex. 9.e3 Ce5 10.Fe2 Cg6! 11.Fxf6 Dxf6 12.0-0 d6, et les noirs ont déjà l'avantage. (Sanz-Tahl, Nice 1974).

L'innovation des blancs consiste à échanger immédiatement sur c6, et de ramener le fou à e3, sans doute pour l'installer à d4. Par 9.De7, les noirs menacent 10..c5! contrôlant d4, et alors les blancs doivent affaiblir leur pions par 10.c5. Maintenant 11.Fd4 serait impossible à cause de 11..Ce4 gagnant le pion, c5, alors les blancs doivent continuer dans une veine artificielle par 11.Dd4. Par la suite, les noirs lancent une offensive contre e2, et les prochains coups jusqu'à 14.Rxf4 sont plus ou moins obligatoires. Les blancs décident de prendre un pion par 15.Fxc7 mais 15.Tb2 menace 16.Ce4 17.Fg3 Td2.

Les blancs préparent la défense Te1-e2, mais celle-ci s'écroule quelques coups plus tard contre 18..Df5!, quand le roi blanc est exposé à une avalanche d'échecs. Impossible est

21.Rf3 Ce4 22.Fg3 Cd2e4h 23.Rf4 Te4 éch. etc., alors les blancs cèdent leurs pions à c4 et c5. Les noirs obtiennent ainsi un avantage de matériel décisif, ce qu'ils peuvent garder avec 27..Dd4, mais ils s'aperçoivent que le sacrifice 27..Cxe4 gagne plus rapidement.

29.g3 étant impossible à cause de 29..Txf4e4h, les blancs sont impuissants contre le pouvoir de la dame et de la tour dans l'attaque. 31..Tb2 menace Tb1 gagnant la dame, et avec une manœuvre instructive, les noirs apportent leur dame à e4, avec gain de temps, tout en posant la double menace Tb1 et Dxe2 mat.

## NOUVELLES

Le 11e Tournoi d'échecs du Carnaval de Québec, doté d'une bourse de \$3,250, aura lieu les 7-8-9 février au Pavillon de l'Éducation Physique et des Sports de l'université Laval. Il s'agit d'un système suisse de 5 rondes commençant le vendredi soir, et qui est divisé en deux sections: A, cotée au niveau national; droit d'entrée de \$5 (\$10 pour les joueurs avec une cote supérieure à 1800) et B, section novice, cotée au niveau provincial; droit d'entrée de \$3. Inscriptions: Service des Loisirs socio-culturels, local 1362, Pavillon Pollack, Université Laval, Québec G1K 7P4.

M. Taimanov  
V. Savon  
Début anglais

|     |      |         |
|-----|------|---------|
| 1.  | c4   | e5      |
| 2.  | Cc3  | Cf6     |
| 3.  | Cf3  | Cc6     |
| 4.  | d4   | exd4    |
| 5.  | Cxd4 | Fb4     |
| 6.  | Fg5  | Fxc3e4h |
| 7.  | bxc3 | h6      |
| 8.  | Cxc6 | bxc6    |
| 9.  | Fe3? | De7     |
| 10. | c5   | 0-0     |
| 11. | Dd4  | Te8     |
| 12. | Ff4  | Fa6!    |
| 13. | e3   | Fxf1    |
| 14. | Rxf1 | Tab8!   |
| 15. | Fc7  | Tb2     |
| 16. | Te1  | De6     |
| 17. | c4   | Txa2    |
| 18. | Te2  | Df5!    |
| 19. | Txa2 | Db1e4h  |
| 20. | Re2  | Dxa2e4h |
| 21. | Dd2  | Dxc4e4h |
| 22. | Dd3  | Dg4e4h  |
| 23. | Rf1  | Ce4     |
| 24. | f3   | Cxc5    |
| 25. | Dc2  | Dg5     |
| 26. | Ff4  | Dd5     |
| 27. | e4   | Cxe4    |
| 28. | fxe4 | Txe4    |
| 29. | Fg3  | Db5e4h  |
| 30. | Rg1  | Te2     |
| 31. | Dd1  | Tb2     |
| 32. | Fe1  | Dc5e4h  |
| 33. | Rf1  | Dc4e4h  |
| 34. | Rg1  | De4     |

Les blancs abandonnent.

Solange Chaput-Rolland

## La femme doit être autre chose qu'un gigot publicitaire

par Renée Rowan

"Messieurs les publicitaires, faites votre autocensure avant que le gouvernement ne vous censure lui-même comme il a déjà commencé à le faire avec la publicité aux enfants et la publicité sur les boissons alcooliques. Si le gouvernement s'immisce dans votre façon de concevoir la publicité pour vous interdire certaines choses, le temps ne sera pas long avant qu'il n'intervienne pour vous commander de faire telle ou telle chose. Ce sera la fin de votre liberté", a lancé hier Mme Solange Chaput-Rolland, qui prenait la parole devant le Publicité-Club.

La journaliste ne s'est pas confinée au rôle de la femme dans l'information et la publicité. Elle a préféré mettre l'accent, d'une façon beaucoup plus large, sur le rôle social de la publicité.

Faisant un tour rapide des changements importants qui ont marqué la société depuis le début des années 60, Mme Chaput-Rolland s'est attachée à trois évolutions ou révolutions auxquelles les publicitaires ont été très étroitement liés: la révolution des jeunes qui a débuté par les Beatles et qui a complètement bouleversé le monde de la publicité; la révolution sexuelle déclenchée il y a quelques années à New York par la pièce de théâtre Hair et qui continue de faire des ravages; et finalement l'évolution à laquelle on assiste présentement et qui peut se définir par un éveil de la conscience sociale.

La publicité, parce qu'elle envahit la radio, la télévision, les journaux, appartient à tout le monde. Un tel déferlement de luxe et de luxure devait nécessairement aboutir à une prise de conscience et provoquer la contestation; souligne la conférencière.

Mme Chaput-Rolland a engagé les publicitaires à se nommer un ombudsman ou un comité de surveillance "de façon, dit-elle, à légiférer vous-mêmes dans votre propre milieu."

Abordant le rôle de la femme dans la publicité, la journaliste l'a défini comme étant au grenier décisionnel. Il est absolument aberrant, a-t-elle constaté, de voir si peu de femmes à la tête des grandes compagnies, des postes de responsabilité, des consortiums. Si cela est vrai pour la publicité, a-t-elle poursuivi, cela l'est aussi au niveau de l'information: ni au DEVOIR, ni à la Presse sans plus qu'à la haute direction de Radio-Canada, on ne trouve de femmes. Pourquoi ne leur fait-on pas davantage confiance? Elles ont la compétence pour le faire, mais cela suppose tout un changement d'attitudes, de mentalité que devrait susciter l'année de la femme.

Si la femme est dans le lit de la publicité, c'est, bien sûr, la faute des publicitaires, mais c'est aussi la responsabilité de celles qui acceptent de jouer ce rôle. "C'est à la femme, dit-elle,

d'exiger qu'on la traite avec la dignité de l'humain. Il faut qu'en 1975, la femme soit autre chose dans la publicité qu'un gigot, un sein ou une fesse."

Les blancs abandonnent.

## télévision

■ Émissions en noir et blanc

## CBFT 6

|       |                                                          |
|-------|----------------------------------------------------------|
| 9.10  | Ouverture                                                |
| 9.15  | Les Orléans                                              |
| 9.30  | Les 100 tours de Centour                                 |
| 9.45  | En mouvement                                             |
| 10.00 | An jardin de Pierrot                                     |
| 10.15 | Clak                                                     |
| 10.30 | Deport                                                   |
| 11.00 | Les recettes de Juliette                                 |
| 11.30 | Les animaux chez eux                                     |
| 12.00 | Mimifé                                                   |
| 12.30 | Les Copouches                                            |
| 1.30  | Telejournal                                              |
| 1.35  | Femme d'aujourd'hui                                      |
| 2.30  | Cinéma                                                   |
| 3.00  | "L'Atlantide" (français 1936)                            |
| 4.00  | Bobino                                                   |
| 4.30  | Le Major Plum-Pouding                                    |
| 5.00  | Pour tous                                                |
| 5.30  | "Le fils de l'aigle noir" (aventures - italien 1968)     |
| 6.30  | Artuvalde 34                                             |
| 7.30  | Marxus Welby M.D.                                        |
| 8.30  | Avec le temps                                            |
| 9.00  | Hors série                                               |
| 10.00 | Dossiers                                                 |
| 10.30 | Telejournal                                              |
| 11.00 | Nouvelles du sport et météo                              |
| 11.45 | Appel moi Lic                                            |
| 12.00 | "Dernier domaine connu" (drame policier - français 1970) |
| 1.30  | Cinéma                                                   |
| 2.00  | "L'École des cocottes" (comédie - français 1957)         |
| 3.00  | Telejournal                                              |

## CFTM 10

|      |                   |
|------|-------------------|
| 7.40 | Horaire-Bienvenue |
| 7.45 | Bonjour Montréal  |
| 8.45 | Les bords d'Irou  |

## théâtre

CASANOVO: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-801 Du jeudi au dimanche 22h30. Capitaine No.

CENTAIRE: 453 St-François Xavier 288 1229 The daughter in law de D.H. Lawrence, du mardi au samedi 20h. dimanche Relache, mercredis à 14h et samedi 14h.

IN CONCERT: 2 Le Rover 861-5689 "Mad de Waters" 21h30 21h30, 130 Relache lundi.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 2120 Bleurs "L'école des femmes de Molière" chorégraphie de J. G. 523.

PATRIOTE: 474 St-Catherine E. 523 1111 "Felix Leclerc" Sam. 20h et 23h sur semaine; 21h Relache, lundi.

PATRIOTE EN BATE: "Nanon hot call et "Joulez-vous l'ennemi" de Jean Barbeau Sam. 19h30 et 23h sur semaine; 20h Relache, lundi et mardi.

RHÉAUX VERT: 664 St-Denis. 844-1793 "Miracle en Alabama" du mardi au sam. 20h dimanche; 19h Lundi, Relache.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 Les hauts et les bas d'une dame Diva de J.T. Germania Tous les soirs à 20h30 Relache, lundi.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 St-Catherine O. 861-6563 La chimie de Marie F. Gelinas du mardi au vendredi 20h Sam. 17h et 20h Dim. Relache.

THEATRE DE QUATROIS: 109 E. Ave. des Dins. 845-2277 "Collette et Bernice de H. C. Chang. Tous les soirs à 20h30. Relache Lundi.

## PLACE DES ARTS

SALLE WILFRED PELLETIER: Michel Fugère et Le Big Blue 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE: Relache.

THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough. 20h30.

|       |                                                                      |
|-------|----------------------------------------------------------------------|
| 9.15  | 26-24-36                                                             |
| 9.30  | Pour vous mesdames                                                   |
| 11.00 | Personnalités                                                        |
| 11.30 | Peggy 75                                                             |
| 12.00 | Les p'tits bonhommes                                                 |
| 12.30 | Les Tannants                                                         |
| 1.30  | Au jour le jour                                                      |
| 2.30  | Une vendredi                                                         |
| 3.00  | "Les femmes d'abord" (comédie policière - français 1962)             |
| 4.00  | Patatville                                                           |
| 4.30  | Jimmy                                                                |
| 5.00  | L'atouille du Cosmos                                                 |
| 6.00  | Parle parle, rose, rose                                              |
| 7.00  | Le 10 sous informe                                                   |
| 7.30  | En première                                                          |
| 8.00  | "Le gorille à mordu l'archevêque" (comédie policière, français 1962) |
| 9.15  | Fernand Gigue                                                        |
| 9.30  | Deconvoit 75                                                         |
| 10.00 | Auto-Pastouille                                                      |
| 10.30 | Les nouvelles TVA                                                    |
| 11.00 | La couleur du temps                                                  |
| 11.15 | Sans poutelles                                                       |
| 12.00 | "Un chert dans un jeu de quilles" (comédie, franco-italien 1962)     |
| 12.45 | Sans poutelles                                                       |
| 13.00 | "Le mariage parlait" (film didact. - allemand 1968)                  |
| 2.15  | Le 10 sous informe                                                   |

## CBMT 6

|       |                              |
|-------|------------------------------|
| 8.30  | Mon ami                      |
| 8.45  | Ensemble d'été               |
| 9.00  | Quebec school telecast       |
| 10.00 | Canadian school telecast     |
| 10.30 | Mr. Dressup                  |
| 11.00 | Sesame Street                |
| 11.30 | Ehoud Glover's luncheon date |
| 1.00  | The Bob Newhart Show         |
| 1.30  | Don Appert                   |
| 2.00  | Love American Style          |
| 2.30  | The Edge of Night            |
| 3.00  | Juliette and friends         |
| 3.30  | Take 30                      |
| 4.00  | Family Court                 |
| 4.30  | Dr. Zank and the Zankins     |
| 5.00  | The Flaxton boys             |
| 5.30  | The Patchwork Family         |
| 6.00  | The City at Six              |
| 7.00  | Rush at large                |
| 7.30  | Honey Macker hockey school   |
| 7.45  | Mr. Chips                    |
| 8.00  | All in the Family            |
| 8.30  | Match                        |
| 9.00  | The Tenthin Hunter Show      |
| 10.00 | Hooda                        |
| 10.30 | Gallies                      |
| 11.00 | The National                 |
| 11.22 | Vancouver                    |
| 11.30 | Montreal Tonight             |
| 11.45 | Midnight                     |
| 12.45 | Monty Python's flying circus |
| 1.15  | Station closing              |



Gagnant des prix:  
Meilleur film de l'année  
Meilleur réalisateur Fellini

Le meilleur film de l'année

Le film #1 de 1974

Un des dix meilleurs films de l'année.

Prix O.C.I.C. 1974  
Prix du Jury, Festival de Dinard

**les dernières fiancailles**  
DE JEAN-PIERRE LEFEBVRE  
Avec Martine Gauthier, Jean-Louis Gagnon, Marcel Sabourin

## cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 365-5960 "L'arnaque" 9.15 et "Sentimentale-ment votre" 7.30.

ARLEQUIN: 1064 St-Catherine E. 268-2963 "Le sexe nu" 2.45, 4.25, 9.25 et "Chevalier servant à louer" 1.05, 4.25, 7.45.

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Airport 1975" 7.15, 9.15.

AVENUE: 224 ave. Greene, Westmount 937-2447 "Little Prince" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.15.

BEAVER: 5117 ave. du Parc 344-1922 "These pleasures condemned" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40 et "Raguna's secrets" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.

BERRY: 1204 St-Catherine E. 878-2424 "M. Majestyk" 2.35, 6.10, 9.40 et "Les casiers de sang" 12.15, 4.25, 7.55.

BIGOT: 5030 Papineau 527-9131 "Le Bal des jeunes" 2.45, 6.20, 9.55 et "Une vierge pour St Tropez" 1.20, 4.55, 8.30.

CANADIAN: 1204 St-Catherine E. 523-5180 "Vasy bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50 et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.

CHAMPLAIN: 1815 St-Catherine E. 524-6855 "Deux hommes dans la ville" 12.15, 2.20, 6.35, 9.50 et "Vingt pas vers la mort" 1.50, 5.00, 8.10.

CHENAILLE: 1590 St-Denis 845-3222 "Le monstre enragé" 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50.

CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001 "La montagne sacrée" 7.15, 9.30 et "La planche sauvage" 12.40, 9.10.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5559 "Salon bleu" "Habbu Jacob" 6.20, 9.45 "Mary me, marry me" 8.05 "Salon rouge" "Flesh Gordon" 5.30, 7.30, 9.30, 10.00.

CINEMA DE PARIS: 896 St-Catherine O. 861-2996 "Annie et Sébastien" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA 7e ART: 3181 Bélanger E. 722-8302 2001 Odyssée de l'espace 6.15, 9.00.

CINEMA LONGUEUE: 1 Place Longueue 677-7321 "L'excuse" 7.00, 9.25.

CLAREMONT: 5022 Sherbrooke O. 486-7265 "Gone with the wind" 12.30, 4.20, 8.10.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4216 "Vincent, François, Paul et les autres" 7.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00.

DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6980 (Salle Renoir) "J'irai comme un cheval fou" 7.15, 9.15, (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.30.

ELECTRA: 114 St-Catherine E. 522-9177 "La femme et les 7 pécheresses" 12.00, 3.10, 6.25, 9.35 et "Karate sur motos" 1.40, 4.50, 8.05.

EYSEL: 35 Milton 842-6053 (Salle Renoir) "Amateur" 7.30, 9.30 (Salle Eastman) "Les derniers flingotilles" 7.30, 9.30.

FESTIVAL: 1296 St-Catherine E. 525-8600 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.40, 5.30, 7.00, 8.30, 10.30.

FLEUR DE LYS: 858 St-Catherine E. 288-3303 "Annie et Sébastien" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00 et "Données" 8.20.

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9767 "Lieutenant Robin Crook" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

LOEWS: 854 St-Catherine O. 866-5851 "The Godfather II" 12.45, 4.20, 8.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00 et "Données" 8.20.

MERCER: 4260 St-Catherine E. 255-6224 "Emmanuelle" 6.25, 9.40 et "Si Don Juan était une femme" 8.00.

MONKLAND: 5504 Monkland 884-3579 "Fortes sages" 2.30, 6.15, 9.50 et "L'Alibi" 12.40, 4.20, 8.00.

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "King Kong" 7.00 et "O Lucky man" 9.00 et "Wonderwall" 12.00 p.m.

PALACE: 698 St-Catherine O. 866-6961 "Texas chaudière massacrée" 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.35.

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "Salle no 11" "Mon nom est personne" 1.15, 5.15, 9.05, et "Alléluia de l'ouest" 3.30, 7.20, (Salle no 11) "Contes minéraux" 1.10, 2.50, 4.35, 6.15, 8.00, 9.40.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 1.00, 2.10, 5.20, 7.30, 9.40.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.40, 5.30, 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.40, 5.30, 7.00, 8.30, 10.30.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.40, 5.30, 7.00, 8.30, 10.30.

PLAZA: 6595 St-Hubert 274-6155 "Vasy bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50, La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.

PUSSEYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Prison balles" 1.10, 4.00, 7.00, 10.00 et "Obscene house" 11.50, 2.40, 5.40, 8.30.

RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-3125 "Journal secret d'une prison de femmes" 2.50, 6.10, 9.30 et "Marchand de filles" 1.10, 4.25, 7.55.

RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-3125 "La révolte des morts vivants" 2.25, 5.55, 9.25 et "La furie des vampires" 2.40, 4.10, 7.40.

SAINT-DENIS: 1594 Saint-Denis 849-4211 "Autant en emporte le vent" 1.30, 7.35, et "Fanny Hill" 5.45.

SEVILLE: 2155 St-Catherine O. 922-1139 "Earthquake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.

SNOWDON: 5225 Avenue 882-1122 "Kluge" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.45.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Night Porter" 12.25, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.

VENDOME: (Salle Victoria 878-1451) "The Healers" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 9.35.

VERDUN: 3841 Wellington 768-2992 "Le cercle noir" 8.00 et "Terreur avec gl" 6.30, 9.40.

VERSAILES: (Salle rouge) 7260 Sherbrooke E. 352-4020 "Gins" 7.00, 9.00.

VERSAILES: (Salle bleue) 7260 Sherbrooke E. 352-4020 "Sans and Ted" 2.40, 6.00, 9.25 et "Zambo" 1.00, 4.20, 7.40.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "General Idi Amin Dada" 7.30, 9.30.

WESTPOINT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Freddie and the boys" 12.45, 2.45, 4.45, 6.55, 9.05.

YORK: 1487 St-Catherine O. 937-8079 "Man with the golden gun" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.

tous les soirs à 7h.15 et 9h.30  
pour la première fois au Québec, VERSION INTÉGRALE  
et EN SON STÉRÉOPHONIQUE (4 pistes)

18 ANS  
adultes

"Un délire visuel, somptueux, exhubérant. Qui n'a pas vu 'La Montagne Sacrée' n'a rien vu".  
— L'EXPRESS

**La Montagne Sacrée**  
version originale  
(avec a.-l. français)  
d'Alexandro Jodorowsky

**2001** 855 DECARIE  
277-2001  
quelques rues au Nord du boul. Métropolitain

PRIX D'ENTRÉE \$1.50 PLUS DE 50 ANS 50

L'un des films les plus bouleversants de l'histoire du cinéma...

## La critique est unanime...

Il est impossible de décrire la densité de la mise en scène, la beauté des sentiments et de l'émotion qu'elle inspire.  
Le Quotidien de Paris

Un très beau film aux émotions finement dosées, dans la poésie des tragédies familiales.  
Le Figaro

On aimerait que le cinéma produise souvent des ouvrages de cette qualité.  
Le Monde

La rencontre de Sautet et de Montand est un cadeau des dieux.  
France-Soir

Le film qu'il faut voir en toute priorité.  
L'Humanité

Si le film de Sautet nous bouleverse à ce point, c'est que nous sommes tous

# Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 janvier, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à N & H IMPORTS INC., LES IMPORTATIONS N & H INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21 jour de janvier, 1975, sous le numéro 2575425.

De 24e jour de janvier 1975

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS POUR ABANDON DE CHARTE PAR HARMONY HOUSE INC. FOUNTAINE DU FOYER HARMONIEUX INC. HARMONY HOUSE INC. — FOUNTAINE DU FOYER HARMONIEUX INC. s'adressera au Ministère pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 21 novembre, 1974

"Région No. 3 — Catégorie Entrepreneur — Conard Gaudreau de Ste-Euphémie, Cité Montmagny, P.Q. détenteur d'un permis spécial Dossier No. Q-503110 S-1-0-494, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, selon le Règlement No. 12 et ses amendements, pour le camion FORD 1974, No de Série 180FV1-34876, immatriculé F-299-958, pour le transport de bois de pulpe dans la région No. 3, Catégorie Entrepreneur.

Toute personne voulant s'opposer devra le faire dans les quatre (4) jours suivant la première publication de cet avis.

Me Pierre Bernier  
210 est, rue Ste-Catherine,  
Montréal



## Société de développement de la Baie James APPEL D'OFFRES S75-4010

pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mercredi, 26 février 1975 PAVAGE DE LA ROUTE MATAGAMI — BAIE JAMES DU KM. 546 AU KM. 620

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement non remboursable de \$50.00 pour chaque exemplaire complet, chaque visiteur payant à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement 800 est, boul. de Maisonneuve Montréal, Québec 121, 478.

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 26 février 1975.

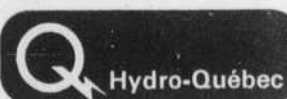
Un dépôt de soumission au montant de QUATRE CENT MILLE DOLLARS (\$400,000.00) sous forme soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le Chef de service de l'approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement,  
BRUNO BOISVERT



APPEL D'OFFRES AEP-75-19036 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 18 février 1975

FOURNITURE ET POSE DE TAPIS DE NYLON POUR LE CENTRE HYDRO-QUEBEC DU COMPLEXE DES JARDINS MONTREAL

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visiteur payant à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecétaires  
B. LACASSE — W.E. JOHNSON  
Montréal, le 23 janvier 1975

AVIS  
Avis est par les présentes donné que Mortimer Kapusta, domicilié à 215 Netherwood Crescent, dans la Ville de Hampstead, District de Montréal, a l'intention de présenter une demande au Secrétaire de la Province de Québec en vue d'obtenir une décision du Lieutenant Gouverneur en Conseil changeant son nom de Mortimer Kapusta à Mortimer Kape. Ce changement sera applicable également à son épouse, Dame Evelyn Edlestein Kapusta et à l'enfant mineur non émancipé, Sharly April née de ce mariage.

Daté à Montréal, ce 21ème jour de janvier 1975

PROCEUR DU REQUERANT

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
FRANÇOIS KHRYATI  
Avis est par les présentes, donné que François Khryati, domicilié et résidant au 7101 rue Beaudry, appartement 7, Ville d'Anjou, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de François Coriati. ledit changement de nom devant bénéficier à sa femme, Dame Rosine Coussa et ses enfants mineurs, Michel et Nancy.

Montréal le 21 janvier 1975

de Grandir Cois Amy  
Lesage, Deschênes & Godin

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
Avis est par les présentes, donné que Ronald Fillon, aide-mécanicien, résidant et domicilié au 2064 A, rue Lapierre, LaSalle, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Ronald DEBIAE.

A la suite de ce décret, le nom de son épouse, Martha Leggo Fillon, sera également changé en celui de Martha Leggo DEBIAE.

LACHINE, ce 27 janvier 1975

Barrière, Neveu & Ménard  
Procureurs du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC  
AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que la compagnie GROLEAU EXPRESS INC. 10963 Massé, MONTREAL-NORD, P.Q. permis no. 1111-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BRAZEAU TRANSPORT INC. en vertu des clauses (c) à (z), (aa) à (ff) du permis 6793-V de BRAZEAU TRANSPORT INC. laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciprocité.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU, avocat  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

AVIS  
PRENEZ AVIS que A.G.D. TRANSPORT LIMITED, 17 Matheson St. Campbellton, Nouveau-Brunswick, PERMIS NUMERO, 22604-V, lequel se lit comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — route restreinte — contrat

"De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Matapédia) à Rimouski, Québec, Montréal, tous les points de la péninsule de Gaspé à l'intérieur des districts électoraux de Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est et Gaspé-Ville, Matapédia, St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, Victoriaville, Princeville, St-Pascal, Rivière-du-Loup et tous les points situés sur le parcours des routes 51 et 185, pour le transport de viandes, produits de viandes et volailles, et retour, par véhicules réfrigérés, pour le compte de NORTHERN MEAT PACKERS LIMITED, de Campbellton, Nouveau-Brunswick."

S'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial modifiant son permis actuel afin qu'il se lise à l'avenir comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — Route restreinte — contrat

"De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Matapédia) à Rimouski, Québec, Montréal, tous les points de la péninsule de Gaspé à l'intérieur des districts électoraux de Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est et Gaspé-Ville, Matapédia, St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, Victoriaville, Princeville, St-Pascal, Rivière-du-Loup et tous les points situés sur le parcours des routes 51 et 185, pour le transport de viandes, produits de viandes et volailles, et retour, par véhicules réfrigérés, pour le compte de NORTHERN MEAT PACKERS LIMITED, de Campbellton, Nouveau-Brunswick."

Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans Le Devoir.

Montréal, le 23 janvier 1975

Me MARC CANTIN  
Procureur de A.G.D. TRANSPORT LIMITED



APPEL D'OFFRES GPC-75-19024 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 4 mars 1975

Aménagement Outardes 2 Comté de Saguenay

FOURNITURE ET MONTAGE DE LA GRUE PORTIQUE DES VANNES DE L'EVACUATEUR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visiteur payant à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecétaires  
B. LACASSE - W.E. JOHNSON  
Montréal, le 22 janvier 1975

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE  
Conformément à l'article 32 de la Loi sur les Corporations Canadiennes, ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHECAIRES DE LANGUE FRANÇAISE donne, par les présentes, avis qu'elle demandera au Ministre de la Consommation et des Corporations d'accepter l'abandon de sa charte, d'en ordonner l'annulation et de fixer une date à compter de laquelle la corporation sera dissoute.

Montréal, ce 27 janvier 1975

ALLAIRE L'HEUREUX GRATTON & BLAIN  
Procureurs de la Corporation

REMBOURSEURS KINGSWAY (QUEBEC) LTEE  
Avis est par les présentes, donné que Rembourseurs Kingsway (Québec) Ltee, dûment constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Etabli à Montréal, ce 27e jour du mois de janvier 1975

La Présidente,  
Mme Elsie Daniels

APPEL D'OFFRE  
COLLEGE EDUARD MONTREUIL  
L'ensemble  
ANALYSEUR DE SPECTRE  
Spécifications: —  
Fréquence centrale: 0 à 25 MHz  
Résolution: au 100 Hz à 20 KHz par sélecteur

1) Automatique

Des soumissions, dans des enveloppes cachetées, fournies à cet effet et adressées au sous-signt, seront reçues jusqu'à 11:00 heures a.m. le 7 février 1975 au:

Bureau des achats,  
945, Chemin de Chambly, Longueuil, Qué.

Les documents nécessaires sont disponibles au Bureau des achats local A-133 durant les heures normales de travail de 9:00 h. à 17:00 h.

Closure des soumissions: 11:00 heures a.m. le 7 février 1975

Le Collège Édouard Montreuil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Martin Gendron  
Agent d'approvisionnement

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC  
AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que la compagnie GROLEAU EXPRESS INC. 10963 Massé, MONTREAL-NORD, P.Q. permis no. 1111-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BRAZEAU TRANSPORT INC. en vertu des clauses (c) à (z), (aa) à (ff) du permis 6793-V de BRAZEAU TRANSPORT INC. laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciprocité.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU, avocat  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

AVIS  
PRENEZ AVIS que A.G.D. TRANSPORT LIMITED, 17 Matheson St. Campbellton, Nouveau-Brunswick, PERMIS NUMERO, 22604-V, lequel se lit comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — route restreinte — contrat

"De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Matapédia) à Rimouski, Québec, Montréal, tous les points de la péninsule de Gaspé à l'intérieur des districts électoraux de Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est et Gaspé-Ville, Matapédia, St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, Victoriaville, Princeville, St-Pascal, Rivière-du-Loup et tous les points situés sur le parcours des routes 51 et 185, pour le transport de viandes, produits de viandes et volailles, et retour, par véhicules réfrigérés, pour le compte de NORTHERN MEAT PACKERS LIMITED, de Campbellton, Nouveau-Brunswick."

S'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial modifiant son permis actuel afin qu'il se lise à l'avenir comme suit:

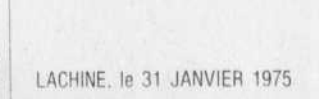
TRANSPORT RESTREINT — longue distance — Route restreinte — contrat

"De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Matapédia) à Rimouski, Québec, Montréal, tous les points de la péninsule de Gaspé à l'intérieur des districts électoraux de Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est et Gaspé-Ville, Matapédia, St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, Victoriaville, Princeville, St-Pascal, Rivière-du-Loup et tous les points situés sur le parcours des routes 51 et 185, pour le transport de viandes, produits de viandes et volailles, et retour, par véhicules réfrigérés, pour le compte de NORTHERN MEAT PACKERS LIMITED, de Campbellton, Nouveau-Brunswick."

Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans Le Devoir.

Montréal, le 23 janvier 1975

Me MARC CANTIN  
Procureur de A.G.D. TRANSPORT LIMITED



APPEL D'OFFRES GPC-75-19024 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 4 mars 1975

Aménagement Outardes 2 Comté de Saguenay

FOURNITURE ET MONTAGE DE LA GRUE PORTIQUE DES VANNES DE L'EVACUATEUR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visiteur payant à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecétaires  
B. LACASSE - W.E. JOHNSON  
Montréal, le 22 janvier 1975

DECLARATION PUBLIQUE  
Aucun responsable pour dettes ou obligations contractées par personne autre que moi.  
M. Gustave Fainil  
930 Thomas Chapais  
Chomely, Laval, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC  
AVIS POUR PERMIS SPECIAL  
PRENEZ AVIS que Monsieur Gérard Paré 1540 rue Ambrière Ville des Saules, Québec 8, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BRAZEAU TRANSPORT INC. en vertu des clauses (c) à (z), (aa) à (ff) du permis 6793-V appartenant à ladite compagnie, laquelle demande un permis de courtier en transport réciprocité.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU, avocat  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC  
AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que la compagnie GROLEAU EXPRESS INC. 10963 Massé, MONTREAL-NORD, P.Q. permis no. 1111-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BRAZEAU TRANSPORT INC. en vertu des clauses (c) à (z), (aa) à (ff) du permis 6793-V de BRAZEAU TRANSPORT INC. laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciprocité.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU, avocat  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

AVIS  
PRENEZ AVIS que A.G.D. TRANSPORT LIMITED, 17 Matheson St. Campbellton, Nouveau-Brunswick, PERMIS NUMERO, 22604-V, lequel se lit comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — route restreinte — contrat

"De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Matapédia) à Rimouski, Québec, Montréal, tous les points de la péninsule de Gaspé à l'intérieur des districts électoraux de Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est et Gaspé-Ville, Matapédia, St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, Victoriaville, Princeville, St-Pascal, Rivière-du-Loup et tous les points situés sur le parcours des routes 51 et 185, pour le transport de viandes, produits de viandes et volailles, et retour, par véhicules réfrigérés, pour le compte de NORTHERN MEAT PACKERS LIMITED, de Campbellton, Nouveau-Brunswick."

S'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial modifiant son permis actuel afin qu'il se lise à l'avenir comme suit:

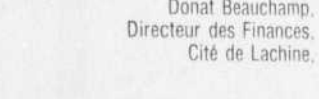
TRANSPORT RESTREINT — longue distance — Route restreinte — contrat

"De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Matapédia) à Rimouski, Québec, Montréal, tous les points de la péninsule de Gaspé à l'intérieur des districts électoraux de Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est et Gaspé-Ville, Matapédia, St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, Victoriaville, Princeville, St-Pascal, Rivière-du-Loup et tous les points situés sur le parcours des routes 51 et 185, pour le transport de viandes, produits de viandes et volailles, et retour, par véhicules réfrigérés, pour le compte de NORTHERN MEAT PACKERS LIMITED, de Campbellton, Nouveau-Brunswick."

Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans Le Devoir.

Montréal, le 23 janvier 1975

Me MARC CANTIN  
Procureur de A.G.D. TRANSPORT LIMITED



APPEL D'OFFRES GPC-75-19024 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 4 mars 1975

Aménagement Outardes 2 Comté de Saguenay

FOURNITURE ET MONTAGE DE LA GRUE PORTIQUE DES VANNES DE L'EVACUATEUR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visiteur payant à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecétaires  
B. LACASSE - W.E. JOHNSON  
Montréal, le 22 janvier 1975

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: BOUTIQUE DE L'INFIRMIERE DU QUEBEC INC. Corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au: 1201 rue Rachel est, Montréal, Québec

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

Avis est par les présentes donné que BOUTIQUE DE L'INFIRMIERE DU QUEBEC INC., la compagnie débiteuse, a fait cession de ses biens le 27ème jour de janvier 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ème jour de février 1975, à dix heures trente (10:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 28 janvier 1975

C. A. MICHAUD — SYNDIC  
1010 Côte Beaver Hall — Suite 607  
Montréal, Québec Tel. 866-5481

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC  
AVIS POUR PERMIS SPECIAL  
PRENEZ AVIS que Monsieur Gérard Paré 1540 rue Ambrière Ville des Saules, Québec 8, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BRAZEAU TRANSPORT INC. en vertu des clauses (c) à (z), (aa) à (ff) du permis 6793-V appartenant à ladite compagnie, laquelle demande un permis de courtier en transport réciprocité.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU, avocat  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC  
AVIS POUR PERMIS SPECIAL  
PRENEZ AVIS que la compagnie GROLEAU EXPRESS INC. 10963 Massé, MONTREAL-NORD, P.Q. permis no. 1111-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BRAZEAU TRANSPORT INC. en vertu des clauses (c) à (z), (aa) à (ff) du permis 6793-V de BRAZEAU TRANSPORT INC. laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciprocité.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU, avocat  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

AVIS  
PRENEZ AVIS que A.G.D. TRANSPORT LIMITED, 17 Matheson St. Campbellton, Nouveau-Brunswick, PERMIS NUMERO, 22604-V, lequel se lit comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — longue distance — route restreinte — contrat

"De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Matapédia) à Rimouski, Québec, Montréal, tous les points de la péninsule de Gaspé à l'intérieur des districts électoraux de Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est et Gaspé-Ville, Matapédia, St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, Victoriaville, Princeville, St-Pascal, Rivière-du-Loup et tous les points situés sur le parcours des routes 51 et 185, pour le transport de viandes, produits de viandes et volailles, et retour, par véhicules réfrigérés, pour le compte de NORTHERN MEAT PACKERS LIMITED, de Campbellton, Nouveau-Brunswick."

S'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial modifiant son permis actuel afin qu'il se lise à l'avenir comme suit:

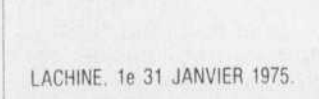
TRANSPORT RESTREINT — longue distance — Route restreinte — contrat

"De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Matapédia) à Rimouski, Québec, Montréal, tous les points de la péninsule de Gaspé à l'intérieur des districts électoraux de Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est et Gaspé-Ville, Matapédia, St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, Victoriaville, Princeville, St-Pascal, Rivière-du-Loup et tous les points situés sur le parcours des routes 51 et 185, pour le transport de viandes, produits de viandes et volailles, et retour, par véhicules réfrigérés, pour le compte de NORTHERN MEAT PACKERS LIMITED, de Campbellton, Nouveau-Brunswick."

Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans Le Devoir.

Montréal, le 23 janvier 1975

Me MARC CANTIN  
Procureur de A.G.D. TRANSPORT LIMITED



APPEL D'OFFRES GPC-75-19024 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 4 mars 1975

Aménagement Outardes 2 Comté de Saguenay

FOURNITURE ET MONTAGE DE LA GRUE PORTIQUE DES VANNES DE L'EVACUATEUR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visiteur payant à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecétaires  
B. LACASSE - W.E. JOHNSON  
Montréal, le 22 janvier 1975

AVIS  
Avis est par les présentes donné que la cession générale des créances en date du 21 novembre 1974 à la Compagnie James Talcott Inc. de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Jaybee Manufacturing (Canada) Limited a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4 jour de décembre 1974 sous le numéro 2567224 et au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Verchères le 15e jour de janvier 1975 sous le numéro 116104.

De 27e jour de janvier 1975

JAMES TALCOTT INC.

C. A. MICHAUD — SYNDIC  
1010 Côte Beaver Hall — Suite 607  
Montréal, Québec Tel. 866-5481

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC  
AVIS POUR PERMIS SPECIAL  
PRENEZ AVIS que la compagnie GROLEAU EXPRESS INC. 10963 Massé, MONTREAL-NORD, P.Q. permis no. 1111-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BRAZEAU TRANSPORT INC. en vertu des clauses (c) à (z), (aa) à (ff) du permis 6793-V de BRAZEAU TRANSPORT INC. laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciprocité.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU, avocat  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC  
AVIS POUR PERMIS SPECIAL  
PRENEZ AVIS que la compagnie GROLEAU EXPRESS INC. 10963 Massé, MONTREAL-NORD, P.Q. permis no. 1111-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie BRAZEAU TRANSPORT INC. en vertu des clauses (c) à (z), (aa) à (ff) du permis 6793-V de BRAZEAU TRANSPORT INC. laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciprocité.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4)

# Restructuration (à la russe?) non de notre hockey amateur ?

par Marc Thibault

Georges Larivière est un jeune homme dans la trentaine qui est professeur en éducation physique et spécialiste en hockey à l'université Laval où il fait équipe avec Gaston Marcotte. Au sein du département de l'éducation physique, ils ont établi un centre de recherches sur le hockey et, aidés par Claude Chapeau et Luc Léger de l'Université de Montréal, Charles Thiffault de l'Université de Sherbrooke et Christian Pelchat, de l'Université du Québec à Montréal, ils aimeraient restructurer le hockey amateur dans notre province.

C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un système pyramidal par lequel le talent s'amincit plus il s'élève, on souhaiterait des systèmes parallèles qui, d'une part, grouperaient le hockey d'élite, et, d'autre, le hockey d'amusement ou de plaisir.

La chose assez intéressante, disons-le avant d'aller plus loin, est que Larivière et ses alliés semblent plus intéressés à mieux développer le hockey québécois d'élite, donc de compétition, que celui de plein air tout court, non sans bonnes raisons avouons-le, afin que les joueurs québécois au niveau international affirment constamment leur talent supérieur car, et selon Larivière, "nous n'avons rien à apprendre des Russes".

Jusqu'ici, tout ce que Larivière et ses compagnons ont accompli a été d'essayer de répandre une nouvelle mentalité et de suggérer l'amélioration, voire le perfectionnement, d'un système de développement, d'essor de nos jeunes joueurs. Et pour ce faire, ils ont déjà abattu une somme énorme de

recherches scientifiques, techniques, psychologiques, médicales et ainsi de suite sur le hockey.

Jusqu'ici, Larivière et ses partenaires n'ont pas trouvé un moyen pragmatique de faire passer la rampe à leur projet. Ils ont donné des cliniques devant des instructeurs de la Confédération des sports du Québec mais la réaction a été tiède et on n'a pas encore trouvé le joint leur permettant d'influencer directement l'Association du hockey mineur du Québec ou autres groupes afin d'en arriver à des résultats concrets. Ce qui ne veut pas dire que Larivière, au fil ardent de ses idées, ne soit pas très intéressé à écouter, même à la pique:

"Nous essayons d'établir des normes pour tout l'équipement du hockey afin que cette discipline évolue de façon réfléchie... ainsi, il nous faut des bâtons plus adaptés aux types de lancers et aux joueurs eux-mêmes... les professionnels peuvent se servir de bâtons rigides parce qu'ils peuvent leur imprégner une courbe en lançant... les jeunes devraient donc avoir des bâtons beaucoup plus flexibles... nous avons encore remarqué que les jeunes gardiens étaient trop petits, au niveau moustique par exemple, pour couvrir tout le filet, il faudrait donc réduire la grandeur de ce filet... encore et aussi, toujours au niveau des petits, on devrait alléger la rondelle... il serait également souhaitable d'avoir des poteaux moins solides pour soutenir le filet... nous avons calculé que seulement 2% des blessures surviennent contre ces poteaux,

mais ce sont les plus sérieuses... il faudrait développer un but qui absorberait le choc, un but qui pivoterait sur lui-même lors de ce choc. Autrement dit, tout l'équipement du hockey est à repenser.

"Le hockey est le sport canadien le plus populaire et il y a des raisons... c'est notre adage, pourtant c'est le sport canadien le plus magané... quand on a du succès, on ne croit pas devoir s'améliorer et notre courbe progressive au hockey est lente et c'est sans doute pour cela que les Russes, Suédois et Tchecoslovaques nous ont rejoints, bien qu'ils soient partis de plus creux que nous, avouons-le... il nous faut plus, aujourd'hui, qu'une paire de patins et de la bonne volonté pour les battre... au niveau amateur, nous avons le hockey d'élite et celui d'amusement mais nous mélanges les deux et mal.

## Thoeni se rapproche de Franz Klammer

CHAMONIX (d'après Reuter) — L'Italien Gustavo Thoeni a retrouvé la forme qui lui a valu d'inscrire déjà à trois reprises son nom au palmarès de la Coupe du monde de ski alpin: il a triomphé — victoire dans les deux manches — hier à Chamonix dans le slalom spécial de l'Arberg-Kandahar, se plaçant par la même occasion pour le combiné.

Ce succès permet à Thoeni de revenir à 13 points du descendant autrichien Franz Klammer, actuellement en tête du classement individuel avec 184 points, et en même temps de distancer son grand rival au sein de la "squadra azzura", Piero Gros.

La journée d'hier fut désastreuse pour l'équipe canadienne, amenée encore une fois par Jim Hunter qui se contenta de la 26e place. Il fut suivi de Russell Goodman, 31e, Steve Podborsky, 38e, Alain Cousineau, 45e, Ken Read 52e et Gary Aiken, 54e.

Gros, qui était invaincu en spécial depuis le début de la saison, a terminé 4e dans la 1ère manche, mais a été éliminé dans la seconde, prenant des risques insensés. Il a accroché un piquet et est sorti du parcours. Ses espoirs pour la Coupe sont maintenant bien minces, car il est relégué à 49 points du sommet.

La 3e place de Gros est d'ailleurs maintenant menacée par le Suédois Ingemar Stenmark, 2e hier, devant l'Autrichien Hans Hinterseer, battu d'un seul et unique centième de seconde.

Etant donné que Klammer ne figure pas au classement du slalom, Thoeni, s'il obtient à nouveau un bon résultat demain

"Un des problèmes se situe au niveau des instructeurs... ils enlèvent à leurs jeunes joueurs le plaisir de jouer et leur imposent de la mauvaise compétition et c'est pourquoi nous voudrions différencier les deux jeux... même au niveau professionnel, les instructeurs sont dépassés car il est difficile pour les joueurs de talent d'écouter des instructeurs qui en ont moins ou pas du tout... aujourd'hui, vous avez besoin d'instructeurs qui peuvent développer la capacité d'un joueur en aérobique... la consommation d'oxygène de nos joueurs varie, parmi les meilleurs, entre 50 et 55 millilitres alors que les Russes visent 64, 65 millilitres...

"Nous avons aussi découvert, chez les juniors de l'Ontario entre autres, que les joueurs n'amélioreraient pas leur condition physique durant la sai-

son... c'est leur efficacité mécanique, leur rendement technique qui s'améliorent en ce sens qu'il leur faudra 4 ou 5 coups de patin de moins pour faire le tour de la patinoire après 30 joutes qu'au début de la saison... nous avons aussi découvert que les muscles abdominaux sont la faiblesse des joueurs canadiens et que les Russes ont les membres supérieurs plus développés.

"Parlant jeu, je vous dirai que les Canadiens patinent les genoux plus plés que ceux des Russes, leur centre de gravité devant être plus bas à cause des mises en échec et de leur jeu plus individuel... Les Européens patinent plus droits à cause de leur jeu d'ensemble. Mais je dois préciser que les Russes, j'entends leurs meilleurs joueurs, ont développé une attitude professionnelle et qu'ils sont devenus individualistes, ce que les autorités du hockey soviétique déplorent... en fait, le hockey là-bas est aussi malade que chez nous... il y a 10 équipes professionnelles en Russie, dont six à Moscou, et leurs joueurs sont déjà blasés... ils ont été champions olympiques, champions du monde et ont tenu tête à nos meilleurs joueurs professionnels... bref, ils ont moins de motivation et ils ont modifié leur jeu, ce qui est un problème.

"Il ne faut pas copier les Russes qui n'enseignent pas la tactique et qui ne planifient pas leurs efforts... mais il faut rester en avant des Russes... il faut aller plus loin, voir la deuxième phase... sur le plan technique, leurs instructeurs sont plus faibles qu'on ne le croit... nous avons eu des rencontres où nous

discussions 10 ou 15 façons d'exécuter une manœuvre... eux n'en connaissent que deux ou trois... sur le plan technique, les Russes développent des automatismes, leur efficacité technique est aussi bonne que la nôtre mais leurs instructeurs sont moins avancés, même si les nôtres en ont encore beaucoup à apprendre.

"Ce qu'il nous faut autour de nos clubs de jeunes sont plusieurs spécialistes, dont un médecin, non seulement un instructeur plus ou moins qualifié. Certaines municipalités ont commencé à engager des instructeurs professionnels, compétents, des spécialistes en éducation physique et même s'ils ne sont pas les plus impliqués dans le hockey, cela représente une importante amélioration."

Georges Larivière est évidemment une rivière d'informations sur le hockey, aussi bien international que québécois, et il est difficile de l'interrompre. Avec ses compagnons pionniers, il veut passer la révolution de notre philosophie du hockey, apporter à cette discipline une conception supérieure, raffinée, ce qui est sans doute souhaitable.

Mais comment transformer ce système qui nous vaut, aux premiers échelons, quelque 8.000 instructeurs bénévoles de hockey? Le plus difficile est qu'on veut améliorer ce système par la base, donc à partir des joueurs pousés, plutôt qu'au niveau junior, stade final de l'amateurisme au hockey. Faudra en parler au Haut Commissariat de la jeunesse, des loisirs et des sports!

## Nightingale et Cranston en tête

QUEBEC (d'après CP) — Lynn Nightingale, d'Ottawa, et Toller Cranston, un ex-Montrealais demeurant maintenant à Toronto, ont justifié hier leur rôle de grands favoris, à l'occasion des figures imposées pour la catégorie senior, aux championnats canadiens de patinage artistique qui se déroulent actuellement à Québec.

Les deux titulaires l'ont facilement emporté dans cette discipline qui compte pour 40 pour cent du total des points accordés. Le programme court, comptant pour 20%, sera présenté aujourd'hui, suivi demain du programme libre où tous deux excellent.

Cranston, qui s'est sensiblement amélioré aux figures, a été classé 1er par les sept juges, pour un total de 64.05 points et sept ordinaux, tout comme Nightingale d'ailleurs. Bob Rubens et Kenneth Polk, deux autres Torontois, ont pris les 2e et 3e places masculines, tandis que Barbara Tarpenning, de Vancouver, et Kim Allerton, d'Ottawa, faisaient de même côté féminin.

BOBBY HULL, de nouveau joueur-instructeur des Jets de Winnipeg, a mis son prestige en jeu pour fustiger les Mariners de San Diego, dont son équipe a disposé 9-7 mardi dans un match tumultueux, de même que certains dirigeants, pour la rudesse excessive à l'endroit des joueurs européens évoluant dans l'Association mondiale. Il a expliqué que ces joueurs, entre autres Ulf Nilsson et Anders Hedberg, des Jets, sont ici

pour ajouter de la finesse au hockey et qu'ils ne devraient pas avoir à se défendre avec leurs poings, comme ce fut le cas mardi. "Ce n'est plus là du hockey, c'est de la brutalité, a-t-il dit. Si un tel geste était posé dans la rue, la police s'en mèlerait immédiatement." Hull, incidemment, y est allé de deux buts dans cette victoire, ce qui lui en procurait 43 en 42 matches, menaçant ainsi le record contemporain de Maurice Richard, qui en avait réussi 50 en autant de parties.

LES ETATS-UNIS et le Mexique sont opposés, à compter d'aujourd'hui jusqu'à dimanche à Palm Springs (Californie), dans le 2e tour de la coupe Davis, zone nord-américaine. Stan Smith, Roscoe Tanner, Dick Stockton et Bob Lutz, respectivement classes 2e, 4e, 7e et 13e, espèrent venger l'échec américain de l'an dernier face à la Colombie. Le no. un, Jim Connors, refuse cependant de participer à ces matches à cause d'un différend avec le capitaine Frank Ralston.

RAY JAUCH a mis fin aux rumeurs voulant qu'il abandonne son poste en signant hier un contrat de quatre ans à titre de chef-instructeur des Eskimos d'Edmonton, finalistes de la Ligue canadienne de football l'automne dernier. Ces derniers, malgré des assistances à 99% de la capacité du stade Clarke la saison dernière, accusent un déficit financier de l'ordre de \$33.553, sur un budget totalisant \$1.338.621.

## hockey

### Ligue Nationale

**Mercredi**  
Pittsburgh 6, Chicago 1  
Toronto 4, Californie 2  
Kansas City 4, Atlanta 4  
Islanders NY 4, Minnesota 3

**Hier soir**  
Boston 6, Californie 0  
Philadelphia 3, Toronto 1  
Buffalo 6, Rangers NY 3  
Detroit 5, Pittsburgh 2  
Washington à Los Angeles, 23h.

**Ce soir**  
St-Louis à Atlanta

**MEILLEURS JOUEURS**  
(Parties d'hier soir non comprises)

|                | b  | p  | pts |
|----------------|----|----|-----|
| Esposito, Bos  | 46 | 45 | 91  |
| Lafleur, Mtl   | 40 | 43 | 83  |
| Orr, Bos       | 27 | 55 | 82  |
| Mahovich, Mtl  | 24 | 47 | 71  |
| Dionne, Det    | 28 | 42 | 70  |
| Perreault, Buf | 27 | 37 | 64  |
| Robert, Buf    | 29 | 33 | 62  |
| Clarke, Nyr    | 13 | 49 | 62  |
| Gilbert, Phi   | 25 | 36 | 61  |

### Association Mondiale

**Mercredi**  
N-Angeleterre 4, Baltimore 3  
Cleveland 6, Phoenix 2

**Hier soir**  
Toronto 3, Indianapolis 2  
Quebec 5, Chicago 2  
Winnipeg à Phoenix, 22h

**Ce soir**  
Baltimore à N-Angeleterre  
Vancouver à Toronto  
Houston à Minnesota  
Cleveland à Edmonton

### MEILLEURS JOUEURS

(matchs d'hier soir non compris)

|                    | b  | p  | pts |
|--------------------|----|----|-----|
| Hull, Winnipeg     | 43 | 35 | 78  |
| S. Bernier, Québec | 35 | 38 | 73  |
| Lund, Houston      | 25 | 43 | 68  |
| Lacroix, San Diego | 22 | 45 | 67  |
| Nilsson, Winnipeg  | 14 | 47 | 61  |
| Wang, Minnesota    | 30 | 26 | 56  |
| Hines, Houston     | 26 | 30 | 56  |
| Dillon, Toronto    | 17 | 36 | 53  |
| F. Hughes, Houston | 31 | 21 | 52  |
| G. Howe, Houston   | 19 | 33 | 52  |
| Tardif, Québec     | 31 | 18 | 49  |
| Tremblay, Québec   | 11 | 38 | 49  |
| Simpson, Toronto   | 31 | 16 | 47  |
| Rivers, San Diego  | 28 | 19 | 47  |
| Henderson, Toronto | 23 | 23 | 46  |

### Ligue Majeure du Québec

**Mercredi**  
Montréal 5, Sorel 5

**Hier soir**  
Sherbrooke à Chicoutimi, remis

**Ce soir**  
Cornwall 6, Québec 1

**Ce soir**  
Trois-Rivières 2, Sherbrooke 2

**Ce soir**  
Montréal à Sherbrooke

**Ce soir**  
Hull à Shawinigan

**Ce soir**  
Trois-Rivières à Chicoutimi

### Ligue universitaire du Québec

**Mardi**  
Loyola 6, UQTR 2

**Mercredi**  
Sir George 7, McGill 3

**Ce soir**  
McGill à Bishop's

**Ce soir**  
Sir George à Loyola

### LIGUE NATIONALE

|              | pj | g  | p  | n  | bp  | bc  | pts |
|--------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| PHILADELPHIE | 48 | 31 | 10 | 7  | 171 | 102 | 69  |
| RANGERS NY   | 49 | 25 | 15 | 9  | 201 | 160 | 59  |
| ISLANDERS NY | 49 | 20 | 17 | 12 | 167 | 137 | 52  |
| ATLANTA      | 50 | 21 | 19 | 10 | 140 | 142 | 52  |

|             | pj | g  | p  | n | bp  | bc  | pts |
|-------------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| VANCOUVER   | 50 | 25 | 20 | 5 | 169 | 157 | 55  |
| CHICAGO     | 49 | 24 | 21 | 4 | 162 | 143 | 52  |
| ST-LOUIS    | 48 | 18 | 22 | 8 | 153 | 173 | 44  |
| MINNESOTA   | 47 | 12 | 29 | 6 | 127 | 208 | 30  |
| KANSAS CITY | 48 | 10 | 32 | 6 | 121 | 205 | 26  |

|             | pj | g  | p  | n  | bp  | bc  | pts |
|-------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| LOS ANGELES | 49 | 28 | 8  | 13 | 169 | 103 | 69  |
| MONTREAL    | 50 | 28 | 9  | 13 | 230 | 141 | 69  |
| PITTSBURGH  | 49 | 20 | 19 | 10 | 200 | 186 | 50  |
| DETROIT     | 48 | 13 | 26 | 9  | 142 | 189 | 35  |
| WASHINGTON  | 49 | 4  | 40 | 5  | 103 | 254 | 13  |

|            | pj | g  | p  | n  | bp  | bc  | pts |
|------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| BUFFALO    | 49 | 32 | 10 | 7  | 217 | 150 | 71  |
| BOSTON     | 49 | 26 | 13 | 10 | 225 | 147 | 62  |
| TORONTO    | 50 | 18 | 25 | 7  | 167 | 198 | 43  |
| CALIFORNIE | 53 | 12 | 32 | 9  | 140 | 209 | 33  |

### ASSOCIATION MONDIALE

|           | pj | g  | p  | n | bp  | bc  | pts |
|-----------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| QUEBEC    | 47 | 30 | 17 | 0 | 201 | 154 | 60  |
| TORONTO   | 47 | 26 | 19 | 2 | 202 | 177 | 54  |
| EDMONTON  | 41 | 23 | 16 | 2 | 158 | 140 | 48  |
| VANCOUVER | 44 | 21 | 21 | 2 | 136 | 141 | 44  |
| WINNIPEG  | 42 | 19 | 21 | 2 | 165 | 148 | 40  |

|              | pj | g  | p  | n | bp  | bc  | pts |
|--------------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| N-ANGLETERRE | 46 | 25 | 19 | 2 | 159 | 166 | 52  |
| CLEVELAND    | 46 | 20 | 24 | 2 | 135 | 151 | 42  |
| CHICAGO      | 47 | 18 | 28 | 1 | 158 | 186 | 37  |
| INDIANAPOLIS | 48 | 10 | 35 | 3 | 107 | 197 | 23  |

|           | pj | g  | p  | n | bp  | bc  | pts |
|-----------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| HOUSTON   | 44 | 29 | 15 | 0 | 206 | 137 | 58  |
| PHOENIX   | 49 | 24 | 19 | 6 | 169 | 159 | 54  |
| SAN DIEGO | 44 | 23 | 20 | 1 | 156 | 151 | 47  |
| MINNESOTA | 43 | 23 | 20 | 0 | 177 | 146 | 46  |
| BALTIMORE | 46 | 13 | 30 | 3 | 112 | 187 | 29  |

### LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

|            | pj | g  | p  | n | bp  | bc  | pts |
|------------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| QUEBEC     | 48 | 26 | 19 | 2 | 213 | 185 | 54  |
| CHICOUTIMI | 48 | 22 | 18 | 8 | 206 | 197 | 52  |
| SOREL      | 51 | 13 | 33 | 6 | 199 | 277 | 32  |
| SHAWINIGAN | 46 | 11 | 28 | 7 | 193 | 270 | 29  |

|            | pj | g  | p  | n | bp  | bc  | pts |
|------------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| SHERBROOKE | 45 | 33 | 9  | 3 | 281 | 154 | 69  |
| CORNWALL   | 49 | 27 | 13 | 9 | 221 | 188 | 63  |
| MONTREAL   | 44 | 23 | 17 | 5 | 267 | 214 | 51  |
| HULL       | 47 | 22 | 22 | 3 | 253 | 243 | 47  |
| LAVAL      | 51 | 19 | 27 | 5 | 233 | 267 | 43  |

### LIGUE UNIVERSITAIRE DU QUEBEC

|            | pj | g | p  | n | bp | bc  | pts |
|------------|----|---|----|---|----|-----|-----|
| UQTR       | 13 | 9 | 1  | 3 | 97 | 39  | 21  |
| LOYOLA     | 13 | 9 | 2  | 2 | 92 | 47  | 20  |
| SIR GEORGE | 13 | 6 | 5  | 2 | 59 | 66  | 14  |
| McGILL     | 11 | 4 | 6  | 1 | 54 | 66  | 9   |
| BISHOP'S   | 13 | 0 | 13 | 0 | 45 | 125 | 0   |

dans la descente sur la piste Emile-Alais, pourrait également s'attribuer la victoire au combiné et ainsi déboulonner le roi de la descente de sa 1ère place.

### Et le combiné...

Cette éventualité semble même probable, car Thoeni, naguère seulement slalomneur comme l'est maintenant Gros, a fait d'énormes progrès en descente, au point de menacer Klammer lui-même — 3 centièmes de seconde — d'obtenir également une médaille 4e place dans les deux dernières épreuves de vitesse cette année. Il glanera aussi sans doute les 25 points attribués au vainqueur du combiné.

Thoeni n'a pourtant pas dans le spécial joué la carte de la sécurité dans la perspective juste-ment du combiné. Il a attaqué, faisant montre d'une maîtrise diabolique pour se glisser dans un style époustouffant, sans dommage, au milieu des pièges de la piste.

La lutte entre Stenmark est Hinterseer pour la 2e place a été des plus vives; avantage d'un centième de seconde à l'Autrichien à l'issue du premier parcours, mais le Suédois a pris 2 centièmes à son rival dans la seconde.

Après l'arrivée, Thoeni a déclaré qu'il n'avait pas été étonné par la perspective du slalom: "C'était mon premier slalom depuis 15 jours, et j'ai fait ma course comme je l'entendais. Quand j'ai vu que Gros avait échoué, je me suis dit: attendu car j'étais sûr que personne ne pourrait me battre."

## Les Bruins se vengent sur les dos des Seals

BOSTON (d'après PA) — Bobby Orr a réussi son troisième tour du chapeau de la saison, hier, pour mener les Bruins de Boston à une convaincante victoire de 6-0 sur les Seals de la Californie.

Le gardien Gilbert Gilbert n'a eu que 15 arrêts à exécuter pour mériter son second blanchissage de la saison alors que les Bruins ont totalement dominé le jeu pour remporter leur 2e victoire seulement au cours de leurs huit dernières parties. Orr compta ses 28e et 29e de la campagne au cours du 2e tiers et compléta son chapeau alors que les Bruins bénéficiaient d'un avantage de deux hommes à la 3e période.

Johnny Bucyk a atteint une autre étape importante de sa carrière de 20 ans dans la LNH en amassant un 1.200e point. Il compta son 21e but de la saison et 487e de sa carrière pour donner l'avantage 1-0 aux Bruins. Phil Esposito, tentant d'égaliser le record de Maurice Richard, soit 50 buts en 50 parties, n'a pu faire bouger les cordages. Il a maintenant 46 buts en 49 matches.

A Detroit, les Red Wings de Detroit ont remporté une victoire surprenante de 5-2 aux dépens des Penguins de Pittsburgh. Danny Grant s'est avéré le héros offensif du match en comptant à deux reprises, dont le but gagnant, en plus d'amasser une passe.

Les autres compteurs du Detroit ont été Marcel Dionne, qui forme avec Grant et Phil Roberto un trio très productif par les temps qui courent malgré les déboires des Wings, Bill Loechead et Pierre Jarry.

Jean Pronovost et la recrue Pierre Larouche (son 20e) ont riposté pour les Penguins. Ailleurs dans la LNH, les Flyers de Philadelphie ont battu les Maple Leafs de Toronto, pendant que les Sabres de Buffalo pourfendaient les Rangers de New York 6-3.

Dans l'AMH, les Toros de Toronto défaisaient les Racers d'Indianapolis 3-2 alors que les

Nordiques de Québec conservaient leur avance de six points au classement en gagnant 5-2 aux dépens des Cougars de Chicago.

### Bruins 6, Seals 0

| 1ère période                               |    |    |       |
|--------------------------------------------|----|----|-------|
| 1-BOSTON, Bucyk (21e).                     |    |    | 13-47 |
| Sheppard, Orr                              |    |    |       |
| Pun.: Aucune                               |    |    |       |
| 2e période                                 |    |    |       |
| 2-BOSTON, Orr (28e)                        |    |    | 4-21  |
| Schmaltz, Savard                           |    |    |       |
| 3-BOSTON, Orr (29e).                       |    |    | 7-17  |
| Bucyk, Esposito                            |    |    |       |
| 4-BOSTON, Schmaltz (10e).                  |    |    | 13-43 |
| Savard, Edstrand                           |    |    |       |
| Pun.: Johnston C 6-46. Savard B 10-45. Orr |    |    |       |
| 11-43                                      |    |    |       |
| 3e période                                 |    |    |       |
| 5-BOSTON, Orr (30e)                        |    |    | 11-21 |
| Bucyk, Cashman                             |    |    |       |
| 6-BOSTON, McKechnie (3e).                  |    |    | 15-53 |
| Graham, Smith                              |    |    |       |
| Pun.: Williams C 10-18. Lavender G 10-15   |    |    |       |
| O'Reilly B 17-04.                          |    |    |       |
| Lancers par:                               |    |    |       |
| California                                 | 6  | 6  | 3-1   |
| Cardinal                                   | 18 | 12 | 9-3   |
| Gordon, Meloché (C), Gilbert (B)           |    |    |       |
| Assistance: 13-468                         |    |    |       |



# La Bourse de Montréal accroît sa part dans la valeur des transactions au pays

Même si la valeur et le nombre des transactions à la Bourse de Montréal ont nettement diminué l'an dernier par rapport à 1973, la place financière de la métropole a réussi à améliorer sa position par rapport aux autres centres boursiers du pays.

A l'occasion de l'assemblée annuelle des membres de la Bourse, le président, M. Michel Bélanger, a dressé un tableau des activités de l'institution au cours des douze derniers mois.

On remarque ainsi qu'en 1974, 227.010.499 actions ont été transférées en regard de 296.474.534 en 1973. La baisse de volume a été de 20,4% alors qu'elle était de 20,6% pour l'ensemble des bourses canadiennes.

Les transactions des titres in-

dustriels ont porté sur près de 93 millions d'actions soit 23 millions de moins qu'en 1973. Les mines et pétroles ont également reculé, passant de 179,7 millions en 1973 à 134 millions l'an dernier.

La valeur des transactions a régressé de près de \$600 millions tombant à \$1,6 milliards. Par contre, comme la valeur des transactions sur toutes les places canadiennes a baissé de 29,9% en 1974, la part de Montréal dans la valeur totale est passée de 23,2% en 1973 à 24,3% en 1974.

On a noté l'inscription de 26 nouveaux titres de 16 compagnies en 1974, en regard de 58 titres en 1973. Il y a eu 21 nouvelles inscriptions à la liste industrielle senior, en regard de 37 en 1973; une à la liste in-

dustrielle junior contre sept l'année précédente; et quatre contre quatorze à la liste des mines et pétroles.

En 1974, 42 titres ont été rayés de la cote alors que le nombre correspondant en 1973 était de 99. Cinq firmes sont devenues membres de la bourse alors que 10 firmes ont cessé de traiter avec le public soit en liquidant leurs affaires soit en se fusionnant ou en étant acquises par d'autres firmes.

L'état d'exploitation indique une perte de \$160.727 en regard d'une perte de \$45.102 l'an dernier. Il y a cette année une perte de caisse de \$11.178 en regard d'un profit de caisse de \$103.578 en 1973. Le revenu d'exploitation a diminué de \$64.015, et les dépenses d'exploitation ont augmenté de \$51.259. Si on regarde les données des cinq dernières années, on voit que c'est la première fois que les revenus sont inférieurs à ceux de l'année précédente. On note également que l'augmentation des dépenses en 1974 est la plus faible à survenir durant la même période. La baisse la plus sensible, dans les revenus, s'est faite sentir sur les droits de compensation, où

le revenu de \$425.608 représente une diminution de \$154.000.

Par ailleurs, M. Bélanger estime que "le projet de première priorité demeure toujours le projet de marché intégré de valeurs mobilières. Les progrès ont été plus lents que nous l'espérons; cependant, la tâche a

maintenant repris avec une vigueur nouvelle. Un comité spécial a été créé, financé par les quatre participants et employant un directeur de recherche à plein temps. La définition précise de chacune des questions de fond qui se posent devrait être disponible en 1975."

## Le prime rate à 9% aux USA

NEW YORK (AP) — Chase Manhattan Bank de New York, troisième banque américaine, a ramené hier son taux d'intérêt privilégié de 9,50 à 9 pour cent.

M. Walter Wriston, président de la National City Bank — deuxième banque américaine — avait laissé entendre, la veille, que le taux privilégié pourrait être ramené aujourd'hui de 9,50 à 9,25 pour cent. La Chase Man-

hattan, qui applique maintenant le taux privilégié le plus faible de toutes les banques, a déclaré que cet abaissement se justifiait par l'amélioration des conditions sur le marché financier.

Depuis plus d'un mois, les banques américaines ont réduit progressivement leur taux privilégié en vue de faciliter le crédit.

## Pierre Brunet réélu président



M. Pierre Brunet

Lors de l'assemblée annuelle des membres de la Bourse de Montréal qui s'est déroulée hier après-midi sur le parterre de l'édifice du square Victoria, M. Pierre Brunet a été réélu pour un deuxième mandat à la tête du Comité des gouverneurs de la place financière montréalaise.

Dans son message aux membres, M. Brunet a fait le point sur les grands projets actuels de l'industrie des valeurs mobilières: Système central de dépôts, taux de commission, marché canadien intégré des valeurs mobilières, règles "anti-freighting", négociation résultant de prises de position "Habitat trading" et de "cross interference".

En ce qui concerne les revenus des courtiers, le 44ième président de la Bourse a déclaré: "Bien qu'ils n'aient pas donné les résultats escomptés, les efforts fournis au niveau des taux de commission ont néanmoins ralenti la montée

des coûts de nos firmes." "Quant aux problèmes à long terme des taux de commission fixes ou variables et à la révision de la structure des taux prévue pour l'an prochain, le comité ad hoc a déjà fait un travail énorme afin de permettre la tenue d'une réunion conjointe le plus tôt possible en 1975."

Par ailleurs, M. Dominic Drouhy, membre du Comité des Gouverneurs depuis 1970, a été reporté à la vice-présidence du comité. Le président de la Maison Placements Canada a occupé le poste de secrétaire du comité en 1973 avant d'atteindre la vice-présidence l'an dernier.

Les autres membres du Comité pour l'exercice 1975 sont les suivants: M. D. Mack (Molson, Rousseau & Cie), M. J. Brault (Brault, Guy, O'Brien Inc.), M. R. P. Joannette (Crang & Ostiguy Inc.), M. H. A. Jones (MacDougall & MacTier Ltd.), M. R. H. Stevenson (A. E. Ames & Co.), M. D. W.

Taylor (D. W. Taylor & Co.), M. P. J. Deslauriers (Loewen, Ondaatje, McCutcheon & Co.), M. E. B. Newcomb (Mead & Co.), M. E. G. Cleator (Jones, Howard & Co.).

Les trois gouverneurs représentant le public demeurent en fonction et sont M. Clifford S. Malone, président et chef de l'exploitation de Canron Ltd., M. Antoine Turmel, président du conseil d'administration de Provigo et M. Robert Després, président de l'Université du Québec.

## L'emploi d'un courtier en alimentation peut...

En confiant la distribution de sa marchandise à un courtier au lieu de l'assumer lui-même au moyen d'une équipe de vendeurs, un fabricant de produits alimentaires peut économiser jusqu'à 50% de ses frais de commercialisation, selon M. René Gauthier, président de Courtier Provincial.

Cette entreprise de St-Léonard, une des vingt du genre au Québec, convoitait la presse cette semaine pour vanter les mérites d'un canal de vente dont le personnage central est le vendeur "multi-cartes". En représentant plusieurs compagnies et plusieurs produits, le courtier peut réclamer un taux de commission moindre et réduit, par conséquent, le prix au détail des aliments.

"Une équipe de démarcheurs coûte fort cher aux entreprises.

Il faut payer des salaires, des allocations pour l'automobile, des frais de représentations, des commissions etc. Ces frais qui peuvent atteindre jusqu'à 20% du prix de vente, font gonfler indûment le prix des produits alimentaires", de dire M. Gauthier.

Avec une batterie de spécialistes en fabrication, en mise en marché, en publicité, en emballage et en étalage, la maison de courtage alimentaire serait ainsi en meilleure position pour conseiller le fabricant dans sa quête de nouveaux débouchés.

Qu'en pense les adeptes de la formule conventionnelle? D'abord, on soutient que le courtier en représentant plusieurs entreprises ne peut accorder à toutes la même attention et que les "produits qui marchent le mieux" auront leur faveur.

## ...éliminer 50% des frais de distribution

Éparpillant ses efforts, le courtier ne peut suivre de très près toutes les étapes de l'écoulement des articles en question. Il aura moins de temps à consacrer, par exemple, à la présentation des produits ou à la cueillette des réactions des consommateurs.

Les acheteurs dans les maga-

**Comment vous sentez-vous aujourd'hui?**



En forme... la seule vraie façon de vivre.

**LA LAURENTIENNE**

Compagnie mutuelle d'Assurance  
**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES MEMBRES**

Avis est par les présentes donné que, le 22 février 1975, à compter de 10 heures 30 de la matinée, se tiendront successivement, au siège social de la compagnie, 500 est, Grande-Allée, Québec, les assemblées générales suivantes:

1) l'assemblée annuelle des membres, afin d'approuver les états financiers de l'année 1974, d'élire des administrateurs, de nommer des vérificateurs, et d'approuver des modifications aux règlements, généraux de la compagnie;

2) une assemblée spéciale des membres afin d'approuver un règlement augmentant de 13 à 15 le nombre des administrateurs.

Pour le Conseil d'Administration, LOUIS TARDIF, c.r. Secrétaire

**LA PAIX COMPAGNIE**

D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

Avis est par les présentes donné que, le 21 février 1975, à compter de 11 heures 30 de la matinée, se tiendra, à "Edifice La Laurentienne", 500 est, Grande-Allée, Québec, l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie ci-dessus nommée, afin d'approuver les états financiers de l'année 1974, d'élire des administrateurs, de nommer des vérificateurs, et d'approuver des modifications aux règlements généraux de la compagnie.

Pour le Conseil d'Administration, LOUIS TARDIF, c.r. Secrétaire



L'Hydro-Québec vient d'accuser réception des tubes de générateurs de vapeur les plus longs jamais expédiés au Canada. Ces pièces sont destinées à la centrale nucléaire de Gentilly 2. Fabriqués en Suède, les tubes sont faits d'un alliage de fer, nickel et chrome et doivent durer au moins trente ans.

Selon certains économistes

## Le taux de chômage pourrait atteindre près de 10% au Québec

Les économistes, tenant compte d'une vague de mises à pied dans l'industrie, prévoient que le taux de chômage au Québec pourrait atteindre près de 10 pour cent, cette année. Ces prévisions pessimistes laissent entendre que près de 270.000 Québécois, sur une force ouvrière estimée à 2.700.000, pourraient se retrouver sans travail.

Le taux de chômage est présentement de 8,1 pour cent, comparativement à un taux national de 6,1 et au taux ontarien de 4,7. Parmi les compagnies québécoises qui ont procédé récemment à des mises à pied, on note General Motors avec 220 ouvriers; Dominion Textiles avec 3.600; Bruck Mills avec 340; Dominion Glove avec 200; Uniroval avec 140; Les Papiers Roland avec 615; Alcan Aluminium avec 500 et Grebb Industries avec 110.

La majorité de ces mises à pied proviennent beaucoup plus de la croissance lente de l'industrie en général que de difficultés particulières à chaque compagnie en cause.

Durant plusieurs mois, l'industrie de la forêt a subi de graves revers économiques à cause d'une baisse considérable des

chantiers d'habitation au Canada et aux États-Unis, provoquant de nombreux congédiements et la fermeture de plusieurs scieries.

L'industrie du textile, qui fait face à la dure concurrence des produits étrangers qui se vendent à des prix beaucoup plus bas que la production locale, a envoyé des milliers de ses employés vivre de l'assurance-chômage.

L'industrie de l'automobile, consciente de la baisse dramatique des ventes aux États-Unis, a souffert durement au Québec, même si la majorité des usines de montage se trouvent en Ontario.

M. André Marsan, un économiste attaché à la firme Lévesque-Beaubien, a dit croire que rien "ne laisse prévoir que le Québec ne peut atteindre le même taux de chômage qu'en 1961 et même le dépasser."

Le taux de chômage en 1961 a atteint 9,2 pour cent. "Il faut comprendre que le Québec compte aujourd'hui une force ouvrière beaucoup plus considérable. Il y a plus de jeunes et de femmes sur le marché du travail."

Il a ajouté que l'activité économique au Québec et dans le reste de l'Amérique du Nord ralentit plus rapidement aujourd'hui qu'en 1961.

Mme Judith Maxwell, analyste de l'Institut de recherche C.D.-Howe, affirme pour sa part que le taux de chômage dépassera cette année celui de 1961.

"Je crois que le chômage, au Canada tout entier, empirera gravement avant de s'améliorer de nouveau."

Elle a expliqué que la masse des travailleurs s'était accrue à cause du boom de la natalité, à l'issue de la guerre. "Il est difficile, spécialement en période de récession, de créer assez de nouveaux emplois pour tous ceux qui veulent travailler."

Commission sur les pratiques restrictives du commerce

**AVIS D'AUDITION PUBLIQUE**

ENQUÊTE EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS SUR LES BUREAUX DE SOUMISSIONS DÉPOSÉES, DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce tiendra une audition publique afin d'entendre toute personne ou tout groupe intéressés en rapport avec l'enquête susdite relative à l'effet sur l'intérêt public de l'établissement et du fonctionnement des bureaux de soumissions déposées et autres systèmes servant à transmettre les soumissions des entrepreneurs spécialisés ou des fournisseurs de matériaux ou d'équipements aux entrepreneurs généraux et aux autres adjudicateurs dans l'industrie de la construction.

L'audience à Montréal débutera à dix heures du matin le mardi 11 février 1975 dans la Salle d'audience, Commission de révision de l'impôt, Immeuble Cadillac, 3e étage, 510, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Qué.).

Les personnes, les groupes, les associations ou les entreprises intéressées à faire des représentations ou fournir de la preuve devront aviser la Commission par écrit ou par téléphone le ou avant le 4 février 1975.

L.-A. Couture, Président intérimaire, Commission sur les pratiques restrictives du commerce, B.P. 336, Succursale "A", Ottawa (Ontario) K1N 8V3. Tél.: 992-7243

### Alcan réduit sa production

Aluminium du Canada, a révisé le programme de production de ses usines canadiennes d'électrolyse de telle sorte qu'elles produisent environ 135.000 tonnes de moins annuellement plutôt que 100.000 tonnes de moins comme elle l'avait déjà annoncé. Cette nouvelle réduction de 35.000 tonnes sera effectuée au cours des prochains jours à l'usine de Kitimat (Colombie-Britannique) et met en cause quelque 160 emplois. Le nouveau rythme de production se situera à environ 87% de la capacité nominale.

## Les profits du Montréal Trust chutent de 41%

Les ravages qu'a causés la flambée des taux d'intérêt au cours de l'an dernier dans la rentabilité des sociétés de fiducie continuent de se manifester et hier, le Montréal Trust annonçait que ses profits avaient dégringolé de 41%, passant de \$4,2 millions en 1973 à un peu plus de \$2,4 millions l'an dernier. Le niveau élevé des taux d'intérêt et la baisse importante des revenus provenant des comptes en fiducie garantis ont ainsi fait fondre de \$1,64 à \$0,96 les bénéfices par action.

Cependant, les revenus ont augmenté de 5% pour approcher les \$40 millions alors que l'actif grimpait au rythme de l'inflation (11%) pour atteindre \$696,3 millions.

Lors d'une réunion de son conseil d'administration, la direction du trust contrôlé par Power Corp. a pris la décision de baisser de \$0,20 à \$0,15 le dividende trimestriel afin "de réserver une proportion adéquate des revenus pour élargir la base des activités du Montréal Trust et stimuler sa croissance".

Par ailleurs, les gains du Trust Royal ont fléchi pour la première fois en quinze ans alors que le profit net d'exploitation s'est chiffré par \$13,9 millions par rapport à \$14,2 millions en 1973, soit une diminution de 2%. L'exercice des revenus sur les dépenses a été de \$1,35 par action en comparaison de \$1,40 au terme de l'exercice précédent.

### COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

|                                                               |                                     |                            |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| SCOTTI, Felice                                                | 1689, rue Mont-Royal Est, Montréal  | Brasserie                  |
| GOHIER, Simon                                                 | 6966, rue St-Denis, Montréal        | Brasserie                  |
| (Changement de catégorie de Taverne à:)                       |                                     |                            |
| NOTKIN, Harry David                                           | 800, Carré Victoria, Montréal       | Brasserie                  |
| "Host House Foods Limited" (Suite à une location)             |                                     |                            |
| GIANNOKAKIS, Georgios (George) & Elstathios (Steve) Arvanitis | 3555, boul. Métropolitain, Montréal | Restaurant                 |
| (Suite à une vente)                                           |                                     |                            |
| GRENIER, Charles                                              | 2471, rue St-Charles, Montréal      | Épicerie                   |
| NOTKIN, Harry David                                           | 800, Carré Victoria, Montréal       | 2 Salles à manger - 2 Bars |
| "Host House Foods Limited" (Suite à une location)             |                                     |                            |
| PERRIER, Georges Louis                                        | 4975, rue Charlevoix, Montréal-Nord | Épicerie                   |
| (Suite à une vente)                                           |                                     |                            |
| GRAUB, Léon Abraham                                           | 6575, boul. St-Laurent, Montréal    | Épicerie                   |
| (Suite à une vente)                                           |                                     |                            |
| WILLIAMS, Arthur R.                                           | 250, rue Lanthier, Pointe-Claire    | Club                       |
| "Pointe-Claire Curling Club" (Changement de titulaire)        |                                     |                            |
| COUDRY, Raymond                                               | 1655, rue Poirier, St-Laurent       | Épicerie                   |
| NANTEL, Claude                                                | 8762, rue De Teck, Montréal         | Épicerie                   |

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTÉE** dans les 15 jours du présent avis au:

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Casse postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

### CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

#### MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

**STATIONNEMENT**

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

**LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR**

**Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE**  
Marion, Robic & Robic  
ci-devant Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND  
Montréal 107 288-2152

**RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA**  
Avocats et Procureurs

Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
Suite 2104  
Montréal H4Z 1H1

Sélecteur Maurice Rivet, C.R. Clément Vermette, C.R.  
Gérald J. Ryan, C.R. Jean-Louis Tardif  
John Caccia, M.A.N. Jean-Louis Tardif  
Michel Green Alan Grigore  
Jean-Pierre Saintonge André Murray

Téléphone: 855-6743  
Adresse télégraphique: RIVERDIN  
Téléc: 01-26407



**FONDS DESJARDINS CANADIEN**

**DIVIDENDE NO 35**

La compagnie donne avis qu'un dividende de treize cents et demi (\$0,13½) l'unité, payable le 31 janvier 1975, sera versé aux détenteurs d'unités de participation du Fonds Desjardins Canadien.

Ce dividende sera payé comme suit:

a) aux détenteurs de certificats nominatifs enregistrés et immatriculés le 31 décembre 1974, soit par chèque, soit sous forme d'unités de participation additionnelles, au gré du détenteur;

b) aux détenteurs de certificats au porteur, sur présentation et remise le ou après le 31 janvier 1975 du coupon no 35, à l'une des succursales de la Banque Canadienne Nationale ou de la Banque Provinciale du Canada.

Les placements collectifs Inc. Le Secrétaire, Jean-Marc Roy, Montréal, le 31 décembre 1974.



**FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS**

**DIVIDENDE NO 30**

La compagnie donne avis qu'un dividende de vingt et une cents et demi (\$0,21½) l'unité, payable le 31 janvier 1975, sera versé aux détenteurs d'unités de participation du Fonds Desjardins Obligations.

Ce dividende sera payé comme suit:

a) aux détenteurs de certificats nominatifs enregistrés et immatriculés le 31 décembre 1974, soit par chèque, soit sous forme d'unités de participation additionnelles, au gré du détenteur;

b) aux détenteurs de certificats au porteur, sur présentation et remise le ou après le 31 janvier 1975, du coupon no 30, à l'une des succursales de la Banque Canadienne Nationale ou de la Banque Provinciale du Canada.

Les placements collectifs Inc. Le Secrétaire, Jean-Marc Roy, Montréal, le 31 décembre 1974.



**FONDS DESJARDINS INTERNATIONAL**

**DIVIDENDE NO 15**

La compagnie donne avis qu'un dividende de treize cents (\$0,13) l'unité, payable le 31 janvier 1975, sera versé aux détenteurs d'unités de participation du Fonds Desjardins International.

Ce dividende sera payé comme suit:

a) aux détenteurs de certificats nominatifs enregistrés et immatriculés le 31 décembre 1974, soit par chèque, soit sous forme d'unités de participation additionnelles, au gré du détenteur;

b) aux détenteurs de certificats au porteur, sur présentation et remise le ou après le 31 janvier 1975, du coupon no 15, à l'une des succursales de la Banque Canadienne Nationale ou de la Banque Provinciale du Canada.

Les placements collectifs Inc. Le Secrétaire, Jean-Marc Roy, Montréal, le 31 décembre 1974.

# Les titres miniers en 1975: reprise ou stagnation?

par Jacques Forget

Que nous réserve le marché minier en bourse cette année? Depuis 1972, le secteur minier est l'un de ceux qui a le plus pâti de la sévère chute du marché boursier. Un rapide relevé des commentaires de différentes maisons de courtage torontoises et montréalaises nous montre combien 1975 est attendu avec incertitude. Si plusieurs projettent cette année au moins une correction, sinon une reprise du marché boursier minier, certains demeurent pessimistes, déconseillant même l'achat d'actions minières.

L'importante maison GREENSHIELDS se range nettement du côté des optimistes. Dans son analyse mensuelle de décembre dernier, le courtier isole les trois facteurs premiers qui ont influencé le marché minier: l'accroissement du fardeau fiscal, les incertitudes engendrées par le débat fédéral-provincial sur la propriété des richesses naturelles et les fluctuations des prix des métaux.

Ces prémisses établies, Greenshields fait remarquer que malgré une fiscalité beaucoup plus coûteuse depuis 1969, le ratio comparant le multiple des mines industrielles et des mines de métaux de base au multiple des industrielles de la Bourse de Toronto a peu changé. Malgré cela, les actions des compagnies minières ont, elles continuellement chuté depuis 1969. De cette double constatation, le courtier conclut à sa façon que l'impact de la nouvelle fiscalité minière, beaucoup plus sévère, a été pleinement assumé par le marché boursier.

Faisant remarquer que jusqu'en 1969, année de la présentation du livre blanc sur la réforme fiscale, l'indice des mines industrielles et celui des métaux de base étaient étroitement liés au mouvement des prix des métaux, mais qu'après 1969, ce parallélisme, surtout à cause des nouvelles mesures fiscales proposées mais aussi à cause de l'influence de l'inflation et de la spéculation sur le prix des métaux, diverge notablement, Greenshields estime que de nouveau le marché du prix des métaux reglera celle des indices mi-

nières, l'ingérence gouvernementale ayant été pleinement assumée par le marché boursier. Ce petit tableau de la situation débouche sur cinq recommandations d'achat. Début décembre, le courtier Greenshields recommandait Asbestos Corp. à \$12½ estimant que la compagnie profiterait d'une production accrue et des prix de l'amiante plus élevés; la recommandation s'appuyait aussi sur l'attente de dividendes plus élevés. (Elle fut sans doute faite avant l'incendie de l'usine King-Beaver de la compagnie). Projettant des gains de \$4.30 en 1975, Greenshields recommande aussi l'achat de Denison Mines au prix d'alors: \$35. Inco faisait aussi partie de la liste de la maison, à \$19¼, le courtier prévoyant de nouvelles hausses du prix du nickel. Noranda était recommandée à \$28½; on en attendait un dividende de \$5.50. Et finalement, Greenshields suggérait d'acquiescer Texasgulf aux environs de \$21-\$22, niveau auquel le titre chuterait à cause du déclin du prix du cuivre et du zinc.

Midland Doherty affiche un optimisme aussi serein que celui de Greenshields. Indiquant que l'indice des mines industrielles avait chuté de 50% depuis son dernier point haut, le courtier fait remarquer qu'il se trouve ainsi à son point le plus bas depuis 12 ans. Faisant porter tant sur le dégonflement des prix des métaux que sur l'ingérence gouvernementale cet état de faits, Midland Doherty rappelle que la réaction du marché boursier à ces deux facteurs fut rapide et drastique. Comme Greenshields, la maison de Bay Street se permet de croire que la réaction du marché a été si violente que le pire est arrivé et que 1975 ne saurait que nous apporter des jours meilleurs. Prédissant un marché boursier dans son ensemble haussier, Midland Doherty croit au moins en une reprise du secteur minier, de sa situation de "survente". A cette fin, elle recommande "une stratégie d'accumulation graduelle et prudente d'actions minières éprouvées". Notamment les titres suivants, au prix de leur recommandation: Cominco (\$22.25), Texasgulf (\$27) et In-

ternational Nickel à (\$19.50).

Contrastant avec la vision optimiste de Greenshields et Midland Doherty, MEAD & CO de Toronto affiche un pessimisme lourd. "Nous n'avons pas considéré d'un bon oeil le secteur des mines et métaux l'an dernier, affirme le courtier. Et principalement parce que nous avons prévu un ralentissement économique et un rétablissement de l'équilibre demande/offre de la plupart des métaux. Puisque le secteur minier est traditionnellement en retard lors d'une reprise économique et puisque 1975 s'annonce comme une continuation du présent ralentissement économique, nous croyons que le prix des actions minières peut encore baisser."

Et Mead & Co. conclut sa brève analyse du secteur minier en opposant une sévère mise en garde quant à l'achat d'actions cuprifères, à cause du prix très bas du cuivre sur les marchés mondiaux, de la faible demande et des sévères politiques fiscales provinciales.

Dans son bulletin mensuel de novembre sur la revue des mines et métaux, Crang & Ostiguy n'acceptait d'envisager 1975 qu'avec prudence. Prenant en considération l'actuelle situation économique mondiale, le courtier de la rue St-Jacques est d'opinion que la situation d'abondance que connaissent présentement les marchés des métaux se poursuivra pendant une bonne partie de 1975. Mais, éventuellement, la reprise cyclique devrait se faire sentir et la demande se ressaisir. Afin de permettre la construction de nouvelles usines de traitement du minerai, les prix de la plupart des métaux devront gagner des sommets jamais atteints. L'entre-deux présente donc une occasion d'achat fort propice.

Pour une accumulation à long terme, Crang & Ostiguy recommandent donc les titres suivants à la fin novembre: Texasgulf (\$27¼), Cominco (\$22¼) qui jouit aussi de l'excellent rendement (de ses usines de fertilisants, Inco (\$20¼) qui pourrait profiter d'une hausse des prix du nickel continue jusqu'en 1977. Sans oublier les deux seules houillères publiques du pays: Kaiser Ressources (\$4) et McIntyre Mines (\$32½).

Lévesque & Beaubien, l'important courtier de la rue St-Jacques, ne s'aventurerait pas à la mi-janvier à jeter un regard d'ensemble sur le comportement du secteur minier. L'uranium apparaît à la maison une trop belle occasion pour qu'elle jette son dévolu en ce début d'année, sur d'autres types de producteurs minières. "Le marché mondial de l'uranium, qui a connu un regain de vie impressionnant en 1974, connaît un nouvel élan, et il est plus que probable qu'un nombre croissant d'investisseurs surveilleront de plus près ce secteur de croissance, affirme le courtier. "Les prix de l'uranium ont plus que doublé en 1974 et ceci n'est que le début d'une tendance à long terme. Les producteurs canadiens de ce métal (soit Denison Mines et Rio Algom) sont en excellente position pour bénéficier du vaste programme américain de construction de réacteurs nucléaires, ce qui laisse prévoir des hausses de bénéfices et de dividendes dans l'immédiat," conclut l'analyste minier de la maison.

Quant à Moss, Lawson de Toronto, il adopte la position du pis aller. A la lumière de la chute du prix des métaux et de la querelle fiscale, le courtier tire deux conclusions: Les compagnies minières intégrées ont et vont continuer à constituer de meilleurs véhicules de placement comparés aux seuls producteurs de minerais. Tirant profit de son expérience, Moss, Lawson estime que même en période de déclin des prix des métaux, le secteur des mines industrielles se prête à de bons investissements.

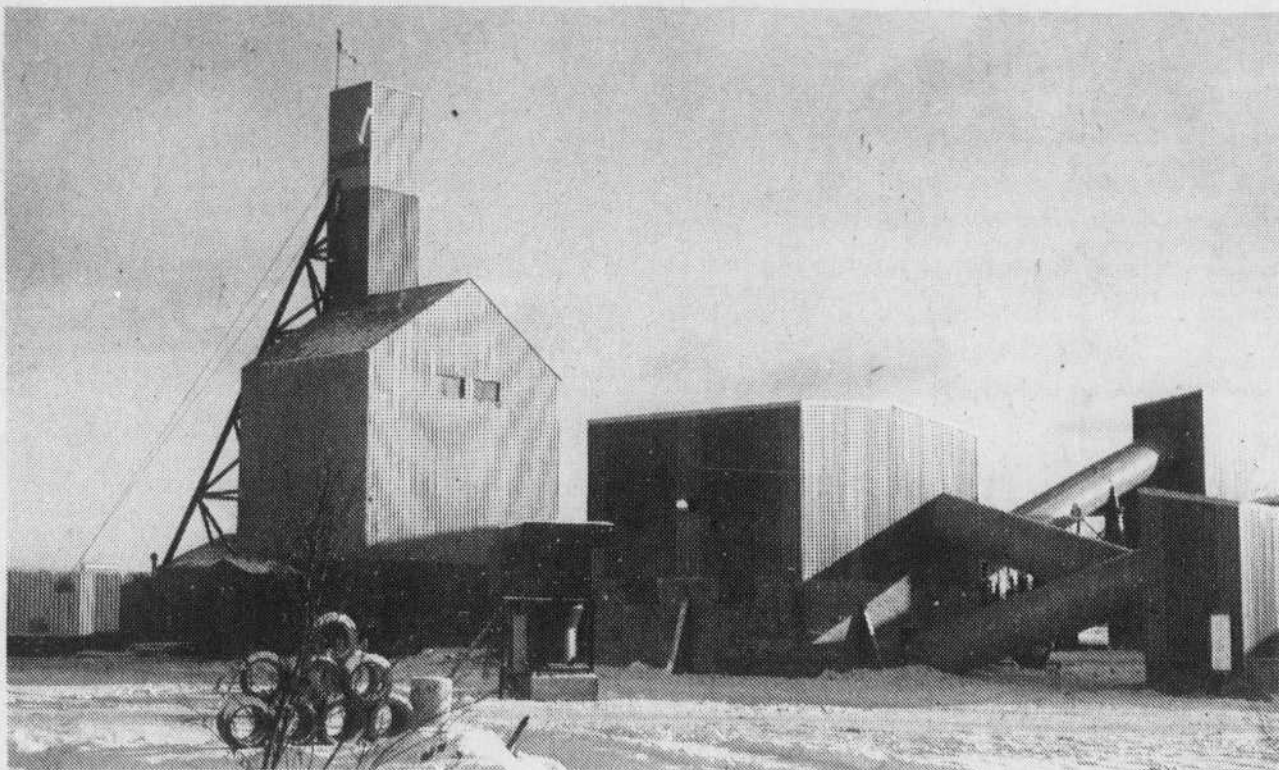
Comme stratégie de placement, Moss, Lawson suggère que ses clients à portefeuille d'investissements concentrent leur attention sur des titres particulièrement bien choisis dans le secteur des minières industrielles. A cet effet, le premier choix de la maison se porte sur International Nickel. La maison recommande aussi l'accumulation des actions

de producteurs de zinc et plomb, tels Texasgulf, Cominco et Mattagami Lake. Ces titres devraient être particulièrement accumulés sur période de faiblesse. A tout événement, le courtier déconseille for-

mellement l'achat de Noranda et de Rio Algom à cause de la stagnation du prix du cuivre et des coupures de production que devront supporter les cuprifères. (En plus d'être la deuxième plus importante mine

d'uranium au pays, Rio Algom, par sa filiale québécoise Mines de Poirier, est un producteur de cuivre). Qu'elle sera votre stratégie en bourse face au secteur minier en 1975!

## La mine d'or Chibex . . .



## coulera bientôt son premier lingot

La hausse du prix de l'or de \$35 à \$180 depuis l'automne 72, aura fait un petit plus; d'ici quelques jours, la Chibex de la région de Chibougamau coulera son premier lingot d'or!

Cette fois-ci, ce n'est pas la brisure Cadillac qui est la région cuprifère de Chibougamau qui est l'hôte de la dernière née des mines d'or du Québec. Soyons francs, la Chibex n'est pas une nouvelle mine: c'est une resuscitation. Car de février 1956 à août 1960, la Key Anacron Mines y opéra sa mine Chibougamau Explorers, 685,868 tonnes de minerai titrant 0.50% de cuivre et 0.22 once d'or à la tonne furent alors extraites du gisement.

Le coût trop élevé de l'exploitation joint au prix stagnant de l'once d'or força à stopper la production. Des infrastructures appréciables demeurèrent cependant en place. Un puits descendant jusqu'à 1,925 pieds sous terre, équipé de 12 galeries courant jusqu'au niveau de 1,200 pieds, fut abandonné par les anciens propriétaires. A la faveur du relèvement du prix de l'or, en octobre 1973, de nouveaux sondages permirent d'établir à 1,200,000 tonnes les réserves du gisement à la teneur de 0.21 once d'or à la tonne et 0.51% de cuivre. Il n'en fallait pas plus pour donner à la mine l'espoir de renaître. Chibex rejoint le bal des aurifères qui, oubliées souvent depuis plus de 10 ans, s'en donnaient à cœur joie sur les trois bourses du pays.

Mais l'aventure n'allait pas être si simple. Si l'infrastructure existait et même si 1,200,000 tonnes de minerai d'or à bonne teneur étaient demeurées dans le gisement, la remise en production ne s'aurait pas une chose facile. Non seulement fallait-il assécher le puits et réhabiliter le réseau des galeries, mais il fallait aussi bâtir toutes les installations de traitement du minerai nécessaires: du système de cyanidation aux fours de fonte des lingots.

Bref, l'or gisait sous terre; il ne manquait que l'argent pour aller le cueillir. La Chibex avait le gisement mais pas les sous

nécessaires pour mener l'opération à terme. L'affaire, comme il se doit, intéressa un américain, Richard Chadwick Pistell, riche citoyen US habitant Nassau aux Bahamas, prit la compagnie minière québécoise sous son aile protectrice. Certes, la bonne foi ne manqua pas. Ni l'argent. Mais voilà que le vaste empire de M. Pistell ne tournait plus très rond. D'une façon assez indirecte, le scandale de IOS Funds toucha notre brave homme.

Lorsque M. Pistell dut quitter Chibex, ses gros sous avaient quand même permis d'assécher le puits et de mener des travaux d'aménagement des galeries, fermées depuis plus de dix ans. Une étude de faisabilité garantissait la présence de 620,000 tonnes de minerai à une teneur de 0.298 once d'or à la tonne et 0.52% de cuivre au-dessus du niveau de 1,350 pieds. L'aventure de Chibex valait donc la peine d'être menée jusqu'à la mise en production.

Mais cela coûterait sans aucun doute quelques millions de dollars. Et le trésor de Chibex ne contenait que quelques centaines de milliers de ces beaux dollars. Tandis que le capital-actions de la compagnie avait été porté de 3 millions à 6 millions d'actions, permettant l'émission de 3,750,000 d'entre elles. Sur ce nombre, 2 millions sont propriété de M. Pistell en remboursement de son coup de pouce à Chibex. Ces actions sont sous écou.

Au début de l'été dernier, \$2,500,000 furent empruntés sous forme de débentures portant intérêt de 9% et auxquelles étaient attachées des "warrants". A la fin juillet, une société minière américaine bien établie, Valley Mining Corporation jeta son dévolu sur la Chibex. Contre une participation d'un tiers dans la propriété, elle s'engagea à mettre en production, aidant l'entreprise de son savoir-faire minier. Au même moment, M. Gilles Laplante, président de Lauzier Little, assumait la direction de la Chibex.

Voilà l'histoire. Et voici aujourd'hui le portrait de l'entreprise. La Chibex opère au rythme de 750 tonnes par jour. Une

partie de sa production est expédiée vers l'usine de raffinage de Noranda où est récupéré le cuivre et 40% de la production aurifère. Tandis qu'à l'emplacement même de la mine, un système de récupération par cyanidation récolte l'autre 60% de la production aurifère. Car ne l'oublions pas, les 1,200,000 tonnes de minerai du gisement titrent 0.21 once d'or à la tonne et 0.50% de cuivre. Au cours actuels d'environ 52 cents la livre pour le cuivre et \$180 l'once pour l'or, la valeur brute de la tonne de minerai extraite de Chibex vaut \$43. La compagnie estime à un maximum de \$27 ses frais de production. Cela donne un excellent rendement de \$16 la tonne, avant impôt.

Bien sûr, les dettes de mises en production encourues par Chibex ne sont pas encore payées. Le passif de la compagnie s'établit comme suite. Outre l'intérêt du tiers de la Valley Mining Corp. dans la mine, la Chibex doit à celle-ci quelque \$4.4 millions. La dette à long terme de la compagnie, représentant les différentes séries de débentures émises, se chiffre à \$2,967,000. Le tout représente quelque \$7,367,000. Si rien ne vient entraver la production au rythme de 750 tonnes par jour, l'ensemble de la dette pourrait donc être réglée en deux ans.

Après avoir été porté de 3 millions à 6 millions, puis à 7.5 millions d'actions, le capital-actions de la Chibex vient d'être porté, par lettres patentes datées du 18 octobre 74, à 10 millions d'actions. Car si actuellement 4,865,845 actions sont en circulation, avec l'exercice des différents warrants attachés aux débentures, c'est à 7,925,065 que passera le nombre des actions de la compagnie en circulation.

Outre sa mine du sud de Chibougamau, la Chibex possède une autre propriété. Dans les cantons de Cadillac et Malartic, la compagnie est propriétaire de 52 claims abritant un ancien producteur qui de 1942 à 1946 a extrait de l'or, de l'argent et du cuivre. Est-ce là que se cache la deuxième mine de la Chibex?

L'action de Chibex se transige aux environs de \$1.30 sur la Bourse de Montréal.

## Cours des métaux

### ■ Les marchés internationaux

**CUIVRE:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 509.51-510t la tonne. Sur le marché de New-York, au marché à terme, fév. 51.90 cents la livre, mar. 52.40, mai 53.60, jul. 54.80, sept. 56.10, déc. 57.80, janv. 58.40.

**ETAIN:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 3.212 £-3.214 £ la tonne; à terme, 3.161 £-3.164 £.

**PLOMB:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 227 £-227.5 £.

**ZINC:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 337-338 £; à terme, 324-325 £.

**OR:** Prix en dollars US. A

Londres en hausse de \$2.00 pour la semaine, de \$175.00 à \$177.00. Fermatures: à Paris \$182.84; à Frankfurt \$177.88; à Zurich \$178.25; à Hong-Kong \$174.30; à Beyrouth \$5.696 le kilo.

A Winnipeg, Prix, en dollars US. Fermatures, Contrats de 400 onces: jan. \$177.00, avril \$178.30, juillet \$182.35, oct. \$186.40. Contrats de 100 onces: fév. \$176.10, mai \$180.10, août \$184.80, nov. \$189.60.

**ARGENT:** Au Canada, selon Handy & Harman, \$4.248 l'once troy, à la fermature, A Londres, 186.7-187 £.

### ■ Les prix des producteurs

**CUIVRE:** Au Canada, le fil électrolytique, 68.125 cents la livre (depuis le 6 janvier 1975). Noranda aux Etats-Unis, 68.625 cents la livre (depuis le 6 janvier 1975). Aux Etats-Unis, la cathode, 68 cents la livre; le fil, 68.625 cents.

**PLOMB:** Au Canada, Cominco livré pur, 21.5 cents la livre; Noranda, aux Etats-Unis, 24.5 cents (depuis le 8-18 avril 1975).

**ZINC:** Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson Bay, Texasgulf, 37 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38.3-39 cents. Aux Etats-Unis, 38.5 cents la livre. A l'extérieur du continent, 36½ la tonne métrique.

**NICKEL:** La cathode électrolytique

Inco, \$US 2.01 la livre l.o.b. (depuis le 20 déc. 1974); Falconbridge, \$US 2.01 la livre l.o.b. Sherritt Gordon, briquette et poudre, \$US 2.01 la livre l.o.b.

**TUNGSTEN:** Sur Londres, \$78.85-\$81 la tonne.

**PLATINE:** \$US 190-200 l'once.

**MOLYBDENE:** American Metals Climax, 86-95% MoS2, \$US 2.43 la livre.

**FER:** Hanna Mining, livré aux ports du lac Erie, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en \$US, \$17.53. Boulettes, vendues au pied, 44.559 cents.



## CANADIAN JAVELIN LIMITED

**Au début des années '60, Canadian Javelin a mis sur pied le "projet Wabush", au Labrador, qui devint la célèbre mine de fer Wabush, opérée par un consortium d'aciéries canadiennes et américaines.**

**Aujourd'hui, elle met en valeur le gisement de Cerro Colorado à Panama, le plus gros gisement de cuivre au monde, recelant quelque 4 milliards de tonnes de minerai à une teneur moyenne de 0.53% en cuivre. Un consortium d'entreprises canadiennes, japonaise et britanniques a été mis sur pied afin de financer ce vaste projet et d'assurer la mise en marché du cuivre.**

**Et ce n'est pas tout ! Canadian Javelin compte aussi une filiale pétrolière, la Bison Petroleum, qui opère des puits de pétrole en Saskatchewan.**

**Canadian Javelin : Une entreprise intégrée d'extraction des richesses naturelles**

**UNE ENTREPRISE CANADIENNE**